

Séance de l'après-midi du 22 septembre 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**  
**M. LAURENT PILOTTO, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION  
D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION  
DE GAZ NATUREL À SAGUENAY**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 22 septembre 2020 à 13 h  
Hôtel Le Montagnais  
1080, boulevard Talbot  
Saguenay (Québec)

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 22 SEPTEMBRE 2020	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR L'INITIATEUR.....	2
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS :</b>	
M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ .....	5
Mme ANNE-CÉLINE GUYON .....	24
Mme ALICE-ANNE SIMARD .....	26
M. PATRICK BONIN.....	35
Mme REBECCA PÉTRIN .....	41
M. MARCO BONDU.....	52
Mme ALEXANDRA DUPPÉRÉ.....	55
M. RODRIGUE TURGEON .....	57
SUSPENSION	
REPRISE	
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS :</b>	
Mme MARIE-LISE CHRÉTIEN.....	64
M. JOSEPH SIMARD.....	75
Mme ALEXANDRA BOUCHARD.....	81
M. CLAUDE OUELLET ET Mme ISABELLE GILBERT .....	86
M. TOMMY TREMBLAY.....	91
Mme MARIE SAINT-ARNAUD .....	97
Mme CATHIE BELLEY .....	105
M. PIERRE CHARBONNEAU .....	107
M. JEAN PARADIS .....	113
M. KUEKUATSHEU .....	116
M. ANDRÉ PIKUTELEKAN.....	120
Mme ELLEN NUTBROWN .....	122
Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT .....	127
Mme HENRI JACOB.....	137

**SÉANCE AJOURNÉE AU 22 SEPTEMBRE 2020 À 19 H**

**SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue à cette séance de l'audience publique sur le Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay par GNL Québec incorporée.

10

Alors, je vous annonce que le registre est maintenant ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir soumettre vos questions à la commission, ici en salle à Saguenay, ou en ligne sur notre site Web ou par téléphone au 1 800 463-4732 poste 6.

15

Je vous rappelle qu'une seule question par intervention est permise afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'intervenir. Si le temps le permet, une réinscription sera possible, en fonction du nombre maximal de personnes pouvant intervenir à chaque séance. Les personnes seront appelées selon l'ordre d'inscription au registre, à raison de trois participants en salle pour un participant en ligne. La commission ajustera les règles selon l'affluence et le nombre d'inscriptions.

20

Les inscriptions seront donc de séance en séance. Si vous n'avez pas à intervenir lors d'une séance, vous pourrez vous réinscrire à nouveau au registre à la séance suivante.

25

Il est toujours possible pour vous de nous soumettre des questions, par écrit, par l'intermédiaire du site Web de la commission. Un formulaire est disponible à cet effet dans le site web du BAPE et la commission en prendra connaissance et les intégrera dans son propre questionnaire, au besoin.

30

Je vous demanderais également votre collaboration afin de mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques pour ne pas perturber les échanges lors des séances et je vous en remercie.

35 Afin de respecter les normes sanitaires en vigueur, un nombre maximal de personnes est possible en salle. Ce nombre inclut les membres de la commission ainsi que l'équipe de l'initiateur, les personnes-ressources et les médias. Le port du couvre-visage est obligatoire et les mesures de distanciation sociale doivent être impérativement respectées. À la demande de la commission, du personnel a été spécifiquement assigné pour assurer le respect de ces règles. Nous vous demandons donc votre collaboration pour respecter ces consignes, il en va de la santé de tous !

40 Avant de laisser la parole aux participants, je souhaiterais confirmer le dépôt de nouveaux documents depuis la dernière séance. D'ailleurs, la commission a demandé plusieurs autres documents à être déposés, soit par l'initiateur, soit par les personnes-ressources.

45 Alors, on va faire l'exercice de dépôt de documents. Alors pour l'initiateur, les documents qui ont été déposés à la commission :

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

50 Merci, Monsieur le président. Donc, je vais commencer, d'abord, par les documents que nous avons déposés le 11 mars 2020.

- Réponses aux questions et commentaires de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, complexe de liquéfaction : Rapport principal de janvier 2020.
- 55 - Rapport principal du CIRAIG : Analyse de cycle de vie du terminal de liquéfaction de gaz naturel du Saguenay, l'Annexe D.
- Rapport technique du CIRAIG : Répartition des émissions de gaz à effet de serre du cycle de vie selon la responsabilité de l'émetteur, document du CIRAIG janvier 2020.
- 60 - Rapport final de WSP : Évaluation des impacts de la construction du complexe de liquéfaction sur la capacité routière du réseau local, projet Énergie Saguenay, WSP, mars 2020.
- Résumé de Wood Mackenzie : Évaluation du marché canadien du gaz naturel de Wood  
65 Mackenzie, novembre 2019.

- 70
- Rapport final de Wood Mackenzie sur Canadian Natural Gaz Market Assessment, novembre 2019.
  - Rapport de marché sur la destination et l'utilisation finale du gaz naturel liquéfié, sommaire exécutif en français du document Market Report final destination and usage Poten & Partner
  - Réponses aux questions et commentaires de l'Agence d'évaluation canadienne complément à la première série de réponses aux questions et commentaires, juin 2020.
- 75
- Réponses aux questions et commentaires de l'Agence d'évaluation des impacts du Canada addenda 1 du document 1, réponses à la première formation sur l'étude d'impact.
  - Projet Énergie Saguenay : Complexe de liquéfaction document d'information sur le projet et son étude d'impact.

80

Et, Monsieur le président, nous venons tout juste de déposer à cette commission la présentation Power Point d'information sur le projet que nous avons projetée en introduction, hier.

- 85
- Lettre sur les états d'avancement des évaluations environnementales fédérales et provinciales du projet de conduite souterraines de l'entreprise Gazoduc.
  - Deux documents qui sont reliés au sondage d'opinions sur le projet Énergie Saguenay réalisé du 30 août au 2 septembre 2020 par Segma recherche qui est une firme spécialisée en sondages et recherche qui vient répondre à la question du 53 et du 32 % pour le 85.

90

Et donc, ça complète les documents déposés par le promoteur.

**LE PRÉSIDENT :**

95

Merci, Madame Fortin. Alors est-ce qu'on avait demandé d'autres documents de la part des personnes-ressources? Pas à notre connaissance, merci.

100 Alors, je vous rappelle qu'il est toujours possible de nous soumettre des questions par le site Web ou encore si vous souhaitez intervenir en salle, il est possible de nous rejoindre via le numéro 1 800 463-4732, le poste 6 et on donnera suite à votre demande.

105 Je vous rappelle également que si vous avez l'intention de soumettre un mémoire à la commission, je vous invite à en faire part à notre coordonnatrice Mme Geneviève Grenier, qui est coordonnatrice de notre commission et qui est à l'arrière, à l'accueil. Vous pourrez le faire en utilisant le formulaire prévu à cet effet sur le site Web du BAPE ou en faire part à notre coordonnatrice en présence.

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

- 110
- 1- Je vous demande d'éviter tout préambule à vos questions.
  - 2- Une question par intervention est permise et ce, sans sous questions.
  - 3- Si le registre le permet, vous pourrez vous réinscrire au registre.
  - 4- Toutes les questions et réponses sont directement soumises au président de la commission
  - 115 5- Aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

120 La commission a décidé d'orienter ses travaux de première partie en fonction de certains thèmes. Donc, les séances déterminées par sujet. Alors, hier, nous avons abordé Insertion du projet dans son milieu d'accueil, ce que nous allons continuer dans cette séance, cet après-midi.

Ce soir, nous allons aborder le Transport et infrastructures maritimes qui se poursuivront dans la séance de demain après-midi.

125 Demain soir, nous avons prévu les Émissions de gaz à effet de serre et les impacts du projet sur la lutte contre les changements climatiques qui se poursuivra également en séance jeudi midi.

130 Et, en séance du jeudi soir, nous avons prévu aborder les sujets des Enjeux économiques et sociaux qui pourront également être traités vendredi, ainsi que certains sujets qui n'auraient peut-être pas pu être abordés lors des séances thématiques.

135 Alors, la liste des thèmes est exclusive et est établie de façon à ce qu'on ait les bonnes ressources au bon moment pour répondre le mieux possible aux questions du public et de la commission. Si d'autres thèmes devaient être abordés, la commission les traitera en fonction de la disponibilité des ressources et du temps réparti.

140 Alors, tout en invitant les gens à nous soumettre des questions qui portent sur l'insertion alors on va inviter les gens. Alors, j'invite un premier intervenant, M. Adrien Guilbert, s'il vous plait. Monsieur Guilbert-Barthez, excusez-moi.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ**

145 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur Guilbert-Barthez.

150 **M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

Bonjour, Monsieur Bergeron. Avant de poser ma question, je veux savoir si c'est possible pour l'instant...

155 **LE PRÉSIDENT :**

... Est-ce que je la considère comme étant votre question?

160

**M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

165 Bien, est-ce que le promoteur va répondre aux questions qui ont été posées hier et qui n'ont pas été répondues, finalement, sur la fracturation hydraulique et pour les experts de la santé sur les...

**LE PRÉSIDENT :**

170 ... Pour la commission et lorsque nous aurons les experts disponibles en commission, nous allons l'aborder.

Monsieur Guibert-Barthez, je vous demanderais, sans préambule, soumettez-moi votre question, s'il vous plaît.

175 **M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

Ça va dépendre si le ministère de la Santé va être là plus tard dans la journée, bien je poserais cette question-là, après.

180 **LE PRÉSIDENT :**

La Santé publique n'est pas prévue comme personne-ressource. Actuellement, les questions qui portent sur la Santé publique vont être prises en considération par la commission et vont être soumises par écrit.

185

**M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

190 O.K. Ma question est sur les infrastructures et sur les impacts en cas d'accident. Je voudrais savoir quels sont les scénarios catastrophes évalués par la compagnie et quels sont les scénarios catastrophes qui ont été analysés par les différents experts. Donc, j'aimerais que ma question soit répondue autant par le promoteur que par les experts sur la Sécurité publique, s'il vous plaît.

**LE PRÉSIDENT :**

195           Merci, Monsieur Guibert-Barthez. Alors, Mme Fortin, analyse de risques.

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

200           Oui. Merci, Monsieur Bergeron, Monsieur Guibert-Barthez-Barthez. Donc effectivement, dans le cadre du processus d'analyse d'impact, nous avons analysé tous les scénarios, dont les pires scénarios, justement pour voir comment tout ça fonctionne.

205           Notre analyse de risques technologiques démontre que le transport maritime, autant le transport qu'à nos installations, ça représente un risque individuel dit acceptable. Maintenant, pour parler de comment nous avons conclu ou comment nous sommes arrivés à cette conclusion, je demanderais à M. Sylvain Ménard de répondre à la question.

**M. SYLVAIN MÉNARD :**

210           Oui. Si la commission le permet, on aimerait présenter peut-être une capsule pour nous appuyer dans nos propos.

**LE PRÉSIDENT :**

215           D'accord.

**M. SYLVAIN MÉNARD :**

220           En fait, ce qu'il faut comprendre pour l'analyse de risques ou les critères d'acceptabilité du risque, c'est qu'on les voit toujours sous deux angles distincts, soit les impacts maximums, les rayons d'impact qu'on va mettre en lien avec, pardon, je recommence. Donc deux aspects : Les rayons d'impact maximum et les probabilités.

225 Les deux choses qu'on regarde en parallèle, si on peut sortir la capsule 15.5. Donc, je vais  
commencer par la probabilité. Donc, je vais essayer de m'exprimer clairement parce que c'est un  
peu complexe. On parle d'une notation scientifique pour les probabilités, donc on considère qu'un  
risque qui est inférieur à (elle est sortie, parfait). Donc, ces critères-là ont été défini par le Conseil  
canadien des accidents industriels majeurs. Donc, ce n'est pas des critères que nous, on a mis en  
230 place, nous-mêmes. On part de l'acceptabilité du risque sur la probabilité de l'événement.

Donc évidemment, plus l'événement est grave ou important, plus sa probabilité va être faible.  
Donc, quand on parle d'un risque inférieur à  $10^{-7}$  (c'est la notation scientifique), donc « -7 » c'est le  
nombre de zéro après la virgule. Donc on parle de 0,000003. Donc ça revient à dire 0,3 chance sur  
235 un million d'années. Donc c'est un peu complexe, mais c'est la façon dont on choisit de l'exprimer.

Donc on va parler, tout le long de la présentation, de  $10^{-7}$ ,  $10^{-6}$ ,  $10^{-4}$ . Donc  $10^{-7}$ , 0,3/1 million, on parle  
d'un usage qui serait acceptable, peu importe l'utilisation du territoire. Donc on parle même d'un  
secteur sensible d'un hôpital ou garderie, et cetera. Plus la probabilité d'événements augmente,  
240 donc on arrive à moins six, on commence à mettre des restrictions d'usage. Donc, on éliminerait  
les récepteurs les plus sensibles, mais ça serait encore acceptable pour les zones d'occupation  
continue comme des grandes villes ou des complexes appartements.

$10^{-5}$ , on arrive sur 100 millions d'années. Ce serait plus acceptable pour de la haute densité,  
245 mais encore un risque acceptable pour la campagne ou des zones de résidences plus faibles.  
Finalement,  $10^{-4}$ , donc le risque que l'événement se produise à tous les 10 000 ans c'est le seuil  
au-delà duquel on n'accepterait pas que le public soit exposé.

Donc pour résumer,  $10^{-6}$ , 1 million d'années, on parle d'un risque qui est improbable ou  
250 spéculatif. Et  $10^{-4}$ , on parle d'un risque qui est extrêmement rare, c'est le seuil d'exposition qui est  
toléré pour le public.

Donc, quand on transpose ça à la zone de l'usine, on voit les différentes zones de probabilité.  
On voit un peu difficilement, mais en pointillés, autour, c'est la propriété de l'usine. On voit que  
255 même rendu à  $10^{-7}$ ,  $10^{-8}$ , le risque ne dépasse pas les propriétés de l'usine. Tout ça pour dire que les  
chances que quelqu'un qui n'est pas soumis à un risque à l'intérieur de l'usine sont extrêmement  
faibles.

260 Ça nous mène au deuxième angle, on parlait tantôt des seuils, des limites, des zones de  
vulnérabilité, pardon, ou même une explosion, si c'était en zone confinée. Parce qu'on se rappelle  
que le GNL n'est pas explosif en tant que tel, on regarde le pire scénario possible. La brèche, et on  
a un expert qui pourra entrer dans le détail pour comment on arrive à établir les pires scénarios,  
mais on considère que le pire scénario basé sur la dispersion de vapeur inflammable, c'est le  
premier à gauche, on voit les zones que ça pourrait atteindre. Donc, ça reste très près des limites  
même de l'empreinte de l'usine donc en deçà des propriétés.

265 Celle du milieu, c'est la radiation thermique, donc on parle d'exposition à la chaleur qui viendrait  
d'un incendie. Cinq kilowatts par mètre carré c'est le seuil d'exposition où une personne aurait des  
brûlures au deuxième degré, si elle était exposée pendant 40 secondes et qu'elle n'était pas  
protégée.

270 Et le dernier, c'est la zone de vulnérabilité pour un effet de surpression. Donc, s'il y avait fuite de  
gaz dans un espace confinée qui menait à une explosion, un PSI, c'est le seuil pour bris de vitre, par  
exemple, où on pourrait avoir des bris qui seraient assez importants pour causer des blessures.

275 Donc pour terminer, en fait, les probabilités sont faibles et les conséquences demeurent à  
l'intérieur du site.

**LE PRÉSIDENT :**

280 Alors, merci. Peut-être ajouter au sujet de quelle façon se fera l'arrimage respectif du complexe  
de l'Administration portuaire, puis de la Ville. On l'a abordé un peu hier, mais j'aimerais peut-être  
vous entendre sur quelle façon vous envisagez votre démarche d'intégration. Est-ce que vous  
envisagez des visites de site, des pratiques avec les autorités, les premiers répondants de la Ville  
de Saguenay. Dans quelles mesures, aussi, allez-vous éventuellement diffuser le risque à la  
285 population de façon à ce qu'ils se prémunissent éventuellement d'un risque quelconque qui pourrait  
provenir d'un accident chez vous? Alors, j'aimerais vous entendre là-dessus, s'il vous plaît.

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

290 Oui, Monsieur le président. Donc d'abord, nous sommes en communication constante avec les gens, évidemment, de l'Administration portuaire, mais également les gens responsables de la Sécurité publique au niveau de Ville de Saguenay. Par ailleurs, ils font partie de notre comité consultatif, à cet égard-là, donc ils ont eu accès et ont pu revoir tous les documents, et les analyses et les études que nous avons complétés concernant le risque.

295 Maintenant, en ce qui concerne la population, mais bien entendu, puis on va avoir l'occasion d'en reparler, j'imagine, à plusieurs occasions, GNL Québec, de façon très transparente, va communiquer à plusieurs égards tous les composantes du projet, et par ailleurs, en ce qui concerne l'analyse de risques ou la sécurité du public.

300 Donc, il va avoir un bureau de relation avec la communauté, il va avoir des comités de vigilance qui vont être mis en place, également. Et des rapports, des audits, si on veut, annuels, pour l'évolution autant en termes de construction qu'en terme d'opérations.

305 Maintenant pour répondre à votre question plus spécifiquement sur les plans de mesures d'urgence et l'arrimage avec l'Administration portuaire et Ville de Saguenay, je redemanderais à mon collègue M. Ménard de prendre le temps d'expliquer à cette commission comment nous comptons y arriver. M. Ménard?

310 **M. SYLVAIN MÉNARD :**

Bien, en fait, il est encore tôt, un peu, on est en discussion, on a présenté ces résultats-là, mais pour ce qui est de l'établissement des plans de mesures d'urgence à proprement parlé, tant qu'on n'a pas l'ingénierie détaillée, les équipements. Ça prend un peu plus de détails pour pouvoir bien 315 comprendre quels seraient les besoins en matière d'équipements, en matière d'intervention, et cetera.

Donc on n'est pas encore rendu à arrimer tout ça ensemble. On est plus à l'étape d'informer, puis de continuer à tenir les gens au courant de l'évolution du projet, puis qu'est-ce qu'on anticipe 320 comme développement au niveau du risque.

**LE PRÉSIDENT :**

325 Est-ce que c'est en lien avec la production d'un plan de mesures d'urgence, je sais que vous avez déposé un plan de mesures d'urgence préliminaire dans le cadre de l'étude d'impact. Alors, quand croyez-vous en arriver à déposer un plan de mesures d'urgence qui soit opérationnel, effectif, en terme d'échéancier, tout en sachant que vous êtes encore en train d'évaluer le risque?

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

330 Oui. Donc, Monsieur le président, effectivement, nous avons deux plans de mesures d'urgence préliminaires qui vont être mis en place dès le début de la période de construction. Et dès le début des opérations, ces plans vont être bonifiés, puis révisés annuellement, mais aussi tout au long de l'évolution du projet. Actuellement, ces plans sont en développement et je demanderais à mon collègue M. Rivard pour l'aspect plus construction d'apporter un éclairage concernant le plan de  
335 mesures d'urgence, à cet égard-là. M. Rivard?

**LE PRÉSIDENT :**

340 S'il vous plaît.

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Nous aurions une petite planche à vous présenter, si la commission le permet.

345 **LE PRÉSIDENT :**

Sans problème. C'est en support avec la réponse que vous allez nous donner, j'espère?

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

350 Oui, c'est en support.

**M. DENIS RIVARD :**

355        Donc ici je vais vous présenter, dans le cadre de la capsule qui vient, un extrait des philosophies que nous avons utilisées pour développer les mesures d'urgence.

360        Nous avons effectivement déposé des plans préliminaires qui couvrent tous ces aspects-là, mais qui vont, évidemment, être bonifiés avec le développement de l'ingénierie, la finalisation de l'ingénierie préliminaire, et évidemment, l'ingénierie détaillée.

365        Donc, sur la capsule qui va apparaître dans quelques instants, on va parler des objectifs et mises en contexte de notre plan de mesures d'urgence. C'est un document évolutif qui est réalisé en concertation avec les partenaires. Donc dans ce cas-ci, on parle de Ville de Saguenay et des installations portuaires de l'APS, qui est plus concernée, poursuivant les diverses étapes du projet.

      L'objectif de tout ça c'est de réunir toute l'information nécessaire pour prévenir des situations dangereuses et pour intervenir adéquatement si une telle situation se produit.

370        On veut réduire les risques d'accident pouvant avoir des conséquences néfastes sur la santé sécurité du personnel et la population environnante. Et, proposer des mesures préventives, afin de minimiser les dommages dans l'éventualité où un accident survient malgré les mesures préventives en place.

375        **LE PRÉSIDENT :**

      Alors apparemment, votre support visuel ne suit pas.

**M. DENIS RIVARD :**

380        O.K. Je vous donne les grandes lignes, quand même, puis on pourra le déposer.

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

385        On pourra déposer le document, le cas échéant, si on n'est pas capable d'afficher ma liste.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Tout comme votre présentation, pour ce qui est de l'analyse de risques.

390 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Oui, absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

395 Tout sera déposé?

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

400 Tout à fait, oui, à chaque présentation nous allons le déposer, Monsieur le président.

**M. DENIS RIVARD :**

405 Donc ici, je vais vous résumer les éléments clés : Identifier les risques, les ressources disponibles, élaborer les procédures d'intervention.

410 Le deuxième point est : Définir les niveaux d'intervention et le rôle des intervenants. À cet égard, on a, dans nos plans de prévention, des organigrammes bien précis avec qui fait quoi, et quelles sont toutes les étapes pour se rendre jusqu'à l'information globale de toute la population, dépendamment de l'ampleur du problème.

415 Donc, on encadre la mise en œuvre des interventions, on gère les communications et les relations avec le milieu, c'est vraiment dans le plan de communication d'urgence. Et, on révise et identifie constamment les bonifications, puis les améliorations à apporter, au fil des opérations.

Et finalement, le dernier point : Quelques faits saillants sur les mesures d'urgence. Évidemment, des intervenants externes vont être appelé à contribuer selon le type d'urgence. On parle de

l'Administration portuaire du Saguenay, Transport Canada, Urgence environnement provincial, fédéral, Garde côtière, par exemple.

420

Un plan de mesures d'urgence spécifique a été établi pour le transport maritime et le transbordement qui va probablement être discuté dans les prochaines thématiques.

425

Et plusieurs mesures préventives ont été mises en place pour éviter les événements pouvant mener à l'application des plans de mesures d'urgence. Par exemple, des systèmes de contrôle et de surveillance appropriés, afin de mesurer la sécurité des installations et des opérations. Des réunions de santé sécurité, procédures, utilisation d'équipement. On va mettre un point important sur la formation, on aura un système de formation robuste.

430

Ensuite, des programmes d'inspection, de maintenance, incluant les programmes d'exercices, de tests de mesures d'urgence.

435

Et finalement, comme je le disais tout à l'heure, s'assurer que la formation du personnel est faite de façon robuste et mise à jour constamment.

**LE PRÉSIDENT :**

440

Vous avez parlé de votre partenariat avec l'Administration portuaire, la Ville. Est-ce que vous envisagez la formation d'une brigade d'urgence au sein même de vos employés?

**M. DENIS RIVARD :**

445

Définitivement. En fait, on va avoir une équipe d'intervention sur notre site qui va avoir la formation requise pour le type de procédé de liquéfaction de gaz naturel.

450

Évidemment, on va travailler en collaboration avec l'Administration portuaire de Saguenay et Ville Saguenay. On a déjà commencé, d'ailleurs à faire des discussions, échanger des informations sur les risques, pour développer, ensemble, le plan d'urgence qui sera requis en fonction du type d'intervention qu'il y a à faire.

455 Il y a certaines interventions qui vont rester à l'intérieur de l'usine, qu'on est capable de contrôler, mais si il y avait des interventions plus importantes, évidemment, à ce moment-là, nos partenaires comme Ville Saguenay et Port Saguenay vont être appelé à contribuer. Et ça, ça va être fait dans un cadre qui va être entendu et qui va être bien structuré et les canaux de communication vont être bien, bien clairs.

**LE PRÉSIDENT :**

460 Alors hier, on avait interpellé les autorités de Port Saguenay justement au sujet des mesures d'urgence. Et la réponse était que cet élément-là relevait beaucoup plus de la responsabilité de GNL ou des éventuels projets qui pourraient se concrétiser dans le périmètre.

Alors, dans quelle mesure attendez-vous une collaboration des autorités de Port Saguenay?

465 **M. DENIS RIVARD :**

Bien, en fait, c'est que tout ce qui se passe à l'intérieur de l'usine, évidemment, c'est sous notre responsabilité, mais s'il y avait un événement qui pourrait sortir, disons, des limites de l'usine, évidemment, il faut que les voisins soient avisés.

470 Donc, il y a une séquence de communication qui fait qu'on avise s'il y a quelque chose qui devient sérieux. On avise automatiquement Port Saguenay et Ville Saguenay de façon qu'ils puissent intervenir dans la mesure de leur capacité selon le programme de prévention qui va avoir été mis en place.

475 **LE PRÉSIDENT :**

480 Évidemment, hier, on disait que ça relèverait de la responsabilité de chacune des entreprises qui s'installeraient, éventuellement. On sait qu'il y a certains projets qui, potentiellement, sont sur la table et qui pourraient, éventuellement, s'installer dans votre voisinage.

Avez-vous envisagé l'effet domino possible auprès du voisinage immédiat, ou encore avez-vous pensé peut-être une association avec eux pour faire une brigade d'urgence, ou essayer de définir

485 les risques réciproques, des échanges de services, pour ce qui est des interventions. Est-ce que  
c'est des choses que vous envisagez?

**M. DENIS RIVARD :**

490 On a des alternatives, effectivement, en développement, qui sont encore en discussion. Comme  
par exemple, un partage d'une caserne d'incendie dans laquelle certaines parties des composantes  
seraient fournis par nous. Et, certains intervenants seraient formés selon le type d'usine pour  
permettre à ce que chacun des bénéficiaires de la zone en question puisse pouvoir bénéficier du  
même service.

495 Donc, c'est des choses qui sont en discussion, mais qui n'ont pas encore été finalisées.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de votre réponse.

500 Pour Ville Saguenay, on avait abordé un peu le sujet hier soir. On sait quand même que la nature  
du produit qui va être généré par GNL est quand même particulière. Puis on parlait aussi que vous  
aviez confirmé qu'une équipe Hazmat était disponible.

505 Alors, on aimerait savoir est-ce que votre équipe Hazmat serait à même de pouvoir faire face à  
un événement de ce type-là en fonction des risques qui nous ont été présenté?

**M. CAROL GIRARD :**

510 Tout à fait. Comme je le mentionnais hier, on a conçu, effectivement, le comité consultatif en  
gestion des risques, strictement pour cette zone-là. C'est sûr qu'on est quand même au stade  
embryonnaire, le projet est toujours en cours, n'est toujours pas accepté.

515 À partir du moment où le projet va être accepté et que le projet va se mettre en branle, on va  
commencer nos travaux, très activement, au niveau du comité consultatif pour analyser l'ensemble  
de l'œuvre, à savoir c'est quoi les risques qu'il va y avoir sur ce territoire-là, en collaboration,  
effectivement, avec le promoteur.

520 Ce qui fait en sorte que tous les besoins, comme je le mentionnais hier, en termes de formation d'équipement, et cetera, vont être revus. À savoir est-ce qu'on doit se prévaloir de différents équipements ou de formations quelconques pour pouvoir faire face à la situation.

525 À l'heure actuelle, on a déjà, comme je disais hier, des complexes industriels sur notre territoire. Ce qui fait en sorte qu'on est habitué de collaborer avec eux, de répondre avec nos équipements. On a effectivement des équipes en matières dangereuses prêtes à répondre à ce genre de choses-là.

530 Une usine de transformation en GNL, c'est quand même nouveau sur le territoire. Donc, ça va prendre de l'analyse à savoir est-ce qu'on a vraiment les équipements requis pour faire ça, est-ce qu'on est vraiment habileté à le faire. Bien on va apprendre, effectivement, au fur et à mesure, avec ces travaux de ce comité-là, pour qu'on soit prêt, effectivement, à protéger la population. Ça, c'est évident.

**LE PRÉSIDENT :**

535 Toujours dans le contexte où il va y avoir, éventuellement, des voisins industriels qui vont être dans le périmètre éventuel de l'usine, est-ce que vous intégrez, aussi, le risque industriel de ces autres usines là. Est-ce que vous envisagez aussi l'effet domino?

**M. CAROL GIRARD :**

540 Tout à fait. Le comité consultatif prévoit l'ensemble des générateurs de risque qu'on va retrouver sur la zone IP. Ce qui fait en sorte que tous ces présents et futurs, ces investisseurs-là qui vont vouloir s'établir à cet endroit, vont faire partie de ce comité-là. Ainsi, tout le monde, comme je le disais hier, puisse se parler, pour qu'on puisse comprendre ce que fait l'autre, afin d'éviter que chacun cause un problème à une autre entreprise et que ça devienne exponentiel et cause un problème majeur.

545 Ce comité comprend l'ensemble des intervenants reliés à cette zone-là, y compris Port Saguenay et les intervenants municipaux. Et toutes autres personnes qui pourraient être

550 pertinentes au dossier. C'est donc un comité qui est très, très, très ouvert, qui inclus effectivement tous les professionnels reliés au dossier pour pouvoir avoir le meilleur service possible.

Mais effectivement, GNL, Blackrock ou autres, vont faire partie de ce comité, si ces promoteurs-là se mettent en œuvre.

555 **LE PRÉSIDENT :**

560 Question de coûts, aussi, ça peut représenter certains coûts au niveau de l'adaptation des services incendie ou premiers répondants. Dans quelle mesure on assume ces coûts et est-ce que c'est reporté sur la responsabilité des propriétaires de sites. Peut-être nous préciser, exactement, de quelle façon on va assumer les coûts d'adaptation des services d'urgence.

**M. CAROL GIRARD :**

565 De façon générale, au moment où on se parle, avec les industries lourdes que nous avons déjà sur le territoire, l'expérience nous démontre que ces industries assument la responsabilité des équipements requis.

570 Plus souvent qu'autrement, nos équipements suffisent à répondre à la demande. Et tout ce qui est spécialité, équipement spécifique relié à un domaine bien, bien particulier, à ce moment-là, c'est eux qui s'occupent d'avoir ce genre de choses-là. Comme on nous mentionnait tout à l'heure, avec une brigade interne au niveau de l'usine, ils ont déjà les équipements requis pour pouvoir intervenir. Ce qui fait que nous, on va venir arrimer notre plan de mesures d'urgence au plan de mesures d'urgence de cette compagnie-là, pour faire en sorte qu'on soit efficace.

575 Effectivement, il pourrait y avoir des besoins en termes de formation, mais ça fait déjà partie de nos programmes annuels de formation continue. Donc, ce serait un rajout qu'on pourrait avoir au niveau de la formation.

580 Et au niveau des achats d'équipement et autres, je ne pense pas que ça occasionne des coûts additionnels à la Ville de Saguenay reliés à l'achat d'équipement.

**LE PRÉSIDENT :**

585 Alors, merci de ces précisions. Merci, Monsieur Guibert de votre question. Il est toujours possible de vous réinscrire éventuellement et de nous en soumettre par écrit.

**M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

590 Le ministère de la Sécurité publique ne pensait pas faire de commentaires, là-dessus?

**LE PRÉSIDENT :**

595 Les gens de la Sécurité publique sont déjà intervenus hier. Ça aurait été toujours possible pour vous de prendre connaissance de la séance, mais vous me tendez la perche. Écoutez, on va donner l'occasion à la Sécurité publique de se prononcer, là-dessus.

**Mme SANDRA BELZIL :**

600 Effectivement, au niveau de la Sécurité civile, selon les lois, il faut comprendre que tout générateur de risques qui s'installe a des responsabilités. Je parle davantage des municipalités, c'est de leurs devoirs et de leurs responsabilités de s'assurer que le générateur de risques, dans ce cas-ci, fasse connaître le risque. Donc, qu'il y ait un arrimage parce que les municipalités, les villes ont des plans de mesures d'urgence.

605 Et selon le nouveau règlement de novembre 2019, toutes les municipalités, les MRC, ont l'obligation d'avoir un plan de Sécurité civile pour répondre s'il y a des problématiques particulières. Donc, assurer les biens et la sécurité des personnes. Et aussi avoir un processus d'alerte et de mobilisation s'il se passe un sinistre.

610 Nous, en appui, si des municipalités ou MRC, lorsqu'il vient un sinistre qui dépasse un peu leur fonctionnement. Bien, c'est à ce moment, au niveau de la coordination gouvernementale qu'on va intervenir, de notre côté, pour venir en appui aux municipalités. Mais tout ça se fait toujours en collaboration au niveau de la prévention.

615 On travaille au niveau des municipalités, des villes, au niveau de prévention et même au niveau des plans de mesures d'urgence. On est toujours en appui avec eux.

**LE PRÉSIDENT :**

620 Merci de ces précisions.

Écoutez, j'interpelle le ministère de l'Environnement sur ce sujet. Bon, vous avez fait l'analyse d'étude d'impact. Je suppose qu'éventuellement il pourrait y avoir des conditions qui seraient imposées dans le cadre de l'éventuelle autorisation du projet?

625

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, Monsieur le président. Dans le fond, j'allais demander la parole, de toute manière. Juste pour peut-être revenir un petit peu en arrière, la présentation sur les risques, je peux vous dire que c'était satisfaisant, pour nous, au niveau du ministère.

630

C'est effectivement le critère du CCAIM qui a été repris par la Société de génie chimique du Canada qui est utilisé pour regarder l'acceptabilité du risque en fonction de l'aménagement du territoire. Donc ça, ça a été fait.

635

Effectivement, les zones sont en conformité avec le critère, autant dans le niveau maritime et terrestre du projet. La plupart des risques sont limités au site lui-même, puis les débordements ne toucheraient aucun élément sensible dans toute l'analyse.

640 Pour la partie plan d'urgence, effectivement, il revient au Conseil des ministres de décider, mais habituellement, il y a toujours une condition qui est attribuable des projets industriels qui demande, en fait, le dépôt du plan d'urgence pour la phase construction, avant la construction. Et un plan d'urgence final pour l'exploitation, avant le début de l'exploitation.

645 Donc, il faut comprendre que le décret qui provient du Conseil des ministres, en supposant que le décret est pris et qu'il est favorable au projet, émet ces conditions-là. Le Ministère aura des

autorisations ministérielles à émettre, autant pour le volet construction que le volet exploitation. Et c'est à ce moment-là qu'on va s'assurer d'avoir un plan d'urgence final.

650 Il faut s'entendre « final », parce qu'un plan d'urgence c'est vivant, ça va évoluer tout au long du projet. On va s'assurer que ce plan-là est suffisamment étoffé, arrimé avec les différents intervenants pour qu'on puisse avoir une certaine « assurance » qu'en cas de problème, en cas de pépin, en cas d'accident, les ressources sont là, les façons de faire sont établies. Puis, on va s'assurer, aussi, qu'il y ait un système de formation des employés, un système de gestion qui permet  
655 la formation des employés et qui va aussi s'assurer des exercices, à certaines fréquences, là, annuellement ou autre. Donc, c'est le genre de chose qu'on va valider.

660 Par contre, faut comprendre que le gouvernement n'aura pas à entériner le plan d'urgence. Le plan d'urgence est à la seule responsabilité du promoteur. Nous, on va s'assurer que c'est fait dans les règles de l'art.

**LE PRÉSIDENT :**

665 Alors, merci pour ces informations complémentaires. Merci pour votre question. Toujours possible de nous interpeller par écrit. Alors, il suffirait simplement de nous soumettre vos questions, par écrit, et on va en prendre connaissance. Je vous remercie de votre intervention.

**M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

670 Merci. Juste pour compréhension, donc le plan de mesures d'urgence va être déposé après la construction?

**LE PRÉSIDENT :**

675 Il y a un plan d'urgence préliminaire qui a été déposé.

**M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

Oui.

680 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a une évaluation du risque qui se fait en cours de construction éventuelle pour comptabiliser l'ensemble des risques. Puis, un plan d'urgence, final, qui est déposé en fonction de la prise de connaissance suite à l'ingénierie. Puis, l'organisation de la construction comme tel, du complexe.

685

**M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

Donc après la construction, c'est ce que monsieur Duquette disait?

690 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Duquette?

**M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

695

Juste pour être sûr de bien comprendre la réponse, excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

700

Mais là, c'est une sous-question. Je la permets, mais habituellement, contenu que ça fait déjà 30 minutes.

**M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

705

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

710

Monsieur Duquette?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

715 Je vais juste compléter. Dans le fond, il faut comprendre que le plan d'urgence pour la  
construction, effectivement, est demandé avant la construction. Évidemment, on donne le temps au  
promoteur de préparer son plan d'urgence final pour l'exploitation, mais ça, c'est en tenant compte  
que, au préalable, nous, on a jugé que le projet est, nous, n'étant pas nous, mais le gouvernement  
qui va autoriser le projet. D'emblée, il va s'assurer que le projet est acceptable au niveau des  
risques, et que s'il y a un besoin particulier dans le plan d'urgence pour couvrir les risques résiduels,  
ça va être déjà déterminé.

720 Donc, lorsqu'on parle de compléter le plan d'urgence c'est vraiment les numéros de téléphone,  
les listes d'appels, l'emplacement exact, la numérotation, tout ça, ça va être du figlage qui va se  
faire jusqu'au début de l'exploitation. Mais nous, on va s'assurer que c'est possible de répondre à  
une urgence avec des mesures mises en place et les engagements du promoteur. Également,  
725 qu'est-ce que nous allons exiger, ce qu'on va proposer d'exiger au gouvernement dans le décret.

730 Donc, c'est sûr que le plan d'urgence final va arriver juste au début de l'exploitation, mais ça ne  
sera pas un empêchement à dire on va construire le projet, puis on va se dire « bien là, ce n'est pas  
acceptable le projet, donc vous ne pouvez pas l'exploiter à cause que le plan d'urgence arrive plus  
tard », ce n'est pas une condition à l'exploitation dans le sens que le plan d'urgence ne va pas venir  
à la dernière minute avec aucune assurance que ça va fonctionner. Nous, ce qu'on va s'assurer  
c'est qu'il est complet et utilisable, mais on va déjà avoir prévu, avant, que c'est possible de faire le  
projet et de couvrir les risques.

735 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

740 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

745 Alors voilà. Merci beaucoup. Alors, j'invite maintenant madame Anne-Céline Guyon, s'il vous plaît.

---

750 **Mme ANNE-CÉLINE GUYON**

**LE PRÉSIDENT :**

755 Bonjour, Madame.

**Mme ANNE-CÉLINE GUYON :**

760 Bonjour, Messieurs les commissaires, bonjour, bonjour. Donc ma question va porter, tout simplement, en fait va faire suite à ce qu'on vient d'évoquer. Va porter sur les risques et accidents et surtout qui déboursa dans de telles circonstances. Donc ma question est très simple et s'adresse au promoteur. GNL Québec est-elle assurée et si oui pour quels types de risques, à quelle hauteur et si ce n'est pas le cas pour le moment l'envisage-t-elle? Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

765 Merci de votre question. Madame Fortin?

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

770 Oui, Monsieur le président. Donc, pour répondre à la question de madame Guyon, je demanderais à monsieur Rivard d'apporter l'éclairage, merci.

**M. DENIS RIVARD :**

775 Effectivement, la compagnie d'assurance qui va s'occuper de nous est partie prenante du développement du projet. Dans le sens qu'au fur et à mesure qu'on développe l'ingénierie, on a fait la préingénierie, maintenant, on est en ingénierie préliminaire et les parties prenantes, comme les assurances, passent en revue l'évolution du projet. Puis évidemment, la police d'assurance qui va nous couvrir au moment où on aura commencé les opérations.

780 Je fais exclusion de la construction parce que ça c'est couvert par d'autres choses, mais au niveau des assurances de l'opération, effectivement les compagnies d'assurance qui vont être sélectionnées vont faire les audits qu'il faut pour s'assurer tout est place, que toutes les mesures de contrôle de sécurité sont là de façon à nous octroyer notre certificat d'assurance. Donc  
785 présentement, c'est un travail en progrès, mais ça se fait en collaboration avec la compagnie d'assurances.

**LE PRÉSIDENT :**

790 Alors merci de votre question, il est toujours possible de nous en soumettre une, par écrit.

**Mme ANNE-CÉLINE GUYON :**

795 Je n'ai pas eu toutes les réponses, là, je veux savoir à quelle hauteur, aussi, des risques, si possible.

**LE PRÉSIDENT :**

800 Alors écoutez, probablement qu'on va aborder le sujet une prochaine fois. Je vous remercie de votre question. J'inviterais maintenant...

**Mme ANNE-CÉLINE GUYON :**

... Non, la séance porte là-dessus.

805 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

810 **Mme ANNE-CÉLINE GUYON :**

Les prochaines fois, c'est d'autres thèmes.

**LE PRÉSIDENT :**

815 Oui, mais écoutez, la réponse vous a été fournie. Alors écoutez, on va passer à un autre intervenant. Je vous remercie beaucoup.

**Mme ANNE-CÉLINE GUYON :**

820 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'aimerais inviter madame Alice-Anne Simard, s'il vous plaît.

825

---

**Mme ALICE-ANNE SIMARD**

830 **Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

835

Bonjour, Madame.

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

840 Je suis la directrice de Nature Québec, donc ma question s'adresse aux experts, expertes des  
différents ministères concernés. Le promoteur a déposé sa Charte des engagements  
environnementaux pour la protection des mammifères marins qui stipule notamment qu'il va avoir  
de la sensibilisation qui va être faite auprès des partenaires d'affaire. Et, je voulais savoir si les  
845 experts des ministères concernés considèrent que cette charte est suffisante pour réellement  
protéger les mammifères marins, notamment le béluga du Saint-Laurent qui est une espèce  
emblématique sur le bord de l'extinction?

**LE PRÉSIDENT :**

850 Merci de votre question. Peut-être permettre à l'initiateur de nous préciser...

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

855 ...J'aimerais quand même que ce soit vraiment les experts et expertes parce que le promoteur,  
je le sais qu'ils vont dire que leur charte est excellente. Moi, je veux entendre l'avis des experts et  
expertes du ministère.

**LE PRÉSIDENT :**

860 Madame Simard, on va demander à l'initiateur de nous présenter la teneur de la Charte, après  
on va passer aux personnes-ressources.

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

865 Merci, Monsieur le président. Donc, je l'ai évoqué hier soir, effectivement, GNL Québec a déposé  
une Charte d'engagement pour la protection des mammifères marins, qui est une charte qui est  
inspirée des quatre piliers qui ont été inclus dans le programme de rétablissement qui a été déposé  
par le MPO.

870 Si vous le permettez, rapidement, je vais présenter une capsule, si on est capable de l'afficher, sinon, j'irai verbalement, et on le déposera à la commission, par la suite. Donc, les quatre axes stratégiques qui sont contenues dans la proposition du plan d'action 2019 du gouvernement pour réduire le bruit qui entoure le beluga.

875 Donc, un des premiers piliers est l'avancement du savoir scientifique et des innovations technologiques. Donc, GNL Québec s'est engagée à mettre en place un programme de gain sonore qui vient avec un engagement de cinq millions de dollars sur cinq ans. Donc, l'objectif c'est de soutenir la recherche et de faciliter la réalisation d'actions concrètes pour réduire l'empreinte sonore du bruit subaquatique. Nous sommes conscients qu'il existe une certaine incertitude autour du  
880 déclin de la population du béluga. C'est pourquoi on a décidé d'appliquer, dès le départ, des mesures, le principe de précaution, en mettant en place cette charte-là. Donc, c'est vraiment une charte qui est destinée à guider les actions d'entreprise en matière de gestion des risques en lien avec ses activités sur les mammifères marins.

885 Donc, les quatre axes, l'adoption des meilleures pratiques, donc l'optimisation de la conception des navires pour diminuer l'empreinte sonore. Donc GNL Québec, je l'ai dit dans la séance précédente, va travailler sur ce qu'elle peut contrôler, c'est-à-dire la technologie et nous travaillons avec des armateurs pour développer des devis qui vont faire en sorte que la construction des navires citernes qui vont emprunter la rivière Saguenay vont respecter les protocoles de navigation  
890 et faire en sorte de diminuer le bruit subaquatique.

Le deuxième pilier, l'avancement du savoir scientifique et des innovations technologiques, donc je l'ai évoqué un petit peu tout à l'heure. Le programme de gain sonore, je vais y revenir dans quelques minutes. La, sensibilisation, aussi, c'est important parce qu'il y a actuellement déjà des  
895 navires qui fréquentent la rivière Saguenay et il y aura d'autres projets qui vont venir s'implanter, peut-être. Donc pour nous la sensibilisation c'est essentiel et nous serons une partie prenante en termes de concertation pour tout le volet navigation sur la rivière Saguenay. Et je viens de le dire, donc consolidation des données remises aux organismes experts et aux scientifiques. Donc on a déjà commencé à partager les données et nous allons continuer de le faire et c'est ce qui va  
900 permettre, souhaitons-le de faire avancer la science.

905 Maintenant, le programme de gain sonore. Donc, c'est une mesure phare de notre programme, de notre charte. Donc ça vient avec un engagement de cinq millions. L'objectif c'est vraiment de soutenir concrètement des mesures d'actions et de solutions techniques développées dans le cadre des travaux de la charte dans le monde, permettant de réduire le bruit sous-marin dans le Fjord du Saguenay. En gros, qu'est-ce que c'est le programme de gain sonore, c'est de permettre à d'autres utilisateurs de la rivière Saguenay, autre que GNL Québec, de pouvoir faire une demande à ce fond- là pour rappliquer à leur propre embarcation des technologies qui permettraient à eux aussi de réduire leur empreinte sonore.

910 Nous, on va travailler, comme je le mentionnais tout à l'heure, sur les devis et on pourra avoir, j'imagine, l'occasion de creuser la question et d'approfondir avec monsieur Ménard et nos autres experts. Mais, nous allons développer des devis et les méthaniers seront construits de sorte que l'empreinte sonore va être réduite, mais il serait intéressant ou il serait très pertinent que d'autres utilisateurs de la rivière Saguenay puissent avoir accès à de la technologie. Donc, c'est pourquoi nous avons mis en place ce programme-là et qui serait géré de façon complètement indépendante de GNL par un comité indépendant. Donc, ça, c'est dès la mise en opération de l'usine.

920 Quelques exemples concrets ou exemples d'appui que ça pourrait donner, parce que actuellement le programme n'est pas encore sur pied, mais bon, on a quand même quelques années devant nous pour le développer, appuyer financement une entreprise qui voudrait accueillir des moteurs moins bruyants, par exemple, ou plus performants pour ses propres navires. Faciliter l'installation d'un système de mur de bulle pour absorber le bruit, on aura l'occasion d'en parler, aussi.

925 C'est des technologies que nous allons appliquer également sur les méthaniers donc des murs de bulle pour isoler la coque et réduire l'empreinte sonore. Donc c'est quelques exemples d'appui et comme je le mentionnais c'est un programme qui serait géré de façon complètement indépendante.

930 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. On comprend de la présentation que vous nous faite, vous allez quand même imposer certaines conditions, en quelque sorte, à votre transporteur. Ce que l'on comprend c'est que votre



**LE PRÉSIDENT :**

970 Vous mentionnez justement le contrôle de la vitesse ça irait au-delà des normes qui seraient applicables éventuellement par Transport Canada dans le fleuve Saint-Laurent?

**M. SYLVAIN MÉNARD :**

975 En fait, on s'est déjà engagé à garder une vitesse maximale de 10 nœuds pour le Saguenay.

**LE PRÉSIDENT :**

980 Est-ce que ça ferait partie du contrat?

**M. SYLVAIN MÉNARD :**

985 Ça va faire partie du contrat, oui, effectivement. Et on aura dans le contrat, aussi, toutes les zones de restriction de vitesse volontaire, au fur et à mesure, on s'attend à ce qu'il y ait des développements, à ce niveau-là, notamment avec la baleine noire ou autres mammifères marins. Donc au fur et à mesure qu'il y aurait des restrictions qui s'additionneraient, tout ça serait ajouté ou la clause serait assez spécifique pour le respect des mesures volontaires.

**LE PRÉSIDENT :**

990 Donc, merci. Est-ce que Faune et Parcs aurait une opinion au regard de la proposition de l'initiateur quant à sa charte?

**Mme SOPHIE HARDY :**

995 Je laisserais ma collègue Isabelle Gauthier, en ligne, répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

1000 D'accord.

**Mme ISABELLE GAUTHIER :**

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien?

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous entendons.

1010 **Mme ISABELLE GAUTHIER :**

1010 Dans le fond, nous, de notre côté, comme ça a été mentionné à quelques reprises, on a en 2018 établi une entente de partenariat avec l'Université du Québec en Outaouais pour établir un programme qui nous permettra de déterminer dans le futur, dans les prochaines années, différentes approches multidisciplinaires pour essayer de mieux concilier la présence des mammifères marins avec la navigation. Dans le fond, les différents projets qui s'en viennent à l'intérieur du Saguenay Saint-Laurent, également dans l'estuaire.

1020 Et le point fort de la première année de ce projet-là, de ce programme-là, a été déposé très dernièrement. Et il a été déposé, également, à la commission. Donc, je ne sais pas si monsieur Chion est dans la salle, mais il pourrait peut-être apporter certains compléments d'information, au besoin. Donc, c'est la façon que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs va pouvoir intervenir ou du moins essayer d'apporter certains projets ou certaines informations supplémentaires au cours des prochaines années.

1025 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, pour Faune et Parcs, est-ce que monsieur Chion est présent?

1030 **Mme SOPHIE HARDY :**

Je ne le sais pas, mais je crois que non.

**Mme ISABELLE GAUTHIER :**

1035 C'est possible qu'il ne soit pas arrivé, il devait normalement être là juste ce soir pour apporter les détails comme tel sur le projet avec plus de précision.

**LE PRÉSIDENT :**

1040 Alors effectivement, c'est un thème qui était à l'horaire de la séance de ce soir et les personnes-ressources avaient été assignées...

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

1045 ...Mais, aujourd'hui, c'est la biodiversité qui fait partie des thèmes, donc.

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez?

1050

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

La biodiversité fait partie des thèmes, aujourd'hui. C'est pour ça que je pose ma question, en ce moment.

1055

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. C'est parce qu'on abordait le transport, ce soir, fait que les personnes-ressources, transport maritime, bien entendu, alors.

1060

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Donc, est-ce que je vais pouvoir poser ma question ce soir, sans perdre ma seule question à laquelle je vais avoir droit?

1065

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, même, c'est nous qui allons aborder le sujet.

1070 **Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

1075

Alors, je vous inviterais même à peut-être envisager une autre question parce qu'effectivement, contenu que les personnes-ressources...

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

1080

...Parce que là, je n'ai pas eu réponse à ma question, présentement.

**LE PRÉSIDENT :**

1085

Alors écoutez, on va essayer de travailler pour vous avoir une réponse, Madame.

**Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

Excellent. Merci beaucoup.

1090

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, j'invite maintenant monsieur Patrick Bonin, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question.

1095

---

**M. PATRICK BONIN**

1100 **M. PATRICK BONIN :**

Monsieur le président, vous m'entendez?

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Bonin, nous vous entendons. Alors, nous vous écoutons. Alors, nous vous invitons à soumettre votre question.

1110 **M. PATRICK BONIN :**

1115 Oui. Écoutez, juste au préalable, je vous dois vous informer d'une situation particulière. Et évidemment, c'est la Covid et on vous remercie de permettre de pouvoir faire des interventions à distance. J'ai communiqué avec votre collègue, madame Olivier, aux communications, il s'est produit une anomalie, hier, dans le système où le registre des questions a été ouvert hier après-midi vers 15 h 30.

1120 Et j'ai moi-même enregistré, en fait, je me suis enregistré avec confirmation d'enregistrement pour pouvoir poser une question. Pour, par la suite, apprendre que c'était, en fait, une erreur, c'était un test qui a été effectué par le BAPE, mais malheureusement, ce n'était pas inscrit que c'était une période de tests. Donc, je croyais avoir été enregistré, hier soir, et je n'ai pas pu poser ma question hier soir à cause de ça. Et donc, je voudrais vérifier avec vous si c'est possible de poser la question que j'avais hier soir et également de reposer la question pour laquelle je me suis inscrit aujourd'hui au registre?

1125 **LE PRÉSIDENT :**

1130 Je vous inviterais, plutôt, à prioriser votre question, puis à nous soumettre l'autre que vous souhaiteriez nous soumettre, par écrit. Je vous assure qu'on va prendre connaissance de toutes les questions qui vont nous être soumises. D'ailleurs, on les intègre à notre questionnement. Alors écoutez, de façon aussi à favoriser une meilleure participation, une plus grande participation en

salle et aussi par Internet, je vous inviterais peut-être plutôt à cibler votre question. Et tout en nous excusant, effectivement, il y avait un problème qui faisait qu'il y avait des tests techniques pour ce qui est du registre.

1135 Faut bien comprendre que le registre est de la responsabilité de la commission et la commission, comme vous le voyez, à chaque séance, ouvre le registre en conséquence. Alors, c'est peut-être ça la source de l'imbroglie ou du malentendu. On s'en excuse. Alors, je vous inviterais, maintenant, à nous soumettre votre question et en souhaitant que vous nous soumettiez l'autre question, par écrit. Alors, on vous écoute, Monsieur Bonin.

1140

**M. PATRICK BONIN :**

Écoutez, merci. Je perds quand même l'occasion de poser une question et d'obtenir la réponse au micro en raison de l'erreur du BAPE qui a ouvert son registre sans le préciser. Donc, vous persistez à ce que je ne puisse pas poser la question que j'avais hier soir et celle que j'ai aujourd'hui?

1145

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous invite à nous la soumettre, par écrit. Alors écoutez, pour ce qui est de votre question. Est-ce qu'on pourrait d'abord commencer par une question?

1150

**M. PATRICK BONIN :**

C'est extrêmement décevant.

1155

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, on pourrait peut-être commencer par une question? Alors, soumettez-nous votre question.

1160

**M. PATRICK BONIN :**

1165 D'accord. Bien écoutez, je fais un suivi, vous comprendrez que plusieurs organisations,  
individus travaillent actuellement et se font une tête sur le dossier du BAPE, donc ma question  
s'adresse à vous, directement, à la commission. J'aimerais que vous expliquiez aux gens comment  
vous allez évaluer les émissions de gaz à effet de serre, en lien avec ce projet-là. Le projet étant  
évidemment un projet beaucoup plus large qu'une usine de liquéfaction, incluant la production, la  
1170 combustion sur place, le transport, l'exportation et la combustion finale. Parce que vous  
comprendrez que nous investissons beaucoup d'effort, les gens là-dessus.

Aujourd'hui, Le Devoir, rapportait que vous ne vouliez pas dire si vous alliez, par exemple,  
évaluer l'ensemble du cycle de vie des émissions, soit en amont, aussi en aval. Et ça change  
énormément en terme d'investissement de capacité, en termes de recherche, en termes d'analyse  
1175 des impacts de cette usine-là, qui, je vous rappelle, selon certains chiffres, pourrait être de l'ordre  
de 50 millions de tonnes de gaz à effet de serre. Si on regarde l'ensemble du projet, ça, c'est 10  
millions de véhicules. Donc, c'est un enjeu majeur et j'aimerais que vous précisiez si vous avez  
l'intention, justement, d'évaluer sur l'entièreté de ce projet-là, ce qu'est ce véritable projet, l'impact  
global qu'il aura incluant la production du gaz, évidemment, à son transport et sa combustion.

1180

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Bonin, nous sommes aux premières séances de la commission qui va traiter  
du sujet. Alors, nous, dans le contexte de l'analyse, on va prendre connaissance de l'ensemble des  
1185 points de vue, ainsi que l'ensemble des informations qui vont nous être fournies.

Donc, si vous souhaitez aborder ce sujet dans le cadre de la deuxième partie de l'audience,  
puis nous définir exactement le bien-fondé d'évaluer l'ensemble amont aval des gaz à effet de serre  
qui pourraient être éventuellement générés par ce projet. C'est un élément qui pourrait être  
1190 éventuellement pris en considération par la commission. Et, pour ce qui est de la portée que  
l'analyse pourrait prendre quant à ses questions-là, bien vous allez devoir malheureusement  
attendre le rapport de la commission, contenu que nous allons conclure notre analyse avant de  
prendre une position exacte sur le sujet. Et cette position-là va être reflétée dans le rapport qui va  
être déposé au Ministre.

1195           Alors, ça serait, comment dire, prétentieux de ma part de vous dire « on va le traiter, comme on ne le traitera pas ». Ce qu'on va attendre, pour nous, c'est d'avoir l'ensemble de l'information disponible sur ces enjeux, incluant la prise de position publique de la part des citoyens, dans le cadre de la deuxième partie.

1200           Alors, je ne peux vous répondre ni par oui, ni par non, actuellement. Il suffirait simplement de continuer l'analyse et de prendre connaissance du rapport qui va être déposé par la commission, suite à ces travaux. Alors, voilà ce que je peux vous dire pour ce qui est de la prise en considération de l'ensemble des gaz à effet de serre.

1205           **M. PATRICK BONIN :**

          Donc en résumé, la commission a la latitude pour inclure ou non les émissions de gaz à effet de serre amont aval, mais refuse à ce stade-ci de préciser si elle le fera, c'est ça?

1210           **LE PRÉSIDENT :**

          Plus exactement, la commission est mandatée pour analyser un projet de gaz naturel liquéfié. Et pour ce qui est des enjeux amont aval du projet, la commission est susceptible, éventuellement, de se prononcer sur certains éléments. Alors, c'est tout ce que je peux vous dire, pour l'instant.

1215           **M. PATRICK BONIN :**

          Et vous comprenez, ça change énormément.

1220           **LE PRÉSIDENT :**

          Écoutez, on s'engage à un débat contradictoire, Monsieur Bonin, là. Alors écoutez, c'est le maximum que je peux vous dire, aujourd'hui, en regard de la prise en considération de ces éléments-là dans le cadre de l'analyse du projet. Alors écoutez, nous, on va continuer notre travail, on va écouter tout le monde, on va prendre connaissance de l'ensemble de l'information disponible, puis ce sera le rapport du BAPE qui va répondre à votre question, plus précisément, dans quelle mesure ou de quelle ampleur la commission va prendre en considération l'ensemble des enjeux qui

1225

portent sur les changements climatiques et les gaz à effet de serre. Alors, je vous remercie de votre question, Monsieur Bonin.

1230

**M. PATRICK BONIN :**

Et, je n'aurai pas de réponse à cette question, c'est ce que je comprends. Donc, j'aimerais formuler une autre question.

1235

**LE PRÉSIDENT :**

Vous allez avoir une réponse claire et précise de la position de la commission lorsque le rapport sera déposé et rendu public.

1240

**M. PATRICK BONIN :**

O.K. Donc, je vais formuler la deuxième question qui est peut-être plus simple, que je n'ai pas pu poser hier. Vous avez vu, au niveau des...

1245

**LE PRÉSIDENT :**

...Alors, moi, ce que je vous invitais, plutôt, c'était de nous la soumettre par écrit. Alors écoutez, tout en comprenant le grief que nous vous faites...

1250

**M. PATRICK BONIN :**

...C'est parce que si on n'a pas de réponse de la part des intervenants, c'est extrêmement difficile, Monsieur. Je comprends, là, c'est la Covid et on apprécie votre flexibilité, mais la dimension participative du BAPE est importante, quand même, là. Donc, d'avoir les gens présents sur place qui puissent répondre me semble essentiel. Et c'est essentiellement sur les risques de déversement, on sait que ce sont des méthaniers, 7 millions 500 litres de diesel possible qui est transporté.

1255

1260 Est-il possible d'avoir la publication des cartes des scénarios de déversement du pétrole, évidemment au quai, ainsi que l'évolution, l'étendue de la nappe selon les scénarios, selon les pires scénarios, comme il existe. L'accident comme on ne veut pas qui se produise, comme ça s'est produit à Mégantic, par exemple. Donc d'avoir ces cartes-là démontrant les risques de déversement, le panache de pétrole sur 0, 12, 24, 2-3 jours.

1265

**LE PRÉSIDENT :**

Je comprends l'essence de votre question, Monsieur Bonin, on prend en note votre intérêt pour ce qui est de ce sujet. On a déjà abordé l'analyse de risques pour ce qui est du site comme tel, aujourd'hui, on va sûrement continuer à en parler. Je vous rappelle que ce soir nous abordons la question du transport maritime, et c'est peut-être là que ce sera peut-être plus pertinent d'aborder ce sujet.

1270

Alors, votre question est prise en note et nous allons aborder ce sujet dans le cadre du transport maritime de la séance de ce soir. Alors, merci encore de votre question, je vais céder maintenant la parole à une autre personne qui voudrait intervenir. Alors, merci encore, Monsieur Bonin, il est toujours possible d'intervenir auprès de la commission, par écrit.

1275

**M. PATRICK BONIN :**

1280

Avec tout votre respect, je le ferai. Mais, avec tout votre respect, il y a un quai de transbordement d'embarquement de pétrole, il peut y avoir des déversements au quai, ça fait partie des installations et du milieu. Donc, normalement ma question est à point.

**LE PRÉSIDENT :**

1285

J'aimerais peut-être que vous précisiez, peut-être, cette intervention dans le cadre de votre mémoire, en deuxième partie. Tout en vous assurant que ce sont des éléments qui vont être traités dans le cadre de la séance de ce soir et de demain après-midi. Alors, merci beaucoup, Monsieur Bonin, pour votre question.

1290

**M. PATRICK BONIN :**

Merci.

1295

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je demanderais maintenant à madame Rebecca Pétrin, s'il vous plaît, à venir nous soumettre une question.

1300

---

**Mme REBECCA PÉTRIN**

1305

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Madame Pétrin.

**Mme REBECCA PÉTRIN :**

1310

Bonjour. Donc, Rebecca Pétrin de l'organisme Eau Secours. Ma question : En fait, hier, le promoteur a affirmé qu'il n'y avait pas de plan B à son projet si Hydro-Québec ne fournissait pas l'électricité nécessaire. Je comprends donc que la décision positive d'Hydro-Québec est conditionnelle au projet, contenu du fait que l'alimentation par hydroélectricité du complexe permettra une économie de 10 % des gaz nécessaires pour la réfrigération. C'est un 10 % en fait de gaz qui va pouvoir être mis sur le marché pour la vente. Donc, c'est des économies de masse pour le promoteur.

1315

J'aimerais savoir si, étant donné que c'est une société d'État, en fait, donc c'est un bien public, commun, l'hydroélectricité qui sera vendue au promoteur. Je me demande si les tarifs qui seront payés seront minimalement ceux payés par les citoyens pour les ressources qu'ils vont utiliser.

1320

Donc, je parle des 550 mégawatts d'électricité d'Hydro-Québec et ainsi que les 266 millions de litres d'eau qui seront offerts, aussi, par la Ville de Saguenay, pour une année.

1325           Donc, est-ce que ces tarifs seront les mêmes que les citoyens québécois vont payer, étant donné que c'est des ressources qui sont québécoises? Donc, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1330           Merci pour votre question. Madame Fortin?

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

1335           Oui. Donc, pour répondre à la question de madame Pétrin, Monsieur le président, GNL Québec n'a pas demandé de conditions particulières à Hydro-Québec. Le tarif qui nous sera octroyé c'est le tarif qui est réglementé et diffusé par la Régie pour les projets de cette envergure, à savoir le tarif L.

1340           Et pour ce qui concerne, au niveau de la taxation municipale, GNL Québec va payer en bonne et due forme ce qu'elle doit payer à l'égard des services et du dû à la municipalité de Ville Saguenay.

**Mme REBECCA PÉTRIN :**

1345           Donc, je dois comprendre que GNL paiera le tarif préférentiel pour entreprise, pas le même tarif payé par les citoyens québécois ?

**LE PRÉSIDENT :**

1350           Alors écoutez, c'est la réponse. Merci.

**Mme REBECCA PÉTRIN :**

C'est un éclaircissement.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

1360 Pour Ville Saguenay, on avait parlé, justement, de la possibilité de l'intégration des coûts pour ce qui est des mesures d'urgence, mais de façon plus large en termes de besoin, de support, est-ce que vous avez une tarification ou de quelle façon vous, lorsque vous offrez un service à une entreprise d'envergure qui consomme quand même beaucoup d'eau, ou des choses comme ça. Est-ce qu'il y a des ententes particulières qui sont prises avec les initiateurs ou les promoteurs pour ce qui est d'une tarification éventuelle?

1365 **M. CAROL GIRARD :**

Bien écoutez, je n'ai pas vraiment de réponses à formuler à ce sujet-là, sauf que toute entreprise qui s'établit sur le territoire de la Ville de Saguenay est un citoyen corporatif. Donc, à l'effet qu'il paie des taxes et à droit à un niveau de services comme n'importe quel citoyen à la Ville de Saguenay.

1370 S'il y a effectivement des extras, s'il y a des choses, effectivement, que la Ville rend comme service qui fait en sorte qu'on n'a pas un service habituel ou normal, c'est des extras ou des choses qui ne sont pas prévues. Effectivement, il pourrait y avoir des ententes, par exemple, des compteurs d'eau, facturation au niveau de l'eau potable, ces choses-là. Donc effectivement, on se doit de donner des services à un citoyen corporatif. Mais lorsqu'il y a des choses qui débordent, si on veut, du service normal qu'on donne aux citoyens, donc à ce moment-là, il pourrait y avoir des ententes, des facturations mises à part, là.

1375 **LE PRÉSIDENT :**

1380 Est-ce que vous avez des exemples concrets à nous donner pour ce qui est de ce type d'ententes là qui pourraient être convenues entre une entreprise commerciales et la Ville? Parce que vous parlez de compteurs d'eau, entre autres, là, c'est peut-être un exemple. Est-ce que vous êtes systématique quant à l'implantation de compteurs d'eau auprès des institutions, puis des commerces, des industries? De quelle de façon la Ville gère, entre autres, ce besoin-là?

1385

**M. CAROL GIRARD :**

Oui. Je vais donner la parole à mon collègue monsieur Luc Côté, directeur du service de génie qui va vous répondre là-dessus.

1390

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Côté?

1395

**M. LUC CÔTÉ :**

Oui. Bonsoir, tout le monde. Effectivement, toutes les entreprises, les industries, les commerces, les institutions sont munies d'un compteur d'eau, le déploiement est en cours, présentement.

1400

Puis, chacune des entreprises effectuerait en fonction de sa consommation pour les eaux industrielles, puis les eaux lourdes de consommation humaine, l'eau potable. Il y a une tarification qui est associée à l'installation d'un compteur d'eau, puis à la lecture des débits qui sont consommés.

1405

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être pour l'initiateur nous préciser est-ce que votre approvisionnement en eau est exclusivement fourni par la Ville ou vous allez avoir éventuellement de l'approvisionnement, là, de tiers, ou à même la nappe phréatique.

1410

D'abord, est-ce que vous avez un portrait de l'utilisation de l'eau comme tel, de quelle façon, je veux dire, vous envisagez en termes de volume, là, ce que vous allez consommer. Peut-être nous le préciser, s'il vous plaît.

1415 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Oui, tout à fait. Merci, Monsieur le président. Il faut comprendre que le procédé de liquéfaction ne nécessite pas beaucoup d'eau. Donc, ce n'est pas une utilisation en continu qui sera fait de l'eau.

1420 Effectivement, il y a plusieurs possibilités en termes d'approvisionnement. Et je laisserais mon collègue monsieur Rivard expliquer de quelle façon l'eau est utilisée dans le procédé de gaz naturel liquéfié et quelles sont les sources d'approvisionnement. Monsieur Rivard?

**M. DENIS RIVARD :**

1425

Oui, avec plaisir. Malheureusement, on n'a pas réussi à expliquer encore l'ensemble du procédé, mais particulièrement pour l'eau, je vais parler de l'endroit dans l'usine où on a besoin, effectivement, d'eau.

1430

Dans une des étapes du prétraitement du gaz naturel, on doit enlever les gaz acides, c'est la deuxième étape d'un prétraitement. Dans cette portion-là, on doit utiliser une combinaison d'amine et d'eau distillée pour cueillir le solvant qui va aider à faire le retrait de ces produits-là.

1435

Maintenant, l'eau distillée, c'est de l'eau comme on achète à la pharmacie, on va la produire sur place. C'est quelque chose qu'on va accumuler dans un réservoir et qu'on va utiliser pour ajuster notre niveau de solvant. Et donc, de temps à autre, on va produire de l'eau déminéralisée. Et, c'est dans cette partie-là qu'on consomme de l'eau du point de vue industriel.

1440

Maintenant, ce qui est important de comprendre c'est que c'est fait par séquence et non pas en continu, ça va être utilisé environ quatre heures par jour.

1445

Maintenant, au niveau de l'opération, on parle d'une consommation, je crois, de cinq mètres cubes à l'heure. Par contre, lorsqu'on fait la conception de l'usine, on doit considérer qu'au niveau du démarrage on a besoin de cinq fois plus d'eau pendant une certaine période pour le démarrage. Donc la conception de notre réseau d'eau doit répondre au moment où on doit faire le démarrage de l'usine. À partir du moment où c'est fait, le niveau d'eau revient à un niveau tout à fait normal et qui va être, en fait, utilisé de façon intermittente.

**LE PRÉSIDENT :**

1450 Bien, ça m'amène à vous poser la question, comment disposez-vous de vos autres procédés, vos eaux sanitaires, s'il vous plaît.

**M. DENIS RIVARD :**

1455 Oui. Bon, au niveau de l'eau déminéralisée, il y a une partie qui s'en va environ 65 % qui s'en va dans le traitement des gaz.

1460 Dans le traitement des gaz, puis là, c'est là qu'il y a une certaine évaporation d'eau qui se fait, puis le reste de l'eau est retourné en traitement. En fait, l'eau n'a pas de contaminant en tant que tel, mais elle va être toujours monitorée en termes de traitement, elle va être passée à l'usine de traitement, et ensuite va être de retournée dans les eaux pluviales de conduite pluviale.

**LE PRÉSIDENT :**

1465 Donc, c'est un résidu qui ne nécessiterait pas de traitement particulier?

**M. DENIS RIVARD :**

1470 Non. En fait, dans la partie traitement, surtout dans la séquence de produire l'eau distillée, dans lequel on enlève les minéraux qui sont dans l'eau, donc l'eau de rejet de ces traitements-là contient plus de minerai. Puis elle aussi, elle passe au traitement, à l'amener aux spécifications requises pour pouvoir retourner dans les eaux pluviales, ou dans le système de conduite.

1475 Maintenant, il n'y a aucune partie de l'usine qui génère de pollution en termes d'eau. Donc, c'est vraiment, c'est la seule séquence, la sortie de notre traitement d'eau minérale, puis le retour du traitement d'acide, qui eux, passent à l'usine de traitement.

**LE PRÉSIDENT :**

1480 La gestion des eaux grises, ça va aller au réseau d'égouts municipal ou vous avez un traitement autonome?

**M. DENIS RIVARD :**

1485 Oui, c'est que, bon, dans la phase de la construction, si vous voulez, pas la construction, mais l'opération, ce qu'on appelle l'eau industrielle, va se diviser en pratique 60 % vers l'eau déminéralisée, puis 40 % pour l'eau d'entretien et l'eau pour les tests incendie.

1490 Donc, une fois que l'eau a été utilisée dans le procédé de retrait des acides, cette eau-là va revenir après dans l'eau d'entretien, parce qu'elle peut être utilisée parce qu'elle est conforme à cet usage-là, puis elle, elle va être ensuite retournée aux égouts réguliers.

**LE PRÉSIDENT :**

1495 O.K. Donc, vous allez être branché au réseau municipal?

**M. DENIS RIVARD :**

1500 Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

Pour ce qui est des eaux sanitaires?

1505 **M. DENIS RIVARD :**

Voilà. Mais le traitement se fait à notre usine.

**LE PRÉSIDENT :**

1510

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

1515

Vous aviez un point à préciser Madame Fortin?

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

1520

Je voulais seulement préciser à la commission que les besoins en eau du procédé vont être intermittents et que l'eau retournée à l'environnement va être ponctuelle, puis en opération normale il va avoir très peu d'eau rejetée comme monsieur Rivard vient de l'expliquer.

**LE COMMISSAIRE :**

1525

Et juste pour être certain, tout votre approvisionnement en eau va provenir du réseau municipal?

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

1530

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Merci.

1535

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'aimerais Ville Saguenay?

**M. CAROL GIRARD :**

1540

Oui. J'aimerais demander à monsieur Luc Côté de préciser certaines choses relativement à ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Côté?

1545

**M. LUC CÔTÉ :**

Oui. Bien, concernant les eaux industrielles je pense que le promoteur en a fait le tour. Concernant les eaux usées, les eaux d'origine domestique, je pense qu'au niveau de l'eau potable il y avait une consommation dans le résumé de l'étude d'impact du promoteur qui mentionnait 1,3 mètre cube d'eau par heure. L'eau de consommation pour les douches, les toilettes, peut-être les cafétérias, la préparation des repas. Fait que ça ne génère pas beaucoup d'eau usée non plus.

1550

Dans son étude d'impact, il est mentionné que ce serait traité sur le site dans une installation de traitement autonome ou encore une installation qui serait opérée par l'APS, l'Administration portuaire, ou encore la Ville de Saguenay. Ces détails-là ne sont pas encore ficelés avec le promoteur, puis on n'a pas encore idée de quelle façon ça va être traité.

1555

Concernant l'eau potable, juste revenir avec le débit qu'annonçait monsieur Rivard, 5 mètres cubes d'eau. Présentement, la Ville de Saguenay dispose déjà au droit du site de l'Administration portuaire une conduite pour fournir ce débit-là. Il n'y a pas de problème. C'est juste que le long du chemin d'accès qui mènera au site de GNL Québec, il y aura de la construction d'infrastructures à faire pour acheminer le débit jusqu'à sa porte. Mais présentement, via les réseaux existants, on est capable de fournir ce débit-là sans problème.

1560

1565

Dans le résumé de l'étude d'impact c'est indiqué 17 mètres cubes, c'est un débit maximal et non moyen. Même le maximum, il n'y a pas de problème, on s'est déjà penché sur des débits beaucoup plus importants que ça dans le cadre de d'autres projets, là.

1570

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci pour ces précisions, Monsieur Côté. Peut-être pour le ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a des éléments à rajouter concernant la gestion de l'eau pour le site?

1575 **M. MICHEL DUQUETTE :**

1580 Non. Il n'y a pas vraiment de précisions, dans le fond, c'est l'utilisation de l'eau en provenance de la municipalité et rejet à la municipalité. Donc, la seule eau qui sera à gérer, c'est l'eau de pluie, la gestion des eaux de pluie, comme il se fait dans tous les autres cas industriels. Mais on n'est pas dans une usine où il y a une contamination potentielle comme on pourrait avoir dans une usine pétrochimique ou autre, là. Donc, l'eau de pluie va être gérée avec des objectifs de rejet, mais c'est vraiment minime. On parle d'eau de pluie qui ne sera pas contaminée sur un site. Donc, c'est le seul rejet qui pourrait y avoir.

1585 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci pour ces précisions. Alors, voilà, Madame Pétrin, pour ce qui est des éléments qui touchent votre question.

1590 **Mme REBECCA PÉTRIN :**

Merci pour ces informations, mais ma question était plus sur le tarif qu'ils allaient payer, s'il était juste vis-à-vis le tarif que les citoyens de la Ville de Saguenay paient.

1595 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, on parle entre autres de l'approvisionnement en électricité.

1600 **Mme REBECCA PÉTRIN :**

Et eau, mais on a parlé beaucoup de la consommation d'eau, mais on n'a pas parlé du tarif, comme tel, là. On a parlé qu'il allait avoir des compteurs d'eau, est-ce que le tarif qu'ils vont payer le litre d'eau sera similaire à celui des citoyens de la ville de Saguenay?

1605 **LE PRÉSIDENT :**

On va permettre, peut-être, à la Ville de le préciser. C'est quoi le tarif habituellement pour une activité industrielle?

1610 **M. CAROL GIRARD :**

Oui, je vais demander à mes collègues de répondre à cette question.

**M. LUC CÔTÉ :**

1615

Monsieur le commissaire, je pense qu'on va revenir avec la réponse, toutes les entreprises paient le même tarif. C'est vraiment en fonction du débit qu'ils vont recevoir les factures différentes, mais on pourrait revenir à la commission sur notre règlement de tarification.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît. Alors voilà, les gens vont nous compléter l'information par écrit, et on a noté, aussi, l'interpellation par Hydro pour ce qui est du tarif.

1625 **Mme REBECCA PÉTRIN :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1630

Merci de vos questions. Alors, j'invite maintenant monsieur Marco Bondu.

1635

---

**M. MARCO BONDU**

**LE PRÉSIDENT :**

1640 Bonjour, Monsieur Bondu.

**M. MARCO BONDU :**

1645 Bon après-midi, Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous vous écoutons.

1650 **M. MARCO BONDU :**

1655 Oui. Donc, selon notre compréhension de l'étude d'impact, la construction du complexe de liquéfaction et du terminal maritime, entraîneront la destruction de 8,60 hectares de milieu humide, l'empiètement de rive de l'ordre de 1,36 hectare, et l'empiètement sur l'habitat aquatique d'eau douce d'une section de 680 mètres d'un cours d'eau. Ça, c'est des chiffres que j'aimerais voir confirmer.

1660 Puis, lors de la séance d'hier soir, le promoteur a souligné qu'il n'avait pas été en mesure d'éviter ces éventuels impacts négatifs sur les milieux hydriques, humides et riverains.

1665 Nous avons donc une question de précision, ici, cet après-midi, on aimerait avoir une réponse. C'est pour que le promoteur arrive à cette décision, dans sa planification, notre compréhension c'est que c'est parce que les contraintes techniques amèneraient des coûts importants quant aux mesures d'évitement des dommages aux milieux humides, hydriques et riverains. Donc, on aimerait savoir à combien s'élèveraient les coûts d'évitement versus les coûts de compensation que le promoteur envisage plutôt de faire?

**LE PRÉSIDENT :**

1670       Alors, d'accord.

**M. MARCO BONDU :**

1675       Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Fortin?

1680       **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Oui, Monsieur le président. Donc, pour répondre à la question de monsieur Bondu, en deux volets.

1685       D'abord, la confirmation au niveau du nombre d'hectares de perte de milieux humides, milieux hydriques, je demanderais à madame Nathalie Fortin de WSP de répondre à la question.

Et par la suite, dans un deuxième temps, je demanderais à monsieur Ménard de compléter pour la question de monsieur Bondu.

1690       Donc, Madame Fortin pour la confirmation, s'il vous plaît, des chiffres.

**Mme NATHALIE FORTIN :**

1695       Oui. Bonjour, merci. Pour la confirmation des chiffres, il y a une légère augmentation au niveau des milieux humides. Nous sommes retournés sur le terrain cet été, suite à de l'information quant à la localisation de milieux humides supplémentaires. Donc, c'est 10 hectares de milieux humides. Par contre, les autres données restent sensiblement les mêmes, là.

1700

**LE PRÉSIDENT :**

Bien. Alors, la question est quand même assez précise, là. Il faut quand même préciser, bon, vous envisagez, éventuellement, un coût de compensation. Alors, c'est un peu, là, compensation versus... Alors, j'aimerais vous entendre, là-dessus.

1705

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Tout à fait. Donc merci, Madame Fortin. Je recéderaï la parole à monsieur Ménard pour la question précise du plan de compensation versus la compensation.

1710

**M. SYLVAIN MÉNARD :**

Oui. En fait, l'analyse ne s'est même pas rendue à chiffrer les différents scénarios. On était vraiment dans une optique de faisabilité technique. Donc, on a discrédité d'avance des scénarios parce que qu'il était juste impossible techniquement de travailler le terrain de façon à installer l'usine.

1715

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà pour la réponse. Alors, je vous remercie de votre question, en souhaitant vous entendre en deuxième partie.

1720

**M. MARCO BONDU :**

Merci.

1725

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Alors j'inviterais, maintenant, Alexandra Duppéré, s'il vous plaît.

1730

---

**Mme ALEXANDRA DUPPÉRÉ**

1735 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

1740 **Mme ALEXANDRA DUPPÉRÉ :**

Bonjour. Je me présente Alexandra Dupérré, je représente le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ma question, cet après-midi, porte sur les impacts psychosociaux du projet et leurs évaluations.

1745 Donc, dans la région et même ailleurs au Québec, on assiste actuellement à une polarisation du débat concernant le projet de GNL Québec qui risque de laisser des traces dans la population. De plus, l'annonce de plusieurs projets industriels dans la région peut être à l'origine de beaucoup d'éco-anxiété au sein de la communauté. Alors, j'aimerais savoir de quelle façon ces aspects ont été évalués par le promoteur dans son étude d'impact et par la Santé publique dans l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact?

1750 **LE PRÉSIDENT :**

1755 D'accord. Alors écoutez, peut-être permettre à l'initiateur de répondre sur cet élément-là, vous comprendrez, un peu comme hier, on est un peu pris, il n'y a pas de personnes-ressources de Santé publique, mais on prend en note les éléments. Donc nous, on fera le relais auprès de Santé publique pour essayer d'avoir les éléments de réponse à votre réponse.

1760 **Mme ALEXANDRA DUPPÉRÉ :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1765 Alors, je laisserais la parole à Madame Fortin, pour ce qui est impacts. La parole est à vous.

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

1770 Merci, Monsieur le président, Madame Duppéré. Il est vrai que le débat public qui entoure le projet d'Énergie Saguenay s'est extrêmement polarisé au cours des derniers mois, voire de la dernière année.

1775 Nous avons effectué une vaste consultation publique et avons apporté des modifications au projet, et des bonifications par rapport à ces consultations-là que nous avons faites. Et, on s'engage à demeurer à l'écoute de la population et d'engager une relation ouverte avec ceux-ci.

1780 Maintenant, pour répondre à la question sur les impacts psychosociaux, nous n'avons pas évalué, directement, les impacts psychosociaux. Par contre, à titre d'entreprise responsable et équipe régionale, on constate que le projet, comme j'ai dit tout à l'heure, polarise, puis peut générer ce type d'impacts-là. Donc, on est ouvert à l'idée et on est prêt à documenter et assurer un suivi de l'évolution de ces impacts-là auprès de la population.

1785 Il y a différents mécanismes d'évaluation qui existent : L'entretien avec le voisinage, des sondages, entretien avec les organismes d'aide, ces choses-là. Comme je le disais plus tôt, nous avons l'intention d'ouvrir un bureau de relations avec la communauté également. On parle d'un comité de suivi/comité de vigilance, là, au moment où qu'on commencerait la construction, et même en phase d'opération. Mais nous, l'engagement qu'on prend comme entreprise, c'est d'effectuer un suivi de ces éléments-là, bien qu'il n'ait pas été, dès le départ, analysé, évalué, directement dans l'étude d'impact.

1790 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, soyez rassurée que pour notre part, on va interpeller Santé publique, là-dessus.

**Mme ALEXANDRA DUPÉRRÉ :**

1795 Parfait je vous remercie.



1830           Donc, et chez nous, au Québec, on le sait, le pipeline gazoduc traverserait les territoires des régions de l'Abitibi, de la Mauricie et du Saguenay, mais également les territoires ancestraux de trois Premières Nations : Les Anishnabe, les Atikamekw et les Innus.

1835           Ma question s'adresse autant au promoteur qu'aux représentants de l'état, est la suivante :  
1840           Quelles démarches avez-vous faites envers nous et les autres nations allochtones autant qu'autochtones, qui sont visées par les pipelines situées, ou qui sont projetées sur les territoires en amont de l'usine de liquéfaction? Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1840           Alors, vous comprendrez que la question que vous nous posez porte sur un projet dont nous n'avons pas le mandat d'étude et d'évaluation. Alors écoutez, je vais quand même offrir la possibilité à l'initiateur de nous présenter ce qui est possible de nous dire sur ce projet, en fonction du fait que le projet qui est présentement sous analyse, c'est un projet de liquéfaction de gaz naturel à  
1845           Saguenay.

          Alors, je laisse la parole à l'initiateur, madame Fortin.

**M. RODRIGUE TURGEON :**

1850           Est-ce que je peux préciser ma question, peut-être? Je peux préciser ma question en disant que...

**LE PRÉSIDENT :**

1855           Vous posez une question sur un projet qui, je veux dire, au bout du compte, on n'a rien, là, actuellement, dans le cadre de l'analyse du projet, autre que le projet GNL. Bien entendu, on est bien conscient que c'est un projet d'approvisionnement du projet qui est à l'étude, on a déjà abordé le sujet dans une certaine mesure, il faut préciser que ce projet-là va faire l'objet d'une évaluation  
1860           environnementale distincte. Alors, c'est peut-être plus là que vous devriez interpellier les initiateurs de Gazoduc quant à leur engagement auprès de l'acceptabilité sociale auprès des communautés autochtones.

Alors, il faut bien comprendre que la limite de la Loi nous contraint, en quelque sorte, de nous concentrer sur le projet qui est à l'étude, actuellement.

1865

Alors, tout en comprenant très bien votre intérêt de poser la question, ce n'est peut-être pas le bon endroit. C'est tout en prenant tout l'ensemble de ces considérations, je vais céder la parole à l'initiateur pour ce qui est de cet élément. Madame Fortin?

1870

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Oui. Merci, Monsieur le président. Donc, en réponse à monsieur Turgeon, bien entendu nous ne pouvons pas parler au nom de l'entreprise Gazoduc qui a fait ses propres démarches de consultation, comme vous venez de le mentionner.

1875

Par contre, ce que je peux vous dire, ce que je peux répondre, c'est que nous, depuis 2014, GNL Québec, on a entamé plusieurs démarches de consultation, autant avec les Premières Nations visées par le projet d'Énergie Saguenay. Donc, les nations innues et la nation huronne-wendate, et avec la population en général.

1880

Donc, nous avons des comités consultatifs qui ont été mis en place, à cet égard-là. Le premier mis en place depuis 2014 avec différentes parties prenantes régionale, et les Premières Nations en font partie, aussi. Mais nous avons un comité spécifique avec les nations de Mashteuiatsh, Essipit et de Pessamit, avec qui nous avons signé une entente de collaboration en 2015.

1885

Nous avons également élargi notre comité consultatif, comme on le mentionnait hier, pour inclure la portion maritime. Donc, nous avons ajouté six intervenants. Ils ont été choisis en fonction de la tournée maritime que monsieur Tremblay a effectuée il y a quelques années de cela.

1890

Donc, nous avons fait des ateliers spécifiquement sur l'étude d'impact, tel que je le présentais, d'entrée de jeu, à la première séance. Le projet qui est l'étude, actuellement, c'est un projet qui a été bonifié à la lecture et, en fait, à ce que nous avons recueilli en termes de commentaires des citoyens et des Premières Nations.

1895

La consultation des Premières Nations nous a mené à élargir notre zone d'étude pour inclure la pêche à l'oursin qui est une activité qui est faite par la communauté d'Essipit. Nous avons également mis sur pied une table de travail sur l'industrie touristique, on en a quand même parlé beaucoup hier, et nous avons mené des sessions d'information et des consultations grand public, ici, dans la région. Et évidemment, participé à plusieurs événements dans la communauté, des activités de communication régionales, comme par exemple, des journées de concertation.

1900

Donc, c'est ce que je peux répondre au nom d'Énergie Saguenay, à ce stade-ci.

**LE PRÉSIDENT :**

1905

Dans le cadre de la discussion...

**M. RODRIGUE TURGEON :**

1910

...Donc, rien en amont de l'usine de liquéfaction?

**LE PRÉSIDENT :**

1915

Excusez-moi. Alors, ce que je souhaiterais comprendre, c'est dans vos échanges avec la communauté autochtone, est-ce que le sujet Gazoduc a été abordé?

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

1920

Écoutez, évidemment que, on l'a mentionné tout à l'heure, le projet de GNL Québec ou l'usine d'Énergie Saguenay ne peut pas aller sans la conduite souterraine, donc la construction du gazoduc. Ce sont des éléments qui sont discutés.

1925

Mais, tel que je le mentionnais tout à l'heure, l'entreprise Gazoduc effectue ses propres consultations, à cet égard-là, mais évidemment qu'il y a des éléments comme, bon, mentionner qu'une construction de 780 kilomètres, 42 pouces, dans des éléments de base, mais l'entreprise Gazoduc a elle-même ses propres démarches et avec les Premières Nations qui sont touchées et qui, pour certaines, sont communes à celle de GNL Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

1930 Alors, voilà pour les éléments qu'on peut porter à votre question. Tout en vous précisant que,  
en ce qui nous concerne, on va faire l'effort de préciser dans quel contexte l'évaluation  
environnementale du projet de Gazoduc est. Faut penser qu'il y a une responsabilité fédérale, aussi,  
qui fait que ce projet-là va être soumis à un processus d'évaluation environnementale. Alors  
éventuellement, dans le cadre de la documentation ou questionnements qu'on va poser, ça va être  
1935 précisé, là, dans quelle mesure le processus d'évaluation environnementale va faire place à des  
interpellations du public.

Et, pour ce qui est de votre question spécifique sur Gazoduc, ce sera peut-être auprès d'eux,  
dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale de ce projet-là, spécifique, que vous  
1940 pourriez les interpellier.

**M. RODRIGUE TURGEON :**

Écoutez, je suis très conscient que la question peut s'adresser au promoteur Gazoduc, on va le  
1945 faire, on fait partie de ces tables-là, puis on va participer à la commission intégrée d'examen. Ma  
question visait à savoir si le promoteur, aujourd'hui à l'étude, était soucieux, conscient d'entretenir  
des relations avec les populations situées en amont de la conduite qui l'alimenterait. Donc, la  
réponse est assez claire, à cet effet, mais je vous remercie de votre temps. Bonne fin de journée.

**LE PRÉSIDENT :**

1950 Je vous remercie de votre intervention. Alors, la commission va prendre une pause de 15  
minutes, nous allons vous revenir pour la continuité des travaux. Merci beaucoup.

1955

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

1960

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LE PRÉSIDENT :**

1965

Alors, je vous inviterais à prendre place, la commission va continuer ses travaux.

Alors, Monsieur Pilotto?

**LE COMMISSAIRE :**

1970

Oui, merci. Je voudrais continuer sur la question des relations avec les communautés innues, bien autochtones, en général. Dans l'étude d'impact vous parlez de la signature publique d'une entente, puis vous avez évoqué hier, puis encore aujourd'hui, le fait que vos discussions se poursuivent que vous êtes en contact avec les communautés. Comment ça se manifeste, pour la suite, où vous en êtes rendu depuis la signature de l'entente, c'est quoi la portée de cette entente-là. Évidemment, ce que vous pouvez nous en dire, j'imagine qu'il y a des choses qui sont plus confidentielles que d'autres.

1975

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

1980

Oui. Donc, Monsieur le commissaire, l'entente qui a été signée en mai 2015, c'était une entente qui a permis de mettre en place le processus de consultation avec les Innus pour vraiment tenir compte de leurs intérêts et de leurs préoccupations par rapport au projet, leurs droits ancestraux, dans la mesure du possible, puis pour voir comment qu'on peut les accommoder dans le développement du projet. Elle permet aussi la planification, en fait, dans la période de planification, une participation équitable des Innus aux retombées économiques.

1985

Les membres du comité de suivi sont en discussion, dans le but d'arriver à la signature d'une entente de partenariat et de développement qui entrerait en vigueur à la suite d'une décision finale de GNL Québec d'investir dans le projet.

1990

Donc, ce n'est pas une entente classique, comme on voit sur les répercussions et les avantages de type RA, comme on peut voir, par exemple, pour les sites miniers. C'est vraiment une entente de partenariat et de développement. C'est comme ça qu'on l'appelle.

1995

Donc, nous avons eu plusieurs rencontres avec ce comité-là qui est formé avec les gens des conseils de bande.

2000

Donc, on a mis en place, également, un deuxième comité qui est vraiment un sous-comité, si on veut, de cette table de discussion-là, par rapport aux Innus, pour le volet environnement à proprement dit. Donc, on discute de ces éléments-là, monsieur Ménard y siège, par ailleurs. Donc, l'objectif, c'est vraiment de les intégrer, d'intégrer leurs préoccupations. On a fait, également, une étude SAURT sur la savoir autochtone qui a été déposée au terme de l'étude d'impact. Donc, ce sont des discussions qui se poursuivent et bon, l'objectif étant d'en arriver à une entente de partenariat, éventuellement.

2005

#### **LE COMMISSAIRE :**

Vous venez juste de mentionner que vous êtes en discussion, donc avec des représentants du Conseil de bande. Un peu plus tôt, en début 2020, on a vécu des périodes de blocage justement parce qu'il y avait mésententes à l'intérieur des communautés entre les représentants issus du Conseil de bande et d'autres représentants des peuples autochtones. Est-ce que c'est quelque chose qui a été abordée dans le cadre de votre comité?

2010

#### **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Évidemment, nous, comme je le mentionnais, nous discutons avec les représentants des conseils de bande. Par rapport à leur population, en tant que telle, c'est vraiment eux qui vont décider, au moment où nous, on va aller, qu'on va pouvoir se présenter, si on veut, dans leur communauté. Donc, c'est vraiment un processus, à leur demande, que nous procédons de cette façon-là. Donc, c'est ce que je peux vous dire, à ce stade-ci.

2020

**LE COMMISSAIRE :**

2025           Merci.

---

**Mme MARIE-LISE CHRÉTIEN**

2030

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais, maintenant, Marie-Lise Chrétien à venir nous soumettre sa question. Bonjour.

2035

**Mme MARIE-LISE CHRÉTIEN :**

Donc, je modifie ma question à la dernière minute parce que là, j'ai entendu parler d'un comité de suivi, un comité de vigilance. Donc là, je me demande s'il y a des distinctions à faire peut-être que ça serait un premier élément à éclaircir.

2040

Donc, j'aurais comme question : Quels sont les pouvoirs qui seraient accordés au comité de suivis au comité de vigilance? Est-ce que c'est la même chose que le programme de suivis, est-ce que le programme de suivis c'est la même chose que le programme de surveillance environnementale? Il y a aussi quelqu'un qui serait responsable en environnement, c'est ce que j'ai cru comprendre, à l'intérieur du projet. S'il y a une infraction à ces Lois environnementales-là, c'est quoi son pouvoir, c'est quoi le pouvoir de ces comités-là ou bien même quels sont les pouvoirs du responsable, est-ce qu'il peut faire appliquer? Est-ce que ma question est claire?

2045

**LE PRÉSIDENT :**

2050

Elle est large. Alors écoutez, peut-être nous préciser mandat, composition votre comité de vigilance, puis un peu nous expliquer quelle serait sa mission, ses responsabilités, puis éventuellement, aussi, sa portée.

2055 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Oui. Donc, on va essayer d'éclaircir. Effectivement, c'est vrai que j'ai parlé de plusieurs éléments. On a un comité, en fait, actuellement, la forme du comité actuel est un comité consultatif. Donc, c'est vraiment un premier comité qui a été mis en place pour le suivi de l'étude d'impact et la bonification d'étude d'impact.

2060  
Quand je parle du comité de suivis ou de vigilance, c'est un peu la même chose. Donc, c'est vraiment, dans le fond, c'est le comité consultatif actuel qui va être revu dans sa composition et dans ses objectifs pour effectuer le suivi en mode construction, et par la suite, en mode opération.

2065  
Il n'y a aura pas, nécessairement, c'est vraiment un comité où on va présenter tous les suivis environnementaux, par exemple, advenant le cas où GNL Québec obtient son décret, il devra obtenir un certificat d'autorisation. Il y a aura des normes et des règlements à suivre, là-dedans, et ces suivis-là seront partagés dans ce comité de vigilance là ou ce comité de suivis.

2070  
Évidemment, il sera composé de citoyens, mais aussi de membres de l'équipe de GNL, entre autres, un membre qui va être attiré, si on veut, à l'environnement. Et là, tous les suivis en lien avec les certificats d'autorisation.

2075  
Actuellement, la composition et la forme ne sont pas encore déterminées, puisque la première étape du comité consultatif arrive à sa toute fin. Parce que, bon, aujourd'hui nous sommes devant le Bureau d'audiences publiques et le souhait de GNL Québec c'est vraiment de tenter de se rasseoir avec le comité consultatif, et de les consulter sur la façon, dans le fond, avec lequel on devrait procéder pour la mise en place de sa version 2.0, si on peut dire, dans le cadre d'un comité de vigilance et de suivis.

2080  
Mais l'objectif de ce comité-là, pour la suite des choses, c'est vraiment de traiter, non seulement de l'aspect environnement, mais également de l'aspect social. Bon, on a parlé, tout à l'heure, des suivis psychosociaux, par exemple, donc tous les engagements que GNL Québec va avoir pris, bon, autant dans le cadre de ces audiences-là qui seront imposées en terme du décret, donc vont être partagées avec le comité. Il y a aura en place, également, le bureau de suivis de relations avec la communauté. Donc les éléments, on parle de gestion de plaintes, par exemple, tous les éléments

qui pourraient arriver là et qui seraient de nature à être partagés, discutés, vont l'être dans le cadre du comité.

2090

C'est ce que je peux dire, à ce stade-ci.

**LE PRÉSIDENT :**

2095

Pourriez-vous nous préciser la composition exacte du comité. Parce que vous parlez de citoyens, vous parlez de représentants de l'entreprise. Est-ce que c'est possible, pour vous, de nous préciser la composition exacte, s'il vous plaît.

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

2100

Oui. Donc, Monsieur le président, ce que je peux vous présenter, c'est la composition du comité consultatif actuel. Comme je vous le mentionnais, le comité de vigilance, sa composition, n'est pas encore définie. Par contre, ce que je peux vous dire c'est la composition du comité actuel.

2105

Donc, il y a des citoyens, nous avons deux citoyens de Saint-Fulgence, trois citoyens de La Baie, la représentativité des groupes environnementaux, également, donc le CREDD. On a vu des représentants de la ZIP Saguenay-Charlevoix, le GREB, les municipalités, également, Ville de Saguenay et Saint-Fulgence, l'industrie touristique, donc l'ATR et le groupe de Cap Jaseux. L'ATR, l'Association Touristique Régionale, désolée. Les institutions de formation ou d'enseignement, donc

2110

l'UQAC, le Cégep de Chicoutimi, la Commission scolaire.

Des organismes sociaux économiques, donc on parle de Promotion Saguenay, la Chambre de commerce de l'industrie Saguenay-Le Fjord, le Comité de maximisation des retombées, donc le CMAX. Au niveau de la gestion des risques, bien, il y a les gens de Ville de Saguenay qui siègent à ce comité-là. Et, un représentant des Premières Nations de la communauté de Mashteuiatsh.

2115

Donc, c'est le comité de base. Par contre, ce comité-là a été élargi pour la portion plus maritime. Donc, nous avons ajouté à ce comité-là, une municipalité riveraine, secteur sud, donc la municipalité de Petit-Saguenay, des utilisateurs du fjord, donc au niveau touristique avec la marina de L'Anse-Saint-Jean et des autorités portuaires, l'APS. Nous avons rajouté, également,

2120

l'organisme de Bassin Versant. Et au niveau touristique, le créneau Accord, Tourisme d'aventure. Donc, vraiment pour la portion maritime.

2125 Maintenant, évidemment qu'il y a aura, en tout cas on le souhaite, que ces organisations-là se représenteront, par la suite, dans une version 2.0 d'un comité de vigilance. Mais, comme je le mentionnais, nous, à la fin, si on veut, du processus d'évaluation environnementale, nous allons revoir le comité et discuter de ces choses-là. Et vraiment, là, c'est un comité qu'on veut bâtir avec les parties prenantes que nous côtoyons depuis le tout début du projet.

2130 **LE PRÉSIDENT :**

Et, vous nous avez nommé plusieurs intervenants, vous faites une distinction très nette, là, entre votre comité de suivis et votre comité de vigilance. J'aimerais vous entendre au conditionnel, quelle forme pourrait prendre, éventuellement, quelle forme de participation pourrait contribuer aux travaux de votre comité de vigilance?

2135

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

2140 Comme je vous mentionnais, à ce stade-ci, je vais doit être honnête avec la commission, nous n'avons pas encore développé le plan. Pour ce qui serait du suivi, donc je vous ai parlé, un peu, je me suis peut-être mal exprimée, mais au conditionnel ça pourrait être éventuellement les suivis environnementaux, comme je le disais tout à l'heure, des certificats d'autorisation, les suivis environnementaux du bureau... oui?

2145 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être une précision, c'est en termes de composition de votre comité.

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

2150

Désolée.

**LE PRÉSIDENT :**

2155 C'est parce que vous nous parlez, vous faites vraiment une distinction, puis vous dites : « bon, il n'est pas encore formé ». Mais, vous devez quand même avoir une idée des gens que vous souhaiteriez avoir autour de la table. Alors, c'est un peu ça, là, tout en nous parlant au conditionnel de l'éventuelle composition, peut-être nous préciser qui vous voyez dans votre comité de vigilance, là.

2160

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

2165 Donc évidemment, ce comité-là pourrait être formé de citoyens, ça, c'est très important, les citoyens voisins. Des groupes environnementaux, les municipalités, les industries touristiques. Ça ressemble beaucoup à la formation actuelle, les organismes sociaux communautaires, avoir avec justement le comité actuel, les organismes sociaux économiques, toujours des gens en termes de gestion de risque, l'APS, également, pourrait faire partie de ce comité-là, des représentants des Premières Nations.

2170 Donc, c'est vraiment, on ne refera pas la recette à 100 % parce qu'il y a quand même des gens, on avait des citoyens à proximité qui faisaient partie, mais on pourrait faire un appel, à voir si d'autres gens pourraient être intéressés à participer à ce comité-là. Mais grosso modo, il va quand même y avoir une similarité entre les deux, bien que la mission soit différente du comité actuel.

2175 **LE PRÉSIDENT :**

Vous parliez de suivis des plaintes, est-ce que vous pourriez préciser comment vous envisagez mettre sur pied un programme de suivis de plaintes, s'il vous plaît.

2180 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

2185 Oui. Donc comme je le mentionnais, on a vraiment le souci de rester accessible et en contact avec la communauté. Vous le voyez, Ce n'est pas juste parce qu'on fait des petits là là, une fois de temps en temps, mais on est vraiment des gens de la communauté et ce qu'on veut c'est de garder le contact avec les gens, parce qu'on évolue avec cette communauté-là.

Donc, c'est d'ouvrir un bureau dès la phase opération avec un système de gestion des plaintes. Donc, ça pourrait être, en fait, ça va être un bureau qui va être ouvert. Actuellement, on a un bureau de relations avec la communauté, ici, à Saguenay. Donc, les gens peuvent venir nous voir, peuvent venir nous parler.

2190

Évidemment, on va garder tous les mécanismes en place de communication, que ce soit par nos médias sociaux ou par le biais téléphonique, par le biais de notre site Internet. Par contre, il y a aura quand même un système où toute l'information va être corrélée et va être diffusée aux gens concernés, que ce soit autant au niveau opérationnel ou construction, que ce soit avec le suivi, par exemple des contracteurs, ces choses-là.

2195

Donc, il y aura quand même un outil pour suivre ces enjeux-là, mais les modes de communication, si on veut, ou de contact avec la communauté seront nombreux, comme nous avons actuellement en place, déjà, en mode projet.

2200

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc on peut comprendre de votre réponse qu'il va avoir quand même un processus où les gens vont pouvoir formellement exprimer un grief quelconque au regard des activités de l'entreprise. Ce que je comprends, aussi, de votre question, c'est que c'est plaintes-là seraient éventuellement débattues, discutées ou à tout le moins communiquées au comité de vigilance?

2205

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Tout à fait, tout à fait. Et, c'est essentiel que ces éléments-là soient discutés parce qu'il est fort à parier que dans la composition de ce comité de suivis ou de vigilance, il y aurait des citoyens, donc, c'est important. Et, c'est important pour nous, en tant que promoteur, d'effectuer un suivi, que ce soit au niveau du bruit, il n'y aurait peut-être pas eu de plaintes, d'avoir le pouls de la population ou des gens. Donc, il va avoir, effectivement, une reddition de compte, si on peut dire. Puis aussi, le promoteur s'engage à déposer un rapport annuel.

2215

Donc, il y aura, quand même, un suivi plus large qui va être fait de ces éléments-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2220

Merci. Peut-être Ville Saguenay, considérant que vous êtes l'entité municipale qui va avoir à composer avec les éventuelles activités. On peut supposer que les citoyens se tourneraient vers leur municipalité pour, éventuellement, leur faire part de leur grief, en quelque sorte, là, face aux activités de l'entreprise. Alors, est-ce que vous avez un système qui est en place?

2225

**M. CAROL GIRARD :**

Oui, tout à fait. À la Ville de Saguenay, ils ont un système de gestion des requêtes, de façon générale, qui existe depuis toujours, effectivement.

2230

Considérant la venue de grands projets, on a bonifié le système de gestion des requêtes relativement à ça, pour venir inclure, effectivement, dans notre système, le transfert des informations à la coordination des mesures d'urgence. C'est-à-dire, le comité consultatif de gestion des risques.

2235

Donc, toutes les informations qui peuvent rentrer à la Ville, que ce soit par téléphone, que ce soit par le Web, que ce soit par les médias sociaux, ou bien directement au comptoir à l'Hôtel de ville, vont être acheminées, effectivement, chez nous, si ça regarde le dossier relié au projet en cours, au niveau de la ZIP.

2240

Donc à partir de ce moment-là, nous, on fait une détermination du niveau d'urgence, effectivement. Si le besoin de communication directe avec le répondant de l'entreprise industrielle est visée par le requérant, on a un contact, un lien direct avec le promoteur. Il peut y avoir une convocation d'une réunion du comité consultatif en gestion des risques, en présence du répondant de l'entreprise industrielle visée par le requérant. Ce qui fait qu'il y a un retour rapide auprès du requérant.

2245

2250

Donc nous, on s'engage, dans le fond, à ne pas congestionner le système de plaintes et requêtes de la Ville parce qu'il y a différentes demandes. Donc, on a créé, vraiment, une capsule spéciale pour faire en sorte que si ça concerne les projets, de nous les acheminer, que nous on a un contact direct, effectivement, avec les promoteurs pour leur parler de façon concrète, à savoir

c'est quoi les problèmes, puis régulariser la situation, le plus rapidement, puis donner un retour, effectivement, au citoyen qui porte plainte.

2255           Donc, c'est la modification qu'on s'apprête à faire si les grands projets se mettent en place.

**LE PRÉSIDENT :**

2260           Alors, merci de votre de vos précisions. Peut-être le ministère du Développement durable, dans le cadre de l'éventuelle décision sur le projet, est-ce que ça pourrait être une condition de réalisation?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

2265           Le comité de suivis pourrait, effectivement, être une exigence d'autorisation. Pour le Ministère, dans le fond, ce qui est important c'est, idéalement, d'en avoir un, là, effectivement, mais qui soit composé de gens représentatifs du milieu d'accueil : Des citoyens, ça peut être des citoyens corporatifs. Bref, il faut que ce soit représentatif, à la hauteur du milieu d'accueil. Puis, il faut que le mandat du comité soit défini par les gens qui composent ce comité-là, puis que l'information puisse circuler de façon tout à fait libre, que tout le monde soit au courant de tout.

2270           Puis dans le fond, le comité pourrait, dans le fond, dans notre autorisation, on pourrait aussi demander à ce que les résumés des activités du comité de suivis nous soient déposés pour qu'on puisse analyser et faire un suivi sur le déroulement de cette activité-là.

2275

**LE PRÉSIDENT :**

2280           Merci, Monsieur Duquette. Alors, voilà pour les éléments d'information qu'on peut vous fournir aujourd'hui. Alors, toujours possible de nous soumettre des questions par écrit.

**Mme MARIE-LISE CHRÉTIEN :**

          En fait, ma première c'était juste de clarifier, finalement, c'était quoi la différence entre ces comités-là, mais ma question portait, finalement, sur les pouvoirs. Par exemple, si le responsable

2285 environnement, je pense que GNL à l'intention de... s'il y a un programme de surveillance  
environnementale. Donc, il y a aurait une personne qui serait responsable en environnement. S'il  
voit qu'il y a une entorse, il y a un problème au niveau de l'environnement, ou même que le comité  
de suivis on remarque que tout à coup, il y a un problème. Quels sont ses pouvoirs, comment il  
2290 peut réellement avoir accès aux dirigeants pour faire modifier, finalement, le problème  
environnemental? Parce que ça, ce n'est pas expliqué.

**LE PRÉSIDENT :**

Là, ce qu'on comprend de la réponse qui nous a été donné par le ministère de l'Environnement,  
2295 c'est autant que possible ce comité-là doit être représentatif, doit être autonome, il doit être  
transparent. Donc, ça relève de la responsabilité, en quelque sorte, du mandat de cet éventuel  
comité-là, de donner les suivis. On nous a confirmé, aussi, qu'il allait y avoir un représentant pour  
ce qui est des suivis environnementaux.

2300 Donc, c'est les éléments qu'on peut, comment dire, mettre sur la table, aujourd'hui, en lien avec  
votre question. Alors, je vous remercie.

**Mme MARIE-LISE CHRÉTIEN :**

2305 Il va avoir de l'approfondissement, j'imagine, sur le sujet?

**LE PRÉSIDENT :**

Éventuellement, interpelliez-nous en deuxième partie. Je vous remercie beaucoup. Monsieur  
2310 Duquette?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

Peut-être juste compléter. Évidemment, dans un cas où il y aurait un manquement  
2315 environnemental, il a toujours moyen de faire appel au Centre de contrôle environnemental en  
région, là. Peut-être que monsieur Michon va compléter ma réponse.

**M. PIERRE MICHON :**

2320 Bien en fait, quand il y a une autorisation par décret ou même pour les autorisations en région,  
il y a le Centre de contrôle du Québec qui s'assure que les conditions sont réalisées. Donc, c'est  
toute la réalisation, la construction, toutes les phases du projet. Il y a un contrôle qui se fait par la  
direction régionale, mais le secteur contrôle environnemental, le Centre de contrôle  
environnemental du Québec. Donc, ils sont associés, carrément, au dossier, à la réalisation du  
2325 dossier.

Puis, pour les comités de vigilance ou de suivis, là, on peut même participer. C'est souvent les  
directions régionales. Je ne sais pas si monsieur Lamontagne a quelque chose à rajouter, mais  
c'est souvent des directions régionales qui peuvent siéger sur ces comités-là. Mais, quand même il  
2330 y a une responsabilité « contrôle » sur les autorisations qui revient au ministère de l'Environnement,  
là.

**LE PRÉSIDENT :**

2335 Mais, tout en mentionnant, aussi, qu'il y a une obligation de déclaration de la part de quelqu'un  
qui fait une activité, puis qui a des conséquences au plan environnemental. Alors, il y a une  
obligation, une déclaration de la part de ces entreprises-là, c'est ce qu'on comprend?

2340 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

2345 Complément d'information?

**M. MARTIN LAMONTAGNE :**

2350 Oui. Pour votre information, Monsieur le président, ça existe ces comités-là, par exemple, dans les lieux d'enfouissement technique. Comme dans la région, on a deux lieux d'enfouissement, actuellement. Il y en a un qui est fermé, qui est en fermeture, mais il y en a un qui est, mais il y en a un qui est actif, actuellement. Puis, il possède ce genre de comité-là qui découle de décrets gouvernementaux.

2355 Et, il y avait une condition dans les décrets qui imposait la création de ces comités-là, des comités consultatifs. Sur lequel, là, grosso modo, dans les conditions on définissait, un peu, qui devait en faire partie. On avait une liste non exhaustive, je veux dire, mais il y avait quand même une liste de représentants, entre autres, des municipalités qui sont limitrophes au projet, les groupes environnementaux, ce genre d'organismes-là qui doivent participer.

2360 On mentionne, aussi, également souvent que tous les frais associés au comité sont à la charge du titulaire de l'autorisation, ce genre de détails-là. Mais, il faut se rappeler que ces comités-là, ils sont consultatifs, ils n'ont pas de pouvoir, en tant que tel. Le but, c'est d'échanger de l'information auprès des communautés, puis des citoyens. C'est vraiment assurer une courroie de transmission, puis parfois, pour avoir participé à certains de ces comités-là, c'est intéressant parce que le citoyen qui y participe, parfois, lui, il y a soit des voisins, des collègues, puis ils peuvent, justement, apporter, parfois, des préoccupations, soit en thème de bruit, de poussière, ou peu importe. Et, c'est l'occasion, parfois, pour le promoteur de prendre acte d'une problématique, puis de tenter de la corriger.

**LE PRÉSIDENT :**

2375 Est-ce que comme Ministère vous êtes partie prenante du comité?

**M. MARTIN LAMONTAGNE :**

Dans les anciens décrets, je dirais les années 90, on était identifié comme étant une partie prenante. Maintenant, on n'est plus vraiment identifié. Par contre, on demeure toujours disponible

2380 si jamais il y a, lors d'une séance quelconque, on veut obtenir une explication sur un sujet particulier.  
Le Ministère se rend toujours disponible de pouvoir participer.

2385 Moi, j'ai participé à plusieurs comités, là, dont un qui concernait un ancien LET qui est maintenant fermé, là. Mais, je vous dirais par expérience, au fil des rencontres, ce n'est pas requis que le Ministère participe, systématiquement, à toutes les séances. C'est mieux d'avoir une participation, au besoin, lorsque les parties prenantes alentour de la table font cette demande-là particulièrement. On reçoit les rapports, parce qu'il y a quand même une reddition de compte qui est exigée dans la part de l'initiateur du projet, de faire un bilan, là, de ces rencontres-là.

2390 Donc nous, on en prend connaissance, puis s'il y a des problématiques quelconques, on peut réagir. Mais, ce n'est pas requis, je pense, d'être, systématiquement, présent à ces rencontres-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2395 Alors, merci de ces précisions. Madame, merci beaucoup. Au plaisir de vous entendre en deuxième partie. Alors j'invite, maintenant, monsieur Joseph Simard, s'il vous plaît.

---

2400 **M. JOSEPH SIMARD**

**LE PRÉSIDENT :**

2405 Alors, Monsieur Simard, bonjour.

**M. JOSEPH SIMARD :**

Bonjour à vous.

2410 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.

**M. JOSEPH SIMARD :**

2415           Merci de nous écouter. Joseph Simard d'Hébergement Saguenay. Donc, durant la construction, vous parlez de plusieurs milliers de travailleurs sur le chantier. Bien sûr, des retombées qui seront très importantes pour le domaine hôtelier, ici, dans la région. Donc ma question : Est-ce que vous avez un plan pour loger ces travailleurs, et si oui, est-ce que vous ferez en sorte d'obliger les contracteurs dans leur devis à loger ceux-ci dans des hébergements légaux. Donc, qui sont dans 2420 des lieux appropriés, zonés par les villes et ainsi de suite. Pour que le domaine hôtelier puisse en profiter? C'était ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

2425           Merci pour votre question. Madame Fortin?

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

2430           Oui, Monsieur le président. Donc, pour répondre à la question de monsieur Simard, effectivement, plusieurs travailleurs viendraient de la région, mais, effectivement, d'autres travailleurs pourraient venir de l'extérieur. L'élément logement ou habitation est une préoccupation que nous avons prise et regardée. Et je demanderais à monsieur Tremblay d'expliquer à la commission et à monsieur Simard quelles sont les démarches et comment nous entendons gérer cet élément-là.

2435

**M. STÉPHAN TREMBLAY :**

2440           Effectivement, contenu qu'il y aura beaucoup d'activités économiques pendant les quatre ans de construction, nous avons commencé à réfléchir à cet enjeu. Juste pour vous dire, les premières années, il n'est pas impensable, ou la première année, du moins, il n'est pas impensable que la grande majorité des travailleurs soient des résidents du Saguenay-Lac-Saint-Jean, contenu du type de travail. On a qu'à penser au déboisement, dynamitage, et cetera. Mais plus les années vont avancer, plus il y aura besoin de main-d'œuvre davantage spécialisée et c'est là que votre question est probablement plus pertinente.

2445

2450

Et à cet égard, on a mis en place un comité de travail avec Ville de Saguenay, avec la directrice de l'urbanisme, le directeur de l'arrondissement, La Baie, notamment, le président du transport en commun, Promotion Saguenay, pour commencer à réfléchir à ces enjeux. On part, un peu, aussi, avec l'exemple de ce qui s'est passé à Alma, lors de la construction de l'aluminerie où il y a eu, à peu près, un nombre similaire de travailleurs, un 4 000 travailleurs, autour, qui serait similaire à notre projet. Et, on a vu beaucoup de comportement de gens qui se sont créés des appartements ou ont même loué leur maison.

2455

Donc, c'est des choses qu'on prend en note, mais bien entendu les hôtels, les gîtes et tout ça, seront certainement considérés. Donc, nous ne sommes pas complètement arrêtés sur les formules, mais c'est clair que toute suggestion est, et bien entendu votre préoccupation, sera prise sérieusement. Mais, c'est clair que nous souhaitons à ce que ce soit le plus convenable possible pour toute la région, qu'il y ait le maximum de retombé économique pour la région.

2460

Et également, on veut avoir une attention sur l'après construction, il ne faudrait surtout pas se retrouver avec des éléphants blancs.

2465

Donc, je vous invite, peut-être, à me laisser vos coordonnées, le cas échéant, pour qu'on puisse prendre en compte vos considérations et votre expérience pour que tous se fasse dans les règles de l'art.

**M. JOSEPH SIMARD :**

2470

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2475

Alors, on a les éléments de réponse. Monsieur Tremblay, vous parliez de 4 000 travailleurs, est-ce que c'est le chiffre absolu en termes de pointe pour ce qui est de la disponibilité de personnel, phase construction, c'est ce que je comprends.

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

2480 Oui. Effectivement, Monsieur le président, donc on parle sur toute la période de la construction de quatre ans. On parle de 6 000 emplois, au total, avec une pointe à 4 000. Pour répondre à votre question, je demanderais à monsieur Rivard de vous expliquer, en termes de disponibilité de la main-d'œuvre et de plan d'embauche, en termes de construction, comment qu'on compte nous y prendre. Monsieur Rivard?

2485 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

**M. DENIS RIVARD :**

2490 Oui, avec plaisir. On a effectivement une projection de quantité de main-d'oeuvre qu'on va avoir de besoin sur la période quatre ans, qui évolue en fonction du type de travaux qui vont avoir lieu. Si vous me permettez, je pourrais vous présenter la courbe, en question, qui donne aussi un aperçu des corps de métier qui vont être utilisés. Mais, surtout le volume de personnes sur les quatre  
2495 années. J'aurais besoin de la capsule 8.9 C.

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

2500 **M. DENIS RIVARD :**

2505 Voilà. Donc, j'ai commencé quand même à vous expliquer un peu la courbe. Donc, effectivement, dans la première année des travaux, on va parler de déboisement, on va parler de travaux civils.

**LE PRÉSIDENT :**

2510 Juste un instant, Monsieur Rivard, on va trouver la présentation. Elle devrait apparaître par magie. Est-ce que la magie sera parmi nous? Bon alors, la magie n'est pas parmi nous. Monsieur Rivard, on va se contenter de votre présentation verbale. Vous la déposerez, aussi, s'il vous plaît.

**M. DENIS RIVARD :**

2515 O.K. J'ai la présentation devant moi, je vais essayer de la traduire. Oui, on va la déposer, puis je vais essayer de vous la traduire, le plus simplement possible. Donc, si vous voulez, par bloc, par année. Dans la première année, alors voilà. Suivante.

**LE PRÉSIDENT :**

2520 Alors, la magie nous a rattrapés.

**M. DENIS RIVARD :**

2525 On l'a reperdu.

**LE PRÉSIDENT :**

2530 Et la magie est partie.

**M. DENIS RIVARD :**

2535 Grosso modo, première année, on parle d'un montant à peu près à 1 000 personnes; dans la deuxième année, on va monter à environ à 1 500 travailleurs. La plus grosse pointe va se produire au niveau de la troisième année et le début de la quatrième année, dans lesquelles on va monter à environ 4 500 personnes. Qui va se décroître, ensuite, jusqu'à la fin de la construction et le début de les opérations.

2540

Donc, il faut vraiment qu'on assume d'avoir les facilités pour accommoder la portion d'employés qui vont venir de l'extérieur de la région du Saguenay. Donc, la courbe que je vous ai décrivait en mot, la voici. Donc vous voyez, elle est divisée en 2022 et 2026. Donc, vous avez une indication, à peu près, par mois, de l'évolution de la courbe. C'est relativement traditionnel dans des chantiers de construction, puis c'est probablement très similaire à ce que qui s'est passé à l'usine d'Alma, comme l'a mentionné mon collègue.

2545

**LE PRÉSIDENT :**

On comprend que l'échéancier, c'est l'échéancier révisé?

2550

**M. DENIS RIVARD :**

Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

2555

2022 à 2026?

**M. DENIS RIVARD :**

2560

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

2565

Alors, merci beaucoup. Ça va être déposé?

**M. DENIS RIVARD :**

Oui.

2570 **LE PRÉSIDENT :**

Merci encore de votre intervention.

2575 **M. JOSEPH SIMARD :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2580 Alors, j'inviterais maintenant madame Alexandra Bouchard à venir nous soumettre sa question, s'il vous plaît.

2585 **Mme ALEXANDRA BOUCHARD**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, tout en s'excusant du petit problème de registre qu'on a eu.

2590

**Mme ALEXANDRA BOUCHARD :**

2595 Il n'y a aucun problème. Donc, Alexandra Bouchard, je travaille pour l'organisme de Bassin Versant du Saguenay. Ma question concerne le cours d'eau CE-03, qui est le cours d'eau le plus impacté par la planification actuelle du projet, selon notre compréhension de l'étude d'impact. Celui-ci sera affecté sur 680 mètres de sa longueur. Pourquoi alors, seuls les 607 mètres les plus en amont du cours d'eau ont été caractérisés, alors que tout le bassin est à l'intérieur de la zone restreinte. En d'autres mots, pourquoi le bassin du cours d'eau CE-03 n'a pas été entièrement inclus dans la caractérisation du milieu de la zone d'étude?

2600

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Fortin?

2605 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

2610 Oui. Donc, pour répondre à la question de madame Bouchard, effectivement, le ruisseau CE-03 est un ruisseau qui doit être détourné tel que présenté dans l'étude d'impact. Donc, pour répondre à votre question, la question de la commission, je demanderais à madame Fortin, Nathalie Fortin, de répondre concernant le cours d'eau CE-03.

**Mme NATHALIE FORTIN :**

2615 Oui. Bon, dans le cadre de l'étude d'impact, nous sommes quand même retournés sur le terrain pour répondre, entre autres, aux questions du ministère de l'Environnement et de l'Agence. Donc, il y a des caractérisations complémentaires qui ont été faites, tant au niveau de la qualité de l'eau que de l'habitat du cours d'eau. Donc, l'information est disponible.

**Mme ALEXANDRA BOUCHARD :**

2620 Donc, pour les derniers mètres, l'information est disponible?

**Mme NATHALIE FORTIN :**

2625 Puis, on s'est quand même consacré sur la partie qui était impactée, bien sûr, et la partie qui était sous la zone d'étude qui serait propriété du promoteur de GNL Québec. Mais par rapport à l'impact indirect, il y a quand même de l'information de disponible, là-dessus.

**Mme ALEXANDRA BOUCHARD :**

2630 Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

2635 Oui. Je pense qu'on a abordé le sujet sur tous les milieux humides. Et la rivière, le ruisseau en question serait éventuellement impacté. Alors, peut-être revenir, un peu, sur la question de la compensation, parce que c'est un peu l'objet de la discussion qu'on avait eu lorsque qu'on avait abordé le milieu humide, incluant le ruisseau CE-03. Pour le ministère de l'Environnement?

2640 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, Monsieur le président, je laisserais ma collègue Véronique Tremblay vous répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

2645 S'il vous plaît. Merci.

**Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :**

2650 Oui. La question précise étant par rapport à la compensation?

**LE PRÉSIDENT :**

2655 Oui. Faire un bref rappel de la discussion qu'on avait eu concernant l'intégration du ruisseau au processus de compensation. Hier, on avait discuté, juste pour votre rappel, la discussion, on avait rappelé dans quelle mesure, là, l'initiateur abordait le processus de minimiser, éviter, minimiser et compenser. Puis, pourquoi il avait pris l'option de compenser. Alors, c'est un des éléments qui avait été discuté, pour ce qui est du ruisseau. La parole est à vous.

2660 **Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :**

2665 O.K. Merci. Bien c'est ça, en fait, comme on mentionnait hier, le gouvernement, dans le cadre de procédures d'évaluation environnementale, aura le choix de demander, soit une contribution financière, ou de remplacer la perte des milieux humides et hydriques par des travaux de compensation, de restauration, de création. Donc, peut-être pour vous donner une idée du type de

travaux de restauration : Création de milieux humides et hydriques qui sont attendus par le Ministère pour remplacer ces pertes-là.

2670 D'abord, il y a des critères de proximité du site. Donc, on s'attend à ce que les travaux de restauration, de création de milieux humides et hydriques doivent être le plus près possible du site où la perte a été subie. Sinon, on cherche à être dans le même bassin versant que les pertes qui ont été subies.

2675 On cherche, aussi, à obtenir, non seulement une équivalence en termes de superficie, mais évidemment, ce qui est recherché, c'est surtout les fonctions écologiques. On cherche à rétablir des fonctions écologiques pour contrebalancer les pertes qui ont été perdues.

2680 Donc en gros, c'est ça, mais à l'heure actuelle, comme on le mentionnait hier, il est encore très prématuré pour discuter de ces questions-là. Puis entre autres, notamment, parce qu'à l'heure actuelle, l'analyse environnementale n'est pas complétée sur la nature des pertes qui sont envisagées, dans le cadre des travaux. On doit se positionner sur les caractéristiques des milieux qui sont touchés, quelles sont leur fonction écologique dans le bassin versant, puis en quoi les impacts des travaux sur ces milieux-là peuvent affecter le fonctionnement dans l'ensemble des bassins versants.

2685 Puis, je me permettais, peut-être, de revenir sur une question qui a été posée par votre collègue monsieur Bondu, tout à l'heure, sur l'espèce de questionnement sur l'évitement versus la compensation. Peut-être mentionner que bien que le promoteur puisse, lui, établir des coûts de son projet, dans son ensemble, la Loi sur les milieux humides et hydriques a été adoptée, puis reprise dans la LQE. Qu'est-ce qu'elle vise c'est l'atteinte d'aucune perte nette. Puis, dans les outils qu'il y a dans la Loi, en analyse environnementale pour s'assurer de l'atteinte d'aucune perte nette, c'est une démonstration d'effort d'évitement et de minimisation.

2695 Puis peut-être pour vous donner une idée, dans le fond, des critères ou du type d'argumentaire que le Ministère peut prendre en considération pour la démonstration d'évitement, on parle, entre autres, des contraintes techniques liées à la conception du projet, entre autres. Il y a aussi l'usage, la compatibilité de l'usage dans le territoire de la MRC concernée, le type de projets qu'on étudie présentement, bien il a des besoins très spécifiques liés à une zone industrialo-portuaire. Donc, on

2700 doit avoir accès à des services comme on l'a évoqué toute à l'heure. Donc ça, c'est pris en considération. L'empreinte, aussi, qui est requise pour la mise en place du complexe, on parle d'un ordre de grandeur de 100 hectares. Donc, c'est sûr que la difficulté d'éviter totalement les impacts sur les milieux humides et hydriques est beaucoup plus grande que d'implanter un projet qui est de moins de un hectare, par exemple.

2705 Donc tout ça est pris en considération dans l'argumentaire qui est amené. Puis au terme, en fait, lors de l'analyse, bien on fera une appréciation des efforts d'évitement, minimisation. Donc voilà.

Puis au terme de cette analyse-là, viendra la compensation, l'enjeu de la compensation lorsque les pertes auront été jugé acceptable.

2710

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, un peu comme on l'avait abordé hier, peut-être que pour ce qui est de l'initiateur, Madame Fortin, précisez qu'est-ce qui a présidé à la décision de compenser plus que minimiser ou éviter.

2715

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Oui. Donc, je recéderais la parole à ce moment-ci à monsieur Ménard.

2720

**M. SYLVAIN MÉNARD :**

Oui. En fait, pour préciser on n'a pas choisi de compenser au lieu d'éviter, on a fait les efforts d'évitement qu'on était capable de faire avec les contraintes que madame vient de mentionner, les contraintes techniques, tant pour être au sol, qui est quand même relativement grande, malgré tous les efforts qu'on a fait pour resserrer, le plus possible. Donc, on a vraiment commencé par essayer d'éviter, après ça, minimiser.

2725

Malheureusement, la présence de milieux humides, il y en a partout sur le terrain, c'est assez difficile d'éclater un site en petites opérations distinctes pour éviter tous les milieux humides. Donc, n'on avait pas le choix, au final, de présenter un projet qui avait un impact sur les milieux humides du secteur.

2730

**LE PRÉSIDENT :**

2735 Puis, on comprend que le processus est en cours pour ce qui est de l'évaluation de l'éventuelle compensation.

**Mme ALEXANDRA BOUCHARD :**

2740 Parfait. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2745 Alors, je vous remercie beaucoup pour vos questions. Alors, j'inviterais maintenant monsieur Tommy Tremblay, s'il vous plaît.

Est-ce que monsieur Tremblay est en ligne? Est-ce que la magie va opérer? Alors, le temps de permettre à monsieur Tremblay, peut-être, de nous interpeller, j'inviterais monsieur Claude Ouellet, en salle, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question.

2750

---

**M. CLAUDE OUELLET ET Mme ISABELLE GILBERT**

2755 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur Ouellet.

**M. CLAUDE OUELLET :**

2760

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

2765           Alors, nous vous écoutons.

**M. CLAUDE OUELLET :**

2770           Ma question a été préparé par moi-même, Claude Ouellet, mais aussi par madame Isabelle Gilbert, ingénieure mécanique en fluide et gaz comprimé. Et puis, en fait, la présentation de la question : Le projet, il prévoit une production de 11 millions de tonnes, par année, de méthane liquéfié.

2775           Par contre, GNL Québec a réservé un bloc d'énergie de 550 mégawatts à Hydro-Québec, soit le double que le projet de GNL Aurora à Kitimat aura besoin pour produire la même quantité de gaz méthane liquéfié, soit 10 à 12 millions de tonnes. C'est ce qui est prévu pour la phase 1 à Kitimat, et, 120 à 300 mégawatts d'énergie pour produire la même quantité. La question : Comment expliquez-vous un si grand écart, pratiquement 300 mégawatts de plus, si on le compare à GNL Aurora à Kitimat, pour la même quantité de méthane liquéfié?

2780

**LE PRÉSIDENT :**

          Merci pour votre question. Madame Fortin?

2785

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

2790           Donc, évidemment qu'on ne peut pas répondre au nom de Kitimat, par contre, ce que je peux apporter comme éclairage, d'une part, c'est que le projet de Kitimat va être moitié, moitié, donc moitié avec des turbines à gaz et moitié hydroélectricité. Pour apporter un complément de réponse, en lien avec le 550 mégawatts versus le 300 mégawatts d'écart, finalement, je cèderais la parole à monsieur Le Verger.

**M. TONY LE VERGER :**

2795 Oui. Donc, juste pour confirmer ce que madame Fortin expliquait, les projets, enfin, ce projet à Kitimat, de mémoire, n'était pas 100 % hydroélectrique, donc c'est pour ça qu'il y a une différence entre les deux.

2800 De notre côté, les 550 mégawatts ont bien été défini en fonction des besoins électrique nécessaire pour faire tourner les moteurs, qui eux-mêmes feront tourner les unités de liquéfaction. Donc, de telle façon qu'on électrifie l'intégralité du processus de liquéfaction.

**M. CLAUDE OUELLET :**

2805 J'aimerais préciser quelque chose?

**LE PRÉSIDENT :**

2810 Juste un instant. Donc, ce qui ferait la différence, c'est l'intégralité de votre procédé à l'électricité versus l'éventuel projet, dont on fait référence, qui lui, sera un genre d'hybride, en quelque sorte, utilisant une partie de gaz naturel. C'est ce que je comprends?

**M. TONY LE VERGER :**

2815 Je ne pourrais pas commenter, précisément, ce que Aurora LNG faisait, mais il est possible, en effet, d'électrifier seulement certaines parties de leurs usines ou d'une usine de façon générale, puisqu'il y a un certain nombre d'activités qui seront réalisées, pas uniquement sur les unités de liquéfaction. Et je sais que certains projets là-bas, avaient regardé uniquement à électrifier des parties de l'usine, mais pas l'intégralité des unités. Donc, c'est probablement ce qu'Aurora regardait, également.

2820

**M. CLAUDE OUELLET :**

2825 Ce n'est pas comme ça que c'est écrit, dans le dossier de Kitimat. Ils vont produire leur électricité avec le gaz naturel. Ils ont besoin de 100 à 300 mégawatts pour produire leurs 11 mégatonnes avec leurs turbines, alimentées au gaz naturel. Il n'est pas question à Kitimat qu'il y ait une alimentation

de la Colombie-Britannique, le réseau hydroélectrique, là-bas, qui alimente Kitimat. Pour tout de suite, il n'est pas dans le projet.

**LE PRÉSIDENT :**

2830

O.K. Bien écoutez, c'est ce qu'on peut vous apporter comme élément de réponses, ne sachant pas, exactement, sur le fond, là, il n'y a pas de comparaison pour ce qui est du projet. Ce qui serait possible, pour vous, toutefois, par exemple, c'est en deuxième partie, de vouloir nous développer, en quelque sorte, là, le différentiel que vous essayez de mettre en relief, là, un comparatif entre le projet de Kitimat. Vous comprenez que nous, on analyse le projet de GNL Québec, là.

2835

**M. CLAUDE OUELLET :**

O.K. Non, je comprends. Le 550 mégawatts qui est prévu pour Kitimat, c'est la phase 2. La même production que GNL Québec. 550 mégawatts qui est prévu pour la phase 2 à Kitimat, 20 millions de tonnes de méthane liquéfié. Là, il y a un problème, là.

2840

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous invite à nous faire toutes ces nuances-là dans le mémoire que vous nous présenterez en deuxième partie.

2845

**M. CLAUDE OUELLET :**

Ce n'est pas une nuance, Monsieur, là.

2850

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est une explication qui nous permet de mieux comprendre et de mieux saisir en comparaison avec un autre projet, dont on ne connaît pas exactement la teneur, de pouvoir réussir à donner une réponse. Alors, vous comprendrez que pour nous c'est difficile, même l'initiateur ne peut pas faire de comparaison. Alors écoutez, je vous demanderais simplement de peut-être préciser votre question, par écrit, puis on pourra y donner suite. C'est la meilleure façon possible.

2855

**M. CLAUDE OUELLET :**

2860

C'est le même projet.

**LE PRÉSIDENT :**

2865

Alors, je vous remercie beaucoup.

**M. CLAUDE OUELLET :**

2870

C'est le même projet.

**LE PRÉSIDENT :**

2875

Alors, je vous remercie beaucoup de votre intervention. Je vous invite à nous faire part de votre question, par écrit, puis on pourra voir qu'est-ce qui est possible de faire, là, pour préciser les éléments que vous allez nous soulever.

**M. CLAUDE OUELLET :**

2880

Excusez, est-ce qu'on peut voir votre plan d'aménagement?

**LE PRÉSIDENT :**

Votre question est posée, là.

2885

**M. CLAUDE OUELLET :**

Le plan d'aménagement pour GNL Québec?

**LE PRÉSIDENT :**

2890

J'ai une autre personne qui attend pour pouvoir prendre la parole. Je vous remercie, Monsieur Ouellet. Merci beaucoup.

**M. CLAUDE OUELLET :**

2895

Tout est prévu pour doubler la production.

**LE PRÉSIDENT :**

2900

Alors, j'aimerais vous entendre en deuxième partie, de pouvoir nous le détailler en détails, s'il vous plaît. Alors, j'inviterais, maintenant, monsieur Tommy Tremblay, s'il vous plaît.

2905

---

**M. TOMMY TREMBLAY**

**M. TOMMY TREMBLAY :**

2910

Oui, bonjour, est-ce que vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

2915

Oui, Monsieur Tremblay, nous entendons parfaitement. Alors, nous vous écoutons, nous attendons votre question.

**M. TOMMY TREMBLAY :**

2920

Parfait. Tommy Tremblay du Conseil régional de l'environnement. Nous avons appris dans les derniers mois que le projet Gazoduc aurait droit à une évaluation environnementale conjointe, entre le Québec et le Canada. Donc, ce qui fait en sorte qu'il y aura un seul processus de consultation pour évaluer le projet. Donc, considérant que l'entente de collaboration Canada Québec, en matière

d'évaluation environnementale existait lors du dépôt du projet de GNL Québec, on se demande pourquoi cette procédure n'a-t-elle pas été envisagée?

2925 **LE PRÉSIDENT :**

Pour le projet de GNL Québec?

2930 **M. TOMMY TREMBLAY :**

Oui, pour le projet GNL Québec. Pourquoi, dans le fond, on n'a pas une procédure conjointe Québec Canada pour l'analyse de l'usine de liquéfaction?

2935 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre question. Monsieur Duquette, pour le ministère de l'Environnement?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

2940 Oui. Je vais laisser mon collègue Pierre Michon répondre à la question.

**M. PIERRE MICHON :**

2945 Oui. En fait, il y a eu des changements, depuis... Premièrement, les ententes actuelles que le Ministère a avec l'Agence canadienne sont désuètes, elles doivent être renouvelées.

Par contre, il y a une nouvelle Loi, tant au fédéral qu'au provincial, qui est appliquée, maintenant. Et, la Loi permet de, premièrement, ce qui n'était pas le cas avant, on a une entente, mais aujourd'hui c'est plus clair, qu'on peut jusqu'à accepter d'avoir une procédure conjointe.

2950

Dans le cas de Gazoduc, ce n'est pas une procédure conjointe, mais il y a quand même une entente spécifique au projet qui est calquée sur les ententes qu'on avait avec l'Agence. Par contre, c'est clairement les gouvernements qui ont signé l'entente et non à un niveau ministériel et de l'Agence. Donc, c'est le gouvernement du Canada et du Québec qui ont d'abord adopté un décret

2955 le 8 avril. Et, il y a une entente qui a été signée en juin pour le projet Gazoduc. Essentiellement, l'objectif c'est de calquer quand même sur les ententes qu'on avait, précédemment, là, avec les anciennes lois. C'est-à-dire que l'objectif c'est de se coordonner dans nos procédures respectives, tout en gardant nos compétences et l'application de nos lois et de nos règlements.

2960 Puis un des objectifs, c'est effectivement de faire une audience, arriver en même temps pour les audiences, faire des audiences communes, donc des commissions conjointes. La distinction par rapport au projet actuel, c'est que le gazoduc est soumis à une commission au niveau fédéral, donc c'est nécessaire, là, de procéder, de se coordonner au niveau, d'un niveau de commission. Donc, il va y avoir, nécessairement, une commission conjointe, selon les procédures du BAPE. Je  
2965 ne peux pas donner trop de détails, mais on peut, cette entente-là, elle est publique, maintenant. Donc, on peut s'arranger pour que ça soit déposé.

**LE PRÉSIDENT :**

2970 Et pour répondre spécifiquement à la question de monsieur Tremblay, à moins que je me trompe, c'est que le pipeline est interprovincial, ce qui fait qui justifie, en quelque sorte, l'évaluation environnementale fédérale?

**M. PIERRE MICHON :**

2975 Au niveau fédéral, bien, je ne réponds pas, là, pour leur seuil d'assujettissement, mais effectivement, ça a été, je pense que c'est pour ça, effectivement, que c'est un projet qui est soumis à une commission fédérale, c'est parce que c'est interprovincial.

2980 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Est-ce que c'est possible que vous nous le confirmiez? Là, vous dites : «je pense ».

**M. PIERRE MICHON :**

2985 Oui. Ça, c'est un critère fédéral, ça pourrait être confirmé par l'Agence canadienne. C'est un critère d'assujettissement fédéral, mais écoutez, je ne veux pas répondre pour le fédéral, là. Mais

2990 moi, ce que je peux vous dire c'est qu'on a une entente fédérale provinciale qui peut être déposée. Elle est sur le registre fédéral, mais au Québec, elle n'est pas encore, elle n'a pas été mise sur un site provincial, mais on peut quand même déposer l'entente.

**LE PRÉSIDENT :**

2995 S'il vous plaît. Monsieur Duquette?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

3000 Juste un complément. En fait, faut quand même comprendre que la compagnie Gazoduc a déposé un avis de projet. Donc, elle est assujettie à la procédure d'évaluation environnementale provinciale. Donc, ce n'est pas juste parce que c'est un gazoduc interprovincial, là. Ça l'était, à la base, assujetti à notre procédure. Le fait de combiner les deux évaluations dans la même va faciliter la consultation, notamment, du public.

**LE PRÉSIDENT :**

3005 Mais, je veux dire, tout en comprenant très bien qu'il était soumis à la procédure québécoise, qu'il est soumis, ce projet est soumis à la procédure québécoise.

**M. MICHEL DUQUETTE :**

3010 Oui, oui. C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3015 C'est la justification de, comment dire, de la participation du fédéral, comme tel.

**M. MICHEL DUQUETTE :**

3020 Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

Qui fait que, en tout cas, c'est comme ça qu'on l'interprète, là.

3025 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3030

Déposer l'entente, est-ce que c'est une entente spécifique au projet ou c'est une entente générale qui va avoir une portée pour d'autres projets éventuels, de la même nature?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

3035

C'est un précédent, mais c'est une entente spécifique au projet.

**LE PRÉSIDENT :**

3040

O.K. Et cette entente va être déposée?

**M. PIERRE MICHON :**

Absolument.

3045

**LE PRÉSIDENT :**

3050

Merci beaucoup. Alors peut-être, simplement, préciser, Monsieur Tremblay qu'en ce qui nous concerne, évidemment, ou à moins que vous soyez à même de nous informer : Où est rendu le processus d'évaluation du projet de Gazoduc?

**M. PIERRE MICHON :**

Tout ce qu'on peut dire c'est qu'on attend l'étude d'impact, actuellement, là.

3055

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Il y a un avis de projets qui a été émis?

3060

**M. PIERRE MICHON :**

Oui. Il y a une directive, il y a eu une consultation sur les enjeux, il y a des éléments qui sont sur le registre relatifs à cette consultation-là, sur les enjeux. Sur notre registre d'évaluation gouvernementale du Québec, c'est la nouvelle procédure qui s'est appliquée. Donc, on attend l'étude d'impact à cette étape-ci.

3065

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Puis, pour ce qui est du processus fédéral, on va se permettre, là, de les interpeller pour qu'ils précisent, exactement, là, où ils en sont rendu pour ce qui est du suivi à faire, quant à l'évaluation environnementale de ce projet.

3070

Alors, je vous remercie de ces précisions. Je vous remercie de votre intervention, Monsieur Tremblay.

3075

**M. TOMMY TREMBLAY :**

Merci à vous.

3080

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être un point d'éclaircissement, Madame Fortin?

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

3085

Petit point d'éclaircissement, Monsieur le président, nous avons déposé, en ouverture de séance, un document de l'entreprise Gazoduc qui répondait à cette même question qui a été posé hier, sur l'état d'avancement de leur évaluation environnementale. Alors, la commission a entre les mains la réponse à la question.

3090

**LE PRÉSIDENT :**

3095

Je vous remercie de préciser, Madame Fortin. Alors merci, Monsieur Tremblay, pour votre question. J'inviterais maintenant, Marie Saint-Arnaud, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question.

3100

---

**Mme MARIE SAINT-ARNAUD**

**Mme MARIE SAINT-ARNAUD :**

3105

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

3110

Bonjour, Madame.

**Mme MARIE SAINT-ARNAUD :**

3115

Je suis membre du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et les enjeux énergétiques au Québec. Je suis malheureusement obligée de revenir sur ma question d'hier. Il s'agissait, en fait, de poser une question sur la justification de ce projet.

3120 Alors, je voudrais savoir si la commission a l'intention de questionner les fondements mêmes de la justification de ce projet, c'est-à-dire, pourquoi on ferait, on réaliserait ce projet, sur quelle base, en vertu de quel principe de développement durable, comment est-ce que le bien public et l'intérêt collectif est considéré.

Parce que si je regarde les quatre éléments que la compagnie a identifiés pour justifier ce projet, il s'agit 1, il y a trop de gaz en Alberta; 2, on veut utiliser notre électricité du Québec; 3, on veut remplacer le charbon et le diesel dans outre-mer.

3125 Alors qu'on sait, selon des fondements scientifiques, que le gaz naturel n'est pas une énergie de transition, qu'il s'agit d'un mythe qui est véhiculé par ceux qui ont intérêt à le faire.

Et finalement, l'autre élément de justification dont on entend peu parler, alimenter les régions éloignées du Québec.

3130 Donc, je veux savoir si les fondements réels de ce projet vont être questionnés en vertu des principes de développement durable qui animent le BAPE et le gouvernement du Québec?

**LE PRÉSIDENT :**

3135 Alors, c'est bien évidemment, et comme je l'avais dit au discours d'ouverture, on prend en considération les 16 principes de la Loi sur le développement durable. Les aspects de justification vont être analysés par la commission, mais vous allez devoir attendre le moment où on va devoir déposer le rapport et pour savoir dans quelle mesure on aura à prendre position pour ce qui est de l'aspect de justification du projet.

3140  
3145 Alors, je vous remercie. Je comprends que vous avez un point de vue qui pourrait éventuellement être intéressant pour la commission, alors je vous inviterais, peut-être, à venir nous voir en deuxième partie, nous déposer votre point de vue à ce sujet. Alors, je vous remercie de votre question.

**LE PRÉSIDENT :**

Petit problème de registre.

3150 **LE COMMISSAIRE :**

Je vais en profiter, Monsieur Bergeron.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y, Monsieur Pilotto.

**LE COMMISSAIRE :**

3160 Oui. Justement, je veux faire du pouce sur la dernière question, concernant l'alimentation de certaines régions en gaz naturel liquéfié. Je sais que c'était au projet, au départ, vous aviez l'intention d'installer un quai de chargement, dans votre usine. Puis là, ce n'est plus trop sûr. Pouvez-vous nous en dire plus?

3165 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Oui, Monsieur le commissaire. Effectivement, au cours des discussions et des consultations que nous avons menées avec la population régionale, il y avait un désir ou un besoin des gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean de dire : « Bien écoutez, tant qu'à avoir une infrastructure de gaz naturel liquéfié, serait-ce possible pour nous d'avoir accès à cette ressource-là? »

3170 Donc, nous avons intégré dans le projet ou, enfin, mis dans le projet, l'intention d'installer un robinet. Donc, qu'est-ce que ce robinet et quelles sont les intentions de GNL Québec à l'égard du robinet. Alors, je laisse monsieur Tremblay vous expliquer la situation.

3175 **M. STÉPHAN TREMBLAY :**

3180 Oui, Monsieur le président. Les fondements du projet sont bien entendu liés à l'exportation du GNL. Cependant, puis il est intéressant de noter l'impact intéressant que pourrait avoir le GNL sur le territoire québécois.

Pas plus tard que la semaine dernière, je me suis adonné à parler avec des gens de la Côte-Nord. Puis, je vous rappelle que notre objectif n'est pas de vendre du GNL, mais que ceux qui voudrait s'approvisionner, il serait difficile pour GNL Québec de dire non.

3185

Or, la Côte-Nord, comme vous le savez, et/ou le nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean au complet, ne sont pas connectés au gazoduc qui relie le Saguenay-Lac-Saint-Jean, puisque que vous savez que dans la région, nous sommes connectés, nous avons du gaz naturel depuis plus de 40 ans. Donc, les endroits qui ne sont pas connectés au gazoduc, sont obligés de se tourner vers des carburants fossiles avec une plus haute intensité d'émission de carbone, soit le mazout, le diesel, le bunker C.

3190

Et donc, ceux qui n'ont pas de gaz naturel, sont souvent ceux qui disent : « Bien, si on n'est pas en mesure d'avoir un gazoduc, est-ce possible... », parce que vous savez que du GNL, oui, on le transporte par bateau dans notre cas, mais ça peut être transporté par des camions-citernes ou toute autre forme de transport par réservoir. Donc, « ...est-ce que pour des régions du Québec n'ayant pas accès au gaz naturel, pourrait venir s'approvisionner? ». Les doubles effets intéressants sont, bien entendu, un effet économique, de la chose, mais ce qui est intéressant, c'est que c'est aussi un effet environnemental.

3195

3200

Donc demain matin, une minière ou une papetière qui, actuellement, n'ayant pas accès au gaz naturel doit se tourner vers le mazout lourd, et bien si elle s'approvisionne au GNL, demain matin, ça veut tout de suite dire une réduction d'autour de 25 % de réduction de gaz à effet de serre, moins de particules dans l'air, moins de chances de déversement. Parce que vous savez que si du GNL est déversé, il ne pénètre pas dans la terre.

3205

Donc, on parle souvent du côté de remplacer le charbon, pour nous, les québécois, ça peut parfois sembler abstrait, le charbon. Mais sur le territoire québécois, il y a plusieurs exemples où le GNL pourrait avoir un effet de réduction de gaz à effet de serre et, par le fait même, de devenir un levier économique.

3210

**LE COMMISSAIRE :**

3215 Ma connaissance du marché énergétique m'avait déjà amené à cette conclusion-là, mais est-ce que vous avez poussé plus loin? Parce qu'effectivement, c'est dans les objectifs du Gouvernement du Québec de réduire notre empreinte carbone, de remplacer les combustibles fossiles. On le sait que les grandes industries de la Côte-Nord pour ne pas les nommer, mais particulièrement elles, sont de grands consommateurs de bunker, de mazout numéro 6. Je pense à Cimenterie McInnis, aussi, qui est un grand consommateur de charbon.

3220 Donc, il y en a encore au Québec des consommateurs industriels de produit pétrolier, dont c'est l'objectif gouvernemental de se débarrasser, pas des consommateurs, de leur source énergétique. Donc, est-ce que ce n'est pas un objectif ferme que l'initiateur a de viser ces marchés-là?

3225 **M. STÉPHAN TREMBLAY :**

Ce n'est pas un objectif ferme, mais l'ouverture est là. Alors dans le design, comme ma collègue madame Fortin l'a dit tout à l'heure, dans le design initial, il n'était pas prévu, cet aspect-là, mais suite aux consultations avec la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il a été souligné qu'il serait pertinent d'avoir cette infrastructure-là.

3230 Alors, ces audiences publiques permettent de dire qu'il y aura possibilité. Maintenant, on est loin de discuter directement avec ces gens, contenu que l'usine sera opérationnelle en 2026, mais il y a ouverture.

3235 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3240 Juste un point de précision, considérant que mon collègue monsieur Pilotto a abordé la Côte-Nord, on comprend que vous avez fait un appel à tous pour ce qui est de la population, puis les commerces ou les industries du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Avez-vous fait un même appel du côté des gens de la Côte-Nord?

3245 **M. STÉPHAN TREMBLAY :**

Comme je vous l'ai dit, c'est des discussions qui ont cours, ceux-ci vont certainement regarder les audiences et voir que l'opportunité s'en vient, mais le GNL, le modèle d'affaire de GNL Québec, n'a pas besoin de vendre du GNL au Québec pour se faire. C'est juste qu'il ne serait peut-être pas vraiment opportun pour GNL Québec de dire non à des communautés qui verraient là une opportunité économique et environnementale de venir s'approvisionner.

3250  
Donc oui, dans le design de l'usine, il y a maintenant un robinet. Donc, c'est aux gens et aux communautés de saisir l'occasion.

3255 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Peut-être préciser, pour le robinet, là, on comprend que c'est en fonction de l'éventuel camionnage pour faire de la livraison locale, là. Et qu'est-ce qu'on comprend, c'est que vous avez fait un appel à tous, puis cet élément-là du projet a été retiré, à moins que je fasse erreur?

3260 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

En fait, ce que mon collègue évoquait, c'était que nous avons démontré une ouverture aux communautés ou à ceux désireux, mais nous n'avons pas fait d'appel à tous.

3265  
Il faut se rappeler que notre modèle d'affaire de GNL Québec, c'est entièrement dédié à l'exportation. L'idée d'avoir ces installations-là dans la région, proche des régions comme la Côte-Nord, et de rendre accessible notre GNL, en fait, c'est une volonté. Ce serait probablement quelque chose qui serait pris par un partenaire externe.

3270  
Donc, GNL Québec ne se lancera pas dans une distribution, dans du camionnage. C'est pourquoi qu'à l'intérieur de notre évaluation environnementale, il y a eu des questions qui ont été posées par rapport à cet élément-là. Et ce que nous avons répondu c'est, vraiment, c'est un engagement de rendre accessible, mais à ce stade-ci, il n'y a rien de formel ou de négociation commerciale qui peuvent être en cours par rapport à ça.

3275

Donc, c'est une ouverture, c'est pour ça dans l'évaluation environnementale, c'est ce que nous avons répondu lorsque nous avons eu la question, par exemple, sur le camionnage, si on fait référence à cet élément-là.

3280

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Alors, on comprend que vous êtes, comment dire, votre marché que vous ciblez c'est vraiment l'exportation, mais vous êtes ouvert à un éventuel service de distribution au niveau local. Mais pour ça, est-ce que vous avez évalué le seuil pour lequel il y aurait un certain avantage pour vous, ou au moins que ça se rentabiliserait. Donc, vous n'en êtes pas encore à regarder cette possibilité-là? Peut-être me répondre formellement, Madame Fortin.

3285

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Donc formellement, là, le volume de gaz naturel liquéfié disponible pour le marché local, actuellement, n'a pas été évalué.

3290

Je tiens à préciser que l'objectif du projet est vraiment dédié à l'exportation. Donc, il n'y a pas une volonté sous-jacente à GNL Québec de vouloir devenir un distributeur. C'est vraiment la notion d'accessibilité au gaz naturel liquéfié aux gens de la région ou ailleurs. Mais, le volume n'a pas été identifié, là, ce n'est pas allé plus loin que ça.

3295

**LE PRÉSIDENT :**

Merci de ces précisions. Alors j'inviterais maintenant, madame... oui excusez-moi, Monsieur Pilotto.

3300

**LE COMMISSAIRE :**

On le sait, il y a déjà eu des projets de construire une extension du réseau de Gaz Métro, à l'époque, Énergir aujourd'hui, vers la Côte-Nord. Puis, ce genre de projets-là ne se réalisent malheureusement pas ou heureusement, peu importe. Enfin, l'objectif c'est évidemment de remplacer, à l'autre bout, des consommateurs de mazout numéro 6 qui est une forme d'énergie très

3305

3310 polluante. Mais, pour que ça se réalise, il faut des contre-fermes entre l'acheteur, puis le  
constructeur de pipeline, puis c'est souvent là où ça ne se réalise pas. Donc, ça prend énormément  
de temps à rentabiliser un pipeline comme ça, puis c'est pour ça que ça ne se fait pas.

3315 Dans le cas du GNL, on s'entend que le déplacement du combustible d'un endroit où on le  
liquéfié à un endroit où on le conserve, est beaucoup plus simple : Ça peut être par fardier, ça peut  
être par bateau. Mais, ça suppose quand même que le consommateur final, à l'autre bout, s'installe  
un réservoir où il peut accueillir du GNL, puis regazéifier le GNL.

3320 Donc encore là, il y a un daybreaker possible, sauf si le promoteur de GNL fait un effort  
supplémentaire pour aller chercher des clients. Et là, ça améliore, enfin, j'imagine que ça pourrait  
permettre d'améliorer le bilan environnemental de votre projet au Québec. En plus, comme vous le  
prétendez, de réduire les gaz à effet de serre ailleurs dans le monde, ça en réduirait ici *in situ*.

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

3325 Donc comme je le mentionnais, il n'y a pas de projet sur la table qui est allé plus loin que ça.  
Évidemment, en cours de route, puisque l'usine ne sera pas en opération avant 2026, il y a quand  
même plusieurs choses qui peuvent être regardées, évaluées, on a le temps de voir ces choses-là.  
Mais pour l'instant c'est, mais vous avez raison, il y a un modèle un peu similaire à ce que qu'on  
3330 peut voir en terme d'exportation, c'est la même chose pour nous, ça prend des contrats  
d'approvisionnement, aussi, pour aller à la destination finale de l'investissement. Donc, le modèle  
s'applique à plus petite échelle, mais à ce stade-ci, il n'y a rien de plus évalué ou de plus déterminé  
que l'engagement.

**LE PRÉSIDENT :**

3335 Alors, merci. J'inviterais madame Cathie Belley, s'il vous plaît, à venir soumettre sa question.

3340

---

**Mme CATHIE BELLEY**

**LE PRÉSIDENT :**

3345

Bonjour, Madame Belley.

**Mme CATHIE BELLEY :**

3350

Bonjour, Monsieur Bergeron. Merci pour ce BAPE en temps de pandémie, c'était espéré, mais on ne savait pas si ça allait se passer.

3355

Je viens de la Gaspésie, mais je suis née, ici, j'ai ma parenté qui est ici. Je suis là pour tâter un peu le pouls de l'acceptation sociale par rapport au projet, et je vais en faire un documentaire. Bien ma question est un petit peu plus pour cette partie de la table, parce qu'on l'a vu un petit peu de votre côte, chez GNL. Comment le gouvernement pourrait concilier les déclarations d'urgence climatique de tout le monde, de la province, du moins, avec l'impact global de ce projet, considérant les émissions en amont pour l'alimentation et notre habitude de développer des énergies propres et durables, notre fierté à Hydro-Québec, notre plaisir à s'imaginer que le Québec est bleu, de l'or bleu.

3360

Comment le gouvernement pourrait concilier l'arrivée d'un projet comme ça qui puise en Alberta et avec toutes ces considérations environnementales, comment vous pouvez imaginer ça?

3365

**LE PRÉSIDENT :**

3370

Bon, il faut bien comprendre que nous, comme commission, on va analyser le projet, puis ça sera aussi au gouvernement d'en disposer. Alors, je pense que dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement, il y a un projet qui a été soumis. Nous, on est ici, aujourd'hui, pour essayer de décortiquer l'ensemble des enjeux que ce projet-là représente. Je pense qu'il faut comprendre, aussi, que les personnes-ressources qui sont ici, ce soir, ne sont pas au niveau exécutif. Alors écoutez, je pourrais peut-être tendre le micro, d'abord aux représentants du ministère du Développement durable : Dans quelle mesure le Gouvernement du Québec prend en considération

3375 sa lutte au changement climatique en fonction de l'éventuelle réalisation du projet? Pour résumé  
votre question.

**M. MICHEL DUQUETTE :**

3380 Bien effectivement, on ne se le cachera pas, dans le cadre de ce projet-là, l'analyse nous amène  
déjà un enjeu majeur avec les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques.  
Ça va certainement être un des enjeux majeurs, mais peut-être le plus grand. C'est certain qu'on  
va en tenir compte, c'est certain que ça amène plein d'autres dispositions qui vont être validées,  
également, ne serait-ce que le Règlement sur le système de plafonnement d'échange d'émission  
de carbone.

3385 Bref, il y a toutes sortes de choses qui viennent en ligne de compte, on va pouvoir en parler  
davantage, aussi, aux séances thématiques sur les changements climatiques. On aura plusieurs  
experts sur la question, mais c'est certain que c'est un des enjeux majeurs de ce projet-là, puis que  
ça va assurément être analysé de fond en comble du côté du Ministère. Le résultat de notre analyse  
3390 va être évidemment soumis au ministre, au même titre que le BAPE va soumettre son rapport  
d'analyse au ministre, qui va, lui, se faire une tête pour soumettre une recommandation au  
gouvernement d'aller de l'avant ou non avec ou sans condition. Et c'est le gouvernement qui a l'arrêt  
de décision finale à prendre.

3395 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je crois que votre réponse, vous allez devoir attendre que le gouvernement dispose, en  
quelque sorte, sa décision quant à la réalisation ou non de ce projet.

3400 **Mme CATHIE BELLEY :**

Hum, hum. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3405

Alors, je vous remercie de votre question. Alors j'inviterais maintenant monsieur Pierre Charbonneau, s'il vous plaît.

3410

---

**M. PIERRE CHARBONNEAU**

**LE PRÉSIDENT :**

3415

Monsieur Charbonneau?

**M. PIERRE CHARBONNEAU :**

Bonjour, Monsieur le président

3420

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Nous vous écoutons.

**M. PIERRE CHARBONNEAU :**

3425

Est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

3430

On vous entend très bien, Monsieur Charbonneau.

**M. PIERRE CHARBONNEAU :**

3435

Donc bonjour à tous les membres de la commission, aux intervenants et aux représentants du promoteur. Je me présente à titre personnel. Au niveau de ma question, je suis instigateur d'une pétition en faveur du projet qui compte au-dessus de 12 700 signatures. Donc, ma question elle

3440 porte sur l'aspect éclairage du projet. On sait que concernant les nouvelles normes de pollution lumineuse qui sont en vigueur depuis quelque temps, et puis les villes, comme Ville de Saguenay, par exemple, a presque tout remplacé ses luminaires par des nouveaux systèmes d'éclairage où on voit, il fait noir, maintenant, sur nos terrains en plein quartier, contrairement à ce que c'était avant.

3445 Alors, ma question c'est comment la conception de l'éclairage du site industriel va être effectué pour éviter ou réduire au maximum le halo lumineux d'un secteur qui est sombre, actuellement, aux abords du fjord, puis pour, aussi, la vue à l'horizon pour les villégiateurs et les résidences au niveau de Saint-Fulgence, par exemple?

**LE PRÉSIDENT :**

3450 Alors, impact lumineux, Madame Fortin?

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

3455 Oui. Merci, Monsieur le président. Donc, pour répondre à la question de monsieur Charbonneau, l'usine de liquéfaction d'Énergie Saguenay s'implanterait, effectivement, dans un endroit qui est très peu éclairé, à l'heure actuelle. Nous avons effectué beaucoup de modélisation parce que c'était une préoccupation très importante pour les citoyens.

3460 Faut se rappeler que d'où l'usine serait le plus visible, ce serait par les gens qui sont en Rive-Nord. Donc, je crois que monsieur Charbonneau a fait référence à des municipalités qui sont en Rive-Nord. Donc, c'est pourquoi on a travaillé fort par rapport à ça. On a modifié plusieurs choses sur les installations, justement, dans une perspective de réduire l'impact lumineux du projet.

3465 Donc, je demanderais à madame Nathalie Fortin de WSP de présenter à cette commission et pour répondre à monsieur Charbonneau, quelles sont les mesures que nous avons mis en place pour réduire l'impact lumineux de nuit de l'usine d'Énergie Saguenay.

**Mme NATHALIE FORTIN :**

3470 Oui. Puis, au besoin, j'ai également l'expert qui a fait les modélisations de nuit qui est disponible si vous voulez aller plus dans le détail, mais je vais commencer avec un premier niveau, plus général.

3475 Premièrement, au niveau de l'opération de l'usine, on a privilégié la couleur ambrée, justement, comme on discutait en introduction, qui est aussi d'avoir des luminaires avec des émissions de 90° degrés et moins. Donc, pour justement éviter, là, l'effet de halo. Aussi, de réduire les niveaux de contraste avec les bâtiments. Donc, en utilisant des finis à faible réflectance, puis des couleurs qui vont s'harmoniser et d'essayer de conserver le maximum de végétation comme écran visible.

3480 On a également, aussi, minimisé à ce qui est essentiel pour assurer la sécurité des employés qui vont être à l'usine et aussi au quai. Donc, au lieu d'éclairer l'ensemble de l'usine et l'ensemble des routes, vraiment de se restreindre au minimum, tant au niveau des infrastructures et réservoirs que des quais, également.

3485 Donc, c'est les principales interventions qui ont été faites. Puis encore là, lors de l'ingénierie détaillée du projet, c'est certain, étant donné, l'importance de cet aspect-là, il y a beaucoup d'emphase qui vont être mis pour essayer de voir le potentiel de peut-être réduire davantage l'impact de l'éclairage la nuit.

3490 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci pour ces précisions. Peut-être pour le ministère de la Faune, Forêts et Parc, vous avez quand même questionné dans le cadre de la recevabilité de l'étude d'impact, les conditions d'éclairage du projet. Alors, pourriez-vous nous en dire plus?

3495

**Mme SOPHIE HARDY :**

3500 Oui. On a questionné tout le concept pour essayer de réduire les impacts. Nous, ce n'était pas tant sur l'effet des paysages, mais surtout sur la faune terrestre et aquatique. Donc, on a questionné sur cet aspect-là et l'initiateur du projet a proposé des modifications en lien avec ça. Notamment,

de réduire l'intensité, je ne sais pas comment l'expliquer vite, vite, mais en tout cas, le seuil auquel on s'attend à des impacts souvent lumineux.

3505 L'arme qu'ils sont supposés d'utiliser devrait réduire ces effets-là. On propose, si on fait juste regarder le plan lumineux pour l'usine, c'est des LED à 1 800 degrés kelvin. Donc, cet aspect-là semble acceptable, à quelque part, mais ça reste que c'est quand même un niveau d'implantation assez important, là, au niveau de la superficie, puis au niveau de l'éclairage. Il y a des choses qu'on n'a pas l'expertise au sein du Ministère, expressément là-dessus.

3510 Il y a quand même des consensus et beaucoup d'études qui ont été faits au niveau scientifique. Donc on sait qu'il y a des impacts. Donc, est-ce qu'on peut s'attendre, peut-être ou pas, dépendamment, il y a quand même un programme de suivi qui est supposé être mis en œuvre par l'initiateur du projet pour être capable de voir si ces mesures d'atténuation-là vont permettre de réduire et d'atténuer ces impacts-là. Je ne sais pas si vous voulez savoir quels sont les impacts  
3515 concrets sur la faune?

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, éventuellement.

3520

**Mme SOPHIE HARDY :**

3525 En gros, ce que la littérature relève, là, on n'a pas de, je n'ai pas trouvé d'information spécifique aux espèces qui sont présentes au Québec, là. C'est quand même des études internationales, et cetera. Mais, la lumière, par exemple, pour une route, on va avoir une fragmentation de l'habitat, il y a des espèces qui ne pourront plus passer, ça fait comme bien barrière, finalement, là, les espèces nocturnes, surtout, là. Ça peut perturber le sens de l'orientation chez plusieurs espèces, ça peut amener la confusion, modifier des groupes migratoires, par exemple. Ça va perturber les communications chez certaines espèces qui vont utiliser la lumière, même en milieu aquatique ou  
3530 terrestre, certains insectes, et cetera. Il y a les comportements d'évitement, ça peut augmenter la facilité de repérage des proies, donc ça peut induire une augmentation de la prédation.

3535

Ensuite, c'est quand même beaucoup de, tant terrestre que aquatique, là. On peut avoir des modifications au niveau des cycles des journées, des animaux qui vont être confus. Donc, tout ça peut avoir un impact sur l'alimentation, la reproduction, le taux de prédation, une perte d'habitat par perte de qualité d'habitat.

3540

Donc, c'est ça. En gros, c'est ce qu'on pourrait dire, de manière générale, mais pour les espèces spécifiques du secteur, je n'ai pas de données.

3545

On sait, par exemple, que pour les chauves-souris, certaines espèces, je ne suis pas experte, mais certaines espèces vont être plus attirées, par exemple, par tel type de lumière ou pas, mais là, avec ce qui est proposé, en tout cas, en milieu terrestre, en bas de 3 000 degrés kelvin, les chauves-souris devraient être relativement, je parle en général pour les espèces, pas au niveau particulier, ça ne devrait pas trop les attirer ou causer de dommage. Mais là, on pourrait s'étendre des heures sur ça, là, mais c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3550

Est-ce que vous pourriez nous préciser la documentation dont vous faites référence, au niveau des recherches? Pas nécessairement, maintenant.

**Mme SOPHIE HARDY :**

3555

Oui. On pourrait vous déposer une série d'articles, mais elles sont toutes en anglais, par exemple, on ne les a pas traduits, mais on pourrait déposer facilement des références.

**LE PRÉSIDENT :**

3560

S'il vous plaît. Merci beaucoup. Alors, puis on comprend, aussi, qu'il y a un comité de suivi. Éventuellement, vous allez évaluer les impacts si le projet se réalise, puis les impacts possibles sur la faune, la flore. Est-ce que vous êtes à même de pouvoir, éventuellement, demander des correctifs à l'initiateur?

3565 **Mme SOPHIE HARDY :**

Effectivement, on va regarder les résultats que ça va donner, si on voit que des espèces, peut-être plus flore, on ne fera l'ensemble de la faune ou les insectes et compagnie, là, mais s'il y a des espèces plus problématiques, là, on pourrait demander à ce qu'il y ait des mesures d'atténuation supplémentaires qui soient appliquées, mais là, ce n'est pas le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui va avoir ce pouvoir-là, ça va être à titre d'aviseur auprès du ministère de l'Environnement, là.

3575 **LE PRÉSIDENT :**

Quelque chose à ajouter au ministère de l'Environnement pour ce qui est du suivi, éventuellement des conditions, des correctifs?

3580 **M. MICHEL DUQUETTE :**

En fait, c'est certain que le Ministère, lors de la phase de demande d'avis d'acceptabilité du projet auprès des ministères et organismes, le ministère de la Faune est un joueur et on va attendre leur avis pour statuer sur les impacts qui sont attendus, disons, qui sont projetés. Et pour voir les interrogations qui pourraient être redirigées vers le promoteur. Donc, s'il faut que le projet soit bonifié, ça va être fait, ça va être demandé. Si c'est acceptable tel quel, ça sera comme ça, mais tout ce qui va être demandé par le ministère de la Faune, nous, on va assurer un suivi auprès du promoteur pour qu'il puisse bonifier son projet, en supposant que ce n'est pas convenable tel quel.

3590 Et puis, dans le fond, il y a toujours la possibilité d'émettre des conditions. Évidemment, dans le cas de l'ambiance lumineuse, on comprend, quand même, que pour un site industriel, pour des motifs de sécurité et d'opération, c'est difficile de n'avoir aucune lumière. C'est là qu'il va avoir un jugement à porter au final sur l'acceptabilité de l'approche du promoteur et des bonifications qui ont été apportées dans le cadre de la recevabilité.

3595

**LE PRÉSIDENT :**

3600 D'accord, merci, Monsieur Duquette. Alors, voilà pour votre question. Je vous remercie beaucoup. Alors, j'inviterais maintenant monsieur Jean Paradis, s'il vous plaît à venir nous soumettre sa question.

---

3605 **M. JEAN PARADIS**

**LE PRÉSIDENT :**

3610 Bonjour, Monsieur Paradis.

**M. JEAN PARADIS :**

Bonjour, me revoilà.

3615 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, votre question?

**M. JEAN PARADIS :**

3620 J'aimerais ça que le promoteur nous dise la quantité d'énergie qu'il prévoit utiliser en kilowattheure, par année, pour liquéfier les 15 milliards, à peu près, les 15 milliards de mètres cubes de méthane qui va provenir de l'Ouest canadien par fracturation. Donc l'énergie et non pas la puissance, mais l'énergie.

3625 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on parle de consommation d'électricité contenu que pour l'essentiel le procédé va porter, essentiellement, sur l'électricité pour ce qui est de la liquéfaction, en quelque sorte?

3630 **M. JEAN PARADIS :**

Voilà. Étant donné que ça être utilisé, l'hydroélectricité liquéfié.

3635 **LE PRÉSIDENT :**

Une moyenne de consommation annuelle possible?

**M. JEAN PARADIS :**

3640 Voilà. En kilowattheure.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Fortin?

3645

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

3650 Je comprends que la question de monsieur Paradis ne concerne pas le 550 mégawatts, donc on va faire la conversion. Et, je demanderais à monsieur Le Verger de répondre à la question spécifique.

**M. TONY LE VERGER :**

3655 Oui. Donc, je viens juste de faire le calcul, 550 mégawatts de capacité, par année, si on part du principe que l'usine est utilisée à 96 %, on regarde...

**M. JEAN PARADIS :**

3660 J'ai de la misère à entendre, si vous pouvez parler plus proche, merci.

**M. TONY LE VERGER :**

3665 Excusez-moi. Donc, je viens de faire le calcul en partant du principe qu'on consommerait 550 mégawatts, donc qu'on utiliserait 550 mégawatts pendant une année complète avec une usine qui fonctionnerait à 96 % de capacité, on regarderait à 4 625 000 mégawattheures, donc 4 000 625 000 kilowattheures.

**M. JEAN PARADIS :**

3670 Donc, juste en précision, ça veut dire que vous prévoyez utiliser la puissance maximale demandée pendant toute l'année?

**M. TONY LE VERGER :**

3675 Ça, ça serait évidemment en moyenne, en fonction des années, il y a des années où on peut avoir de la maintenance, on aurait probablement des consommations un peu plus faible, là, ça serait vraiment le pic maximal de consommation. En consommation moyenne, il faudrait qu'on vous revienne, là-dessus, avec le chiffre exact. Là, je vous ai donné le pic.

3680 **M. JEAN PARADIS :**

Donc vous comptez utiliser la puissance, à peu près, à l'année de 550 mégawatts, qui est en demande à Hydro-Québec?

3685 **M. TONY LE VERGER :**

Je présume.

3690 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Paradis, ils vont nous fournir une réponse écrite, vous en êtes à votre troisième question. Alors, je pense qu'on va avoir...

3695

**M. JEAN PARADIS :**

Non, je demande des précisions, Monsieur le président

3700 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, ces précision-là vont vous être fournies par écrit, éventuellement. Merci beaucoup de votre question, Monsieur Paradis. Alors j'inviterais maintenant monsieur Kuekuatsheu de venir poser sa question.

3705

---

**M. KUEKUATSHEU**

3710 **M. KUEKUATSHEU :**

(Introduction en propos innus). Je suis membre collectif des défenseurs, collectif des premiers peuples et aussi des chasseurs, cueilleurs traditionnels innus. Ma question que j'ai pour vous autres, aujourd'hui, j'ai entendu parler beaucoup du projet de plusieurs groupes écologiques, plusieurs gens, ici, plusieurs institutions gouvernementales. Au niveau de la question, que j'ai à poser, aujourd'hui : Est-ce que vous considérez, vous avez pensé aux peuples, les premiers peuples qui occupent les territoires ancestraux, on n'a jamais cédé notre responsabilité de souveraineté ancestrale sur ces territoires.

3715

Il faut comprendre que notre territoire, est un territoire non cédé, le Nitassinan. Et que les institutions que vous avez consultées ou avec lesquelles vous êtes en négociation, les conseils de bande, ont été élus par seulement 21 %, et que ça représente le fédéral, ils ne représentent pas le peuple innu. On a une relation millénaire avec le territoire, comme le cas des Wet'surwet'en, justement, où il y a eu une problématique par rapport à ça. Moi, je suis un occupant des territoires traditionnels.

3720

3725

Vous avez mentionné, entre autres, qu'il n'y avait pas de impact sur le site de l'usine, qu'il n'y avait pas d'activités traditionnelles. Je suis originaire de la communauté Mashteuiatsh, mais j'ai décidé de réoccuper les territoires ancestraux dans une perspective de décolonisation. Et sur ce

3730 territoire est projeté d'être construit l'usine. Je pratique des activités ancestrales de pêche, de rituel.  
J'ai vu dans l'évaluation environnementale qu'il n'y en avait pas ou peu. Comment allez-vous  
considérer ce facteur qui est sur la table parce qu'actuellement, on entend parler de tous les  
impacts, mais jamais des peuples qui sont là, originaires sur le territoire et qu'on n'a jamais cédé  
ces territoires-là. Et, je ne parle pas de discuter, négocier avec des entités coloniales qui sont  
3735 minoritaires, bien sûr.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, au regard des revendications territoriales de vos communautés, peut-être, pour le  
3740 ministère de l'Environnement, nous préciser dans quelle mesure c'est considéré, dans le cadre de  
la recevabilité, ainsi que dans les échanges que vous avez au niveau des organisations  
interministérielles, la prise en considération des revendications territoriales?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

3745 Bien en fait, Monsieur le président, je vous dirais que nous, on a amorcé la consultation des  
communautés autochtones dès 2016, tout juste après la réception de l'avis de projet. Ça s'est  
continué tout au long jusqu'à la recevabilité du projet parce qu'on a eu un temps mort pendant la  
Covid, bien sûr, mais ça va être se poursuivre jusqu'à l'autorisation et sans problème. On a eu des  
3750 réponses des deux communautés de Mashteuiatsh et d'Essipit à toutes les étapes de la procédure.  
Donc nous, on a une participation de cette façon-là. C'est la procédure habituelle de consultation  
qu'on a au Ministère. C'est la façon de faire de consulter les communautés par les conseils de  
bande, là. Donc, c'est la manière qu'on procède, c'est l'exigence légale de consultation qu'on a.

**LE PRÉSIDENT :**

3755 Merci. Peut-être pour l'initiateur, on avait déjà abordé le sujet, je crois que vous étiez en salle,  
aussi, pour ce qui est des différents échanges qu'ils ont avec les communautés locales. Alors, peut-  
être préciser ou rappeler, vous avez une entente, je crois. Alors, peut-être nous préciser,  
3760 exactement, dans la mesure du possible, la teneur de l'entente, et surtout aborder est-ce qu'il y a  
une un élément de revendication territoriale qui a été discuté ou échanger, dans le cadre de ces  
ententes.

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

3765 Oui. Donc, nous comme initiateur du projet, nous avons effectué une étude SAURT. Donc, une réalisation d'une étude sur le Savoir et le l'utilisation du territoire. Donc, qui relate, autant les activités ancestrales que contemporaines, par rapport aux communautés innues, en lien, justement, avec la partie sud-ouest du territoire du Nitassinan.

3770 C'est une étude qui a été réalisée avec la collaboration des trois communautés innues, mais également avec la collaboration d'un anthropologue. Cette étude-là, elle est déposée à même notre étude d'impact et a fait partie de l'évaluation environnementale.

**M. KUEKUATSHEU :**

3775 Je suis au courant de ça, Madame, c'est encore une autorité, comme je vous dis, coloniale, qui n'est pas représentative de notre peuple. Quand je vous dis que vous négociez avec le fédéral, c'est une entité du fédéral. Nous autres, on a gardé nos souverainetés ancestrales. Vous ne répondez pas à ma question.

3780 Je suis au courant de cette entente-là, il y a d'ailleurs une clause d'entente ERA qui est négociée, je l'ai par écrit, cette entente-là, qui a eu en 2015.

**LE PRÉSIDENT :**

3785 Mais, il faut comprendre, ici, que l'initiateur est à nous dire ce qu'il a fait.

**M. KUEKUATSHEU :**

O.K.

3790

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, pour ce qui est de l'aspect de votre position au regard de ce qui a été échangé et convenu avec les communautés, je vous inviterais à venir nous voir en deuxième partie, si c'est possible

3795 pour vous, de venir nous déposer un mémoire, venir échanger avec nous sur... ça va vous permette de peut-être mieux de nous faire saisir les enjeux que vous nous soulevez, aujourd'hui.

Je ne crois pas que ce soit juste dans un contexte de questions réponses que cette question-là qui est quand même fondamentale pour vous, là, puisse être répondue. Mais par contre, ce que je vous inviterais à faire, puis tout en laissant continuer, terminer l'initiateur, pour ce qui est de ces éléments-là, de venir nous dire en deuxième partie à partir du mois d'octobre, manifestez votre intention de venir nous en parler, à ce moment-là, à notre coordonnatrice, à l'arrière, puis on pourra peut-être échanger avec un peu plus de profondeur en fonction du point de vue que vous allez nous exprimer, puis de la compréhension qu'on va avoir, puis on va pouvoir échanger, là-dessus. Parce que vous comprendrez que ce n'est pas juste un jeu de questions réponses les enjeux que vous nous soulevez, actuellement.

**M. KUEKUATSHEU :**

3810 Bien, c'est surtout, aussi, comme on dit, une consultation n'est pas un consentement préalable et éclairé qui est décrété par l'ONU, le droit de disposer de nous-mêmes, aussi, sur les territoires qui sont non cédés, en tant que premier peuple.

**LE PRÉSIDENT :**

3815 Alors, c'est exactement ces éléments-là que je souhaiterais que vous nous exprimiez dans le cadre de la deuxième partie. Tout en laissant madame Fortin continuer et compléter sa réponse.

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

3820 En fait, simplement pour conclure qu'on a parlé tout à l'heure des ententes, ce que je pourrais dire à cette commission, c'est qu'on est conscient que les membres du comité ne représentent pas la communauté et ne sont pas tous des membres de conseils de bande. Et nous, on respecte le processus interne des Premières Nations avec qui nous discutons, et souhaitent choisir eux-mêmes la façon dont ils vont consulter leur population, mais on est conscient de ces choses-là. C'est ce que je pourrais dire à titre de conclusion.

**LE PRÉSIDENT :**

3830           Alors, je vous remercie de votre intervention, et en souhaitant qu'on puisse échanger lors de la deuxième partie de l'audience.

**M. KUEKUATSHEU :**

3835           (Conclusion en propos innus) Puis c'était pour vous dire, aussi, qu'on ne reconnaît pas les entités coloniales BAPE, puis tout ça, mais qu'on continue, encore, nos souverainetés ancestrales sur le territoire non cédé.

**LE PRÉSIDENT :**

3840           Merci de votre collaboration. Alors, j'inviterais maintenant monsieur André Pikutelekan.

3845

---

**M. ANDRÉ PIKUTELEKAN**

**M. ANDRÉ PIKUTELEKAN :**

3850           Bonsoir à tous.

**LE PRÉSIDENT :**

3855           Bonjour. On est encore en après-midi. Remarquez, je vis le même décalage horaire, alors. Alors, on vous écoute.

**M. ANDRÉ PIKUTELEKAN :**

3860 Oui. Je m'appelle André Pikutelekan, je suis Innu de Pessamit, un des trois conseils de bande  
qui a signé l'entente avec GNL. Et, je suis également membre du regroupement des Premières  
Nations pour l'environnement.

3865 Pour madame Fortin ou une petite note avant d'entrer un peu plus dans ma question. Hydro-  
Québec a signé une entente avec le Conseil de bande de Pessamit pour la construction d'une ligne  
à haute tension. Nous avons eu deux référendums et, à chaque fois, nous avons rejeté l'entente,  
dont le dernier référendum, c'était cette année. Et malgré cela, le Conseil de bande est allé à  
l'encontre de la population et a continué l'entente, à donner son aval au projet. Et ça, malgré un  
choix qui était très clair de la population. En passant, le chef a perdu ses élections au mois d'août.

3870 Ensuite, le pouvoir des conseils de bande, je voudrais clarifier, pour les gens, elle se limite aux  
réserves et, sauf pour le territoire Cris, nos territoires Innus, Atikamekw, Anishnabe n'ont jamais été  
cédés et les territoires familiaux se trouvent tous en dehors des réserves. Et pour la majorité des  
réserves, c'est la grosseur d'un village. Et comme des conseils de bande ont participé au projet,  
3875 sans avoir notre accord et que notre opposition s'organise pour protéger nos territoires, est-ce que  
les promoteurs tiendront compte qu'il n'y a actuellement aucune acceptabilité sociale autochtone,  
et encore moins des familles concernées.

**LE PRÉSIDENT :**

3880 Alors, merci de votre question. Madame Fortin?

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

3885 Oui. Donc, comme je le mentionnais, tout à l'heure, effectivement, sans redire ce que je viens  
de dire, mais on est conscient que les représentants ne sont pas nécessairement tous les  
représentants de la communauté, mais nous, comme je l'ai dit, on respecte les processus internes  
et ce sont vraiment eux qui nous disent quand le moment est opportun d'aller faire une présentation,  
par exemple, dans les communautés pour répondre aux questions.

3890

**LE PRÉSIDENT :**

3895 Puis, prenez exemple de votre prédécesseur, je pense que ça serait intéressant que vous veniez porter votre point de vue en deuxième partie de l'audience. De façon à ce qu'on puisse vraiment comprendre les enjeux. Un peu à l'exemple, de toute à l'heure, je ne crois pas que ce soit juste dans un échange questions réponses qu'on pourrait éventuellement donner une, comment dire, une position éclairée, là-dessus. Et, je veux dire, la commission serait heureuse de vous entendre en deuxième partie, là, sur cet enjeu, s'il vous plaît.

3900 Alors, si c'est possible pour vous de venir faire l'effort, l'exercice de nous présenter votre point de vue dans le détail, nous déposer un document, écoutez, qui explicite, un peu, votre position sur le sujet. Puis éventuellement, si vous venez nous le présenter, on aura peut-être un temps pour échanger avec vous pour mieux saisir, mieux comprendre l'enjeu que vous soulevez, en matière de territoire, puis de communauté.

3905

**M. ANDRÉ PIKUTELEKAN :**

Oui, parce que c'est quand même très important dans l'enjeu, c'est que les conseils de bande ont de moins en moins d'influence sur la population. Ce qui fait que, même au contraire, c'est eux qui attisent, beaucoup de querelles dans les communautés.

3910

**LE PRÉSIDENT :**

3915 Alors, au plaisir de pouvoir vous entendre en deuxième partie. Merci de votre intervention. Alors, j'inviterais maintenant Ellen Nutbrown, s'il vous plaît, à venir soumettre sa question.

3920

---

**Mme ELLEN NUTBROWN**

**Mme ELLEN NUTBROWN :**

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

3925

Oui, très bien, Madame. Alors, nous vous écoutons.

**Mme ELLEN NUTBROWN :**

3930

Oui, bonjour. Donc, moi, mes préoccupations se situent au niveau de la sûreté et sécurité du projet, à savoir quelles sont les compagnies d'assurance ou de réassurance du projet GNL qui vont assurer ce projet.

3935

Donc, on a vu passer dans les médias, vers le mois de juin, juillet, août, qu'il y avait trois compagnies d'assurance qui, peut-être, n'assureraient pas le pipeline Trans Mountain. Donc, il s'agissait des assurances Talanx, Munich et Zurich. Et, si je me permets de faire un parallèle avec la tragédie de Lac-Mégantic, à ce moment-là, on avait constaté que des compagnies d'assurance comme Intact Assurance, Bélair Direct, Great Power, BrokerLink avaient eu un impact de 25 millions sur les résultats de leur troisième trimestre.

3940

Est-ce qu'un projet comme celui-là pourrait éventuellement toucher aux assurances personnelles ou résidentielles des gens qui habitent autour de l'usine de liquéfaction de gaz naturel. Et, qui sont les compagnies d'assurance ou de réassurance qui vont assurer ce projet-là? Voilà.

3945

**LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre question. Madame Fortin.

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

3950

Oui. Donc, je recéderaï la parole à monsieur Rivard qui a expliqué, un petit peu, comment fonctionne le processus au niveau de l'assurabilité des équipements d'Énergie Saguenay. Monsieur Rivard?

3955 **M. DENIS RIVARD :**

Oui. Évidemment, avec des investissements aussi importants, c'est impensable qu'on ne pourrait pas avoir des assurances pour couvrir, non seulement la partie construction, mais aussi la partie opération. Comme j'ai mentionné ce matin, nous sommes en discussion avec des compagnies d'assurance, parce que dans le fond, on peut choisir, aussi, la compagnie d'assurance qui va être le plus appropriée pour nous.

Et en même temps, la compagnie d'assurance est aussi impliquée à regarder comment on développe notre projet pour pouvoir, en fait, nous influencer, aussi, sur des dispositifs de sécurité supplémentaire que eux aimeraient voir, en mesure de faire un système d'assurance qui gère bien les risques, autant pour l'assureur que pour nous. Donc, c'est un processus en évolution.

Il y a plusieurs compagnies d'assurance internationales qui sont spécialisées dans le type d'industrie comme la liquéfaction de gaz naturel.

Donc, c'est des discussions en cours, puis éventuellement, on va avoir la compagnie d'assurance qui va nous donner le certificat et qui va, à ce moment-là, couvrir tous les aspects d'opération, de sécurité qui sont appropriés pour rencontrer les normes d'une usine comme la nôtre.

3975 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Monsieur le président, en complément, pour compléter la réponse, peut-être quelques exemples de compagnies qui offrent ce service-là, d'assurance. Donc, Monsieur Le Verger?

3980 **M. TONY LE VERGER :**

Oui. Donc, sur des usines similaires à la nôtre, notamment, dans le golfe du Mexique, aux États-Unis, des compagnies comme Munich et Zurich que madame mentionnait font partie des compagnies d'assurance qui ont pris part dans ces projets-là. Une autre assurance qui vient à l'esprit et qui participe dans ce type de projets, c'est Aon, également. Donc, il y a des assurances qui sont à même d'assurer ce type de projets.

**LE PRÉSIDENT :**

3990 O.K. On peut comprendre à la teneur de votre réponse que vous n'avez pas un problème d'assurance, dans le sens que comparativement à ce qui avait été mentionné de la question, il y a des compagnies qui se désisteraient d'assurer, en quelque sorte, ce type de projets-là. En ce qui concerne ce cas de figure-là, ça ne vous concerne pas. C'est ce que je comprends.

3995 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

En fait, ce que l'on doit retenir de notre réponse, c'est qu'actuellement, les compagnies d'assurance ont partie prenante en termes de, justement, quand on va développer nos plans de mesures d'urgence et tout ça, pour à la fin, accepter de nous assurer. Donc, il y a une autorisation préalable, dans le fond, avec toutes les actions et les plans que nous mettrons en place pour qu'une compagnie d'assurance accepte, et monsieur Le Verger vient d'en nommer quelques-unes. Donc, c'est un processus qui se fait en collaboration.

4005 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Pour l'autre élément de la question, qui porterait sur l'éventuel impact que pourrait avoir l'implantation du projet auprès des assurances de voisinage, en tout cas, des voisins immédiats. Est-ce que vous avez constaté ou est-ce que vous anticipez ou appréhendez que ça aille un impact sur les polices d'assurance des résidents qui seraient, disons, dans le voisinage immédiat de votre projet?

4010 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

4015 Tel que nous le mentionnions ce matin, quand nous avons parlé de l'analyse de risques, donc il n'y a pas de risque qui sont liés à l'extérieur de notre propriété. GNL Québec va être implantée sur la zone industrialo-portuaire, une zone qui est très éloignée des résidences privées. Mais pour répondre à la question, précisément, je ne pourrais pas apporter, je n'aurais pas nécessairement de réponses par rapport aux compagnies d'assurance privées, mais ce que je peux répondre à cette commission, c'est qu'à travers nos analyses de risques et la localisation du site, nous sommes très loin des résidences privées. Et, selon l'analyse, il n'y a pas de risque, mis à part *in situ*, là.

4020

**LE PRÉSIDENT :**

4025 Donc, vous n'êtes pas à même de pouvoir éventuellement nous dire : « Bien, ça pourrait peut-être avoir un impact sur l'assurance responsabilité du voisinage » ou encore des cas comparables d'industries similaires ou qui font des activités.

4030 Alors, est-ce que vous êtes, en tout cas, est-ce que vous avez fait une recherche, là-dessus, pour voir dans quelle mesure ça peut affecter la couverture, puis les primes d'assurance du voisinage immédiat?

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

4035 Je n'ai pas la réponse à votre question, Monsieur le président, je pourrais voir avec mon équipe, s'il y a des choses qui ont été faites, à cet égard-là, mais, actuellement, je n'ai pas la réponse pour la commission.

**LE PRÉSIDENT :**

4040 Alors, ce serait apprécié si vous pouvez faire un tour d'horizon ou donner des exemples ou en arriver à dire : « Malheureusement, on n'a pas de réponse ».

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

4045 C'est noté, Monsieur le président, on va vous revenir avec ça.

**LE PRÉSIDENT :**

4050 Je pense que c'est quand même une question qu'un citoyen se pose, à savoir en termes de voisinage, ou d'une industrie ou qu'il a une activité comme la vôtre, ça peut-tu avoir une incidence. Alors, merci de l'effort, on attend votre réponse. Alors, voilà pour la réponse que nous avons pu obtenir. Alors j'inviterais maintenant madame Marie-Hélène Parent, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question.

---

4055

**Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT**

**LE PRÉSIDENT :**

4060

Bonjour, Madame Parent.

**Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

4065

Bonjour, je me présente, je représente Non au pétrole et au gaz au Québec. Nous avons initié la pétition Contre les gaz de schiste en 2011 et déposée à l'Assemblée nationale. Nous avons aussi initié la pétition contre l'exploitation et l'exploration des hydrocarbures sur Anticosti, déposée en 2013 avec une résolution du gouvernement en 2017.

4070

J'ai une question plutôt d'ordre général sur la faune : Dans l'éventualité où vos activités généreraient un impact négatif sur la faune, voire même peut-être une ou des extinctions d'espèces. Quelles seront vos actions pour rétablir ces espèces, dont certaines uniques au Saguenay, je pense au requin du Groenland qui est dans le Fjord du Saguenay, je pense au Béluga, je pense aux cétacés, c'est une pouponnière très connue, très importante. De plus, quel est le processus prévu pour établir votre responsabilité?

4075

**LE PRÉSIDENT :**

4080

Alors, pour ce qui est de la question on va offrir la possibilité à Madame Fortin d'y répondre, je vous signale que c'est un enjeu qu'on va discuter ce soir, dans le cadre du transport maritime. Et, l'ensemble des personnes-ressources seront présentes. Fait qu'on va essayer dans une certaine mesure de vous apporter des éléments de réponses, mais définitivement, ce sujet-là va être traité, là, vraiment au cours de la séance de ce soir.

4085

**Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le président

**LE PRÉSIDENT :**

4090

Alors, Madame Fortin?

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

4095

Oui. Donc, pour répondre à votre question, une des espèces, effectivement, qu'on a discuté un petit plus tôt aujourd'hui, puis qu'on va discuter plus largement dans les deux prochaines thématiques, concerne le béluga du Saint-Laurent qui est une espèce en péril.

4100

Nous, comme promoteur, nous avons mis en place plusieurs mesures d'atténuation justement pour assurer une protection et considérer le fait que cette espèce-là doit être protégée.

4105

Donc, c'est pourquoi nous avons mis en place une Charte d'engagement pour la progression des mammifères marins, qui considère et qui inclut le principe de précaution à travers nos opérations. Donc, c'est une charte qui non seulement fait en sorte que nous, comme prometteur, nous allons agir sur ce que l'on peut contrôler, c'est-à-dire la technologie que nous mettrons sur les méthaniers qui fréquenteront nos installations, mais également avec un programme qui serait mis en place pour que les utilisateurs de la rivière Saguenay puissent, eux aussi, mettre en place des solutions qui pourraient atténuer le bruit subaquatique.

4110

Donc, comme promoteur et comme gens de la région, nous prenons nos responsabilités et ce n'est pas par absence de consensus scientifiques sur les causes du déclin d'une espèce, par exemple, que nous devons nous empêcher de mettre en place des solutions pratiques au projet.

**Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

4115

Mais, vous ne répondez pas à ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

4120

S'il vous plaît, elle va donner son élément de réponse, on pourra faire le tour auprès des autres personnes-ressources pour voir dans quelle mesure on pourrait répondre adéquatement à votre question.

4125

**Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

4130

Alors, Madame Fortin?

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

4135

Oui. Donc ce que je répondais, je comprends, en fait, ce que j'étais en train de dire c'est que nous, comme promoteur, nous considérons, à la base, qu'il y a des espèces qui sont en voie de disparition ou à protéger, comme le béluga. Donc, c'est pourquoi nous mettons en place des mesures comme notre Charte d'engagement. Donc, comme responsabilité que le promoteur prend, c'est de mettre, dès le départ, des mesures pour protéger les espèces en péril. C'était l'essence de ma réponse.

4140

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'offrirais peut-être l'occasion...

4145

**Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

...il n'y a pas eu de réponses à ma question.

4150

**LE PRÉSIDENT :**

4155 Excusez-moi. J'offrirais l'occasion, peut-être, au ministère de l'Environnement, ministère du Développement durable. On parlait, tantôt, avec Faune et Parcs pour ce qui est des éventuels suivis et des correctifs possibles. Alors, on comprend que la question porte surtout sur le milieu marin et les espèces qu'on retrouve dans le Saguenay.

**Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

4160 La question de la faune.

**LE PRÉSIDENT :**

4165 Plus globalement, dans quelle mesure faites-vous un suivi et éventuellement, il pourrait y avoir des correctifs qui pourraient être imposés?

**Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

4170 Ce n'est pas ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

4175 C'est ce que j'ai compris, ce que vous essayez de déterminer, c'est de savoir dans quelle mesure les impacts pourraient affecter la faune, et dans quelle mesure...

**Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

...non. Ce n'est pas ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

4180 ...il pourrait y avoir la responsabilité de l'initiateur dans les correctifs éventuels?

**Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

4185

Ce n'est pas ma question. Ma question c'est dans l'éventualité où les activités de GNL et liquéfaction, dont il est question, génèrent un impact négatif sur la faune, voire une extinction des espèces, quelles seront les actions pour rétablir ces espèces, dont certaines sont uniques au Saguenay?

4190

**LE PRÉSIDENT :**

4195

Oui. Alors écoutez, je pense que l'essence même, là, ça se fait à l'intérieur d'un suivi, puis on peut voir dans quelle mesure il va y avoir un encadrement qui pourrait être fait, et dans quelle mesure il y a une possibilité d'imposer des correctifs à l'initiateur si les conséquences affecteraient la faune. Alors, c'est un peu ça l'essence de la question.

4200

J'essaie de savoir de la part du ministère de l'Environnement, dans quelle mesure ils font un suivi, dans quelle mesure ils identifient les responsabilités, dans quelle mesure ils exercent, éventuellement, des correctifs qui pourraient être imposés à l'initiateur, justement, en regard du fait que ces activités pourraient affecter la faune et la flore.

**Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

4205

Je vais être très simple : Demain matin, on se rencontre, après un an d'exploitation, que le béluga est éteint ou que le requin du Groenland est éteint. De 1, comment fait-on pour identifier, établir la responsabilité de GNL; et comment fait-on rétablir cette espèce-là qui est unique dans le fjord?

4210

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, relatif à votre question, j'offre la possibilité au ministère de l'Environnement qui fait le suivi du projet, dans quelle mesure il peut agir. Alors, Monsieur Duquette.

4215

**M. MICHEL DUQUETTE :**

4220 Oui, Monsieur le président, dans le fond, évidemment, la façon de procéder c'est d'analyser  
l'étude d'impact, de voir l'impact potentiel du projet sur le milieu, à tous les niveaux, notamment, sur  
la faune. Et dans ce cadre-là, nous, on s'appuie sur l'expertise du ministère de la Faune, des Forêts  
et Parcs, et de Pêches et Océans Canada, qui est un joueur fédéral et qui va alimenter notre  
réflexion sur l'acceptabilité du projet, les modalités de sa réalisation, le cas échéant, et surtout le  
suivi qu'il y aura à faire. Si ça va par espèce, ça sera par espèce, si c'est un suivi général, ça sera  
fait aussi.

4225 Dans le fond, tout est ouvert, on est à la phase où on consulte le public, on prend en  
considération ce qui se dit, ici, mais éventuellement, nous, on va procéder à la demande des avis  
d'acceptabilité auprès de nos experts. Et chaque sujet va être traité et analysé dans le but de  
procéder à une recommandation du ministre au Conseil des ministres.

4230

**LE PRÉSIDENT :**

En termes de suivi?

4235 **M. MICHEL DUQUETTE :**

En termes de suivis, bien, ça va être défini, effectivement, à la suite des avis qu'on va recevoir,  
notamment du ministère de la Faune et de, potentiellement, de Pêches et Océans Canada qui vont  
nous alimenter sur quel est l'impact appréhendé du projet, quels suivis devront être faits, dans le  
4240 fond, est-ce que c'est acceptable, est-ce qu'il y a des bonifications, des modifications au projet qui  
devraient être apportées pour que le projet devienne acceptable.

Bref, il y a une multitude de possibilités, mais c'est certain qu'au bout de la ligne, s'il y a un  
impact négatif appréhendé, on va procéder à une surveillance ou à un suivi, selon le cas.

4245

**LE PRÉSIDENT :**

4250 Mais dans quelle mesure vous êtes à même de pouvoir imposer un correctif, possible, s'il y a un constat que ça affecte le béluga?

**M. MICHEL DUQUETTE :**

4255 C'est certain que toutes les atteintes à l'environnement sont passibles de répréhensions, je dirais. Dès qu'il y a une atteinte à l'environnement, la Loi le prévoit que le Ministère peut intervenir dans son champ de compétences.

**Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

4260 Est-ce que dans la mesure où...

**LE PRÉSIDENT :**

4265 ...alors, je vous remercie de votre question, Madame...

**Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

...oui, mais...

4270 **LE PRÉSIDENT :**

...parce qu'on pose la question, ici, au Président de la commission, on a des éléments de réponses, ici, qui vous ont déjà été donnés, je vous avise que...

4275 **Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

...il n'y a pas eu de réponse à ma question.

4280 **LE PRÉSIDENT :**

...je vous avise que Pêches et Océans Canada seront avec nous vendredi, et nous allons les interpeller là-dessus. Alors à la limite, je vous inviterais, peut-être, à venir participer à notre audience de vendredi?

4285 **Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

C'est parce qu'on n'a pas du tout répondu à ma question, absolument pas. Là, on a quand même un représentant du ministère de l'Environnement qui n'a pas répondu à ma question : Qu'est-ce qui arrive quand il y a une extinction d'espèce, là, qu'est-ce qui arrive?

4290 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, Madame?

4295 **Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

Qu'est-ce qui arrive, c'est quoi votre plan?

4300 **LE PRÉSIDENT :**

Madame?

4305 **Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

Il n'y en a pas de plans, il ne peut pas y en avoir de plans.

**LE PRÉSIDENT :**

4310 Madame, écoutez, on est dans l'opinion. Je vous attends en deuxième partie pour pouvoir exprimer votre préoccupation en regard de la protection des espèces.

**Mme MARIE-HÉLÈNE PARENT :**

4315 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

4320 Alors, on avait une intervention de madame Gauthier qui souhaitait intervenir justement sur la question.

**Mme ISABELLE GAUTHIER :**

4325 Oui. En fait, est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, Madame.

**Mme ISABELLE GAUTHIER :**

4330 Parfait. Donc, ce que je peux ajouter, là-dessus, c'est qu'en termes de rétablissement, il y a une question de compétence à considérer.

4335 C'est que le ministère des Forêts et des Parcs va être responsable de certaines espèces qui relèvent de notre compétence provinciale. Et tout ce qui est des espèces marines, donc les espèces d'eau salée, par exemple, comme le requin qu'on a mentionné tout à l'heure, relève du gouvernement fédéral. Donc c'est eux qui vont devoir faire des plans pour rétablir les espèces, on parle de programmes de rétablissement.

4340           Donc, nous, au niveau du ministère de la Faune et des Parcs, on a la compétence sur les  
espèces terrestres, sur les espèces anadromes et catadromes, donc sur les espèces d'eau douce.  
Et, également, sur des espèces qui vont voyager entre l'eau salée et l'eau douce. Et, on peut mettre  
en place, avant même de se rendre compte que l'espèce est complètement éteinte, on a quand  
même des suivis qui vont nous permettre, par exemple, au niveau des espèces terrestres, de voir  
4345           que l'espèce décline de plus en plus et d'essayer de faire en sorte de mettre en place, le plus  
possible, des mesures de protection des espèces, en amont, avant d'éviter complètement qu'il y ait  
une extinction totale. Par exemple, on a juste à penser aux chauves-souris.

              Donc, ces plans de rétablissement là sont faits par des équipes multidisciplinaires qui sont  
4350           composées de plein de personnes associées, dans les ministères, également à l'extérieur des  
ministères, et c'est un élément supplémentaire qui peut éviter ou du moins essayer de contribuer,  
le plus possible, à faire en sorte que les espèces ne s'éteignent pas sur le territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

4355           Peut-être, comme un élément complémentaire d'information, Madame Gauthier, est-ce que  
vous êtes à même d'imposer, éventuellement, des correctifs lorsqu'il y a des constats qui affectent  
la faune?

**Mme ISABELLE GAUTHIER :**

4360           Ça va dépendre des menaces qui sont, en fait, les menaces aux espèces en situation précaire,  
au Québec, sont très, très, très variées. Donc, pour certaines menaces, on va avoir plus de  
possibilités de réglementer parce qu'elles relèvent de notre compétence. Alors que pour d'autres,  
4365           c'est beaucoup plus difficile.

              Donc par exemple, le transport maritime relève du gouvernement fédéral, donc c'est plus difficile  
de réglementer, là-dessus. Par contre, on a des outils qui vont nous permettre de réglementer, par  
exemple, un habitat faunique qui serait légalement désigné en fonction de la Loi sur la conservation  
4370           et la mise en valeur de la faune. On a, à ce moment-là, des autorisations qu'on peut donner sur  
certains projets, qui nous permettraient, oui de réaliser un projet, mais selon certaines normes sous  
demande de permis, préalablement.

Donc, on a certains outils qui vont nous permettre, oui de protéger les espèces, tout dépendant des menaces qui sont sur le territoire.

4375

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup. De toute façon ce soir, on va aborder le transport maritime, certaines personnes-ressources vont pouvoir plus approfondir le sujet, et comme je vous l'ai signalé tout à l'heure, Pêches et Océans Canada sera à la disposition pour répondre plus précisément à ces enjeux, vendredi prochain. Alors j'inviterais maintenant monsieur Henri Jacob, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question.

4380

4385

---

**M. HENRI JACOB**

**M. HENRI JACOB :**

Oui. Bonjour, Monsieur le président, vous m'entendez bien?

4390

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, Monsieur Jacob. Nous vous écoutons.

4395

**M. HENRI JACOB :**

Je m'excuse, encore une fois, la technologie n'a pas permis que vous puissiez me voir en personne, ce n'est pas de ma faute.

4400

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, la question à tout autant de la valeur.

4405 **M. HENRI JACOB :**

Parfait. Je vais être assez bref. En fait, j'ai suivi plusieurs rencontres d'information de GNL, pas de GNL, de Gazoduc. Et naturellement, j'ai, avec des collègues, partagé des informations qui ont été soumis par GNL sur la question que le projet GNL et Gazoduc était créé dans la but principal, à part de faire de l'argent, de diminuer les gaz à effet de serre, un peu partout sur la planète.

4410 Ceci étant dit, moi, j'ai demandé à ces rencontres-là, je demandais régulièrement la question : Est-ce qu'il y a, dans les ententes qui vont être signées entre GNL, ou je ne sais pas quelle sera la compagnie qui va signer les contrats, mais je crois que c'est GNL ou Énergie Saguenay, qui signerait les contrats avec les acheteurs éventuels, soit en Europe ou en Asie. Est-ce qu'on va mettre une clause dans les contrats comme quoi que si on vous vend tant de quantité de gaz, vous allez diminuer votre quantité d'utilisation de charbon ou de mazout lourd, en conséquence. Ou, si simplement, les gens sont libres de simplement repartir, agrandir leur procédure.

4420 Ça fait que ma question, en gros, est-ce qu'il y a des conditions qui vont être écrites dans les contrats pour s'assurer que c'est vraiment un projet de diminuer les gaz à effet de serre, que les compagnies qui vont acheter, eux, vont diminuer leur utilisation de charbon et de mazout. Est-ce que c'est assez clair?

4425 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Jacob, c'est très clair. Vous anticipez, d'ailleurs, un des enjeux que nous allons traiter lors de nos séances de mercredi soir et jeudi après-midi. Mais on va permettre, quand même, à l'initiateur, peut-être, de donner des éléments de réponses, s'il vous plaît?

4430

**Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Oui, Monsieur le président. Donc, pour répondre à la question de monsieur Jacob, effectivement, le gaz qui serait liquéfié aux installations de Saguenay serait exporté vers des marchés asiatiques et européens. Maintenant, c'est quelque chose que nous avons mentionné, à plusieurs reprises, que le gaz naturel liquéfié d'Énergie Saguenay irait remplacer des énergies plus polluantes, comme le charbon et le pétrole.

4435

4440 Pour apporter une réponse complémentaire, j'inviterais monsieur Le Verger à expliquer comment nous arrivons à cette affirmation-là et pour répondre explicitement à la question de monsieur Jacob par rapport aux contrats.

**M. TONY LE VERGER :**

4445 Oui, Monsieur le président. Donc, pour donner un peu plus d'explication par rapport à tout cela, d'un point de vue contractuel, évidemment, il est difficile pour un promoteur comme nous d'avoir ce type de clause à l'intérieur des contrats, parce que ce n'est pas comme ça que ça fonctionne d'un point de vue contractuel et commercial. C'est-à-dire qu'on s'engage avec des utilisateurs de gaz naturel qui eux, ensuite, vont utiliser ce gaz naturel à des fins, soit de génération d'électricité ou voire pour du transport, ou même dans les procédés industriels.

4450 Cela dit, on est en discussion nous, uniquement, avec des compagnies qui se sont engagées à arrêter la consommation de charbon dans leur portefeuille d'énergie, d'ici 2035 à 2040.

4455 Et puis donc, il y a évidemment trois grandes thématiques très importantes à prendre en compte qui nous confortent dans le fait qu'on irait remplacer des énergies plus polluantes, qui sont de 1, évidemment, je dirais la strate supérieure des Accords de Paris, qui forcent évidemment les différents pays à réduire leurs empreintes en termes de gaz à effet de serre. Et puis derrière, il y a toute une série de politique d'état, d'engagement corporatif et également d'engagement en termes de financement. On voit de plus en plus de banques qui refusent, notamment, des entreprises en lien avec le charbon qui font, justement, qu'il y a une sorte de forçage, en quelque sorte, de la sortie du charbon au profit d'énergie moins polluante.

4465 Dans notre cas, et c'est ce qu'on a vu avec le rapport du CIRAIG, il est possible que sur certains marchés, à certains moment, notre gaz ne remplace pas du charbon. Le rapport du CIRAIG le prend en compte puisque de mémoire, il me semble que pour à peu près 20 % de notre production, on n'irait pas directement remplacer des énergies plus polluantes. Donc, on a pris ça en compte, nous, dans nos études et dans nos calculs de réduction de gaz à effet de serre qui n'est pas, je dirais, un scénario optimal où on irait remplacer 100 % du charbon.

4470           Donc pour résumer un peu la chose, nous, on a un engagement en tant qu'entreprise de  
s'assurer que nos clients finaux se sont engagés dans la sortie du charbon. Donc, ça nous permet  
de nous rassurer par rapport au fait qu'eux-mêmes font les efforts de leur côté, puis ils ont  
évidemment un certain nombre de reddition de compte à mettre en œuvre vis-à-vis, soit de leur  
organisme de réglementation dans leur pays, mais aussi vis-à-vis de leur client.

4475           Et puis évidemment, l'ensemble des différentes politiques qui sont mises en œuvre, je pense  
qu'on aura l'occasion d'aller dans le détail pendant les prochaines séances.

4480           Dans tous les pays, dans une grande majorité des pays autour du monde qui sont des  
utilisateurs de charbon, à ce jour, qui nous permettent, justement, d'avoir un confort raisonnable par  
rapport à ça.

**LE PRÉSIDENT :**

4485           Tout en comprenant qu'on va aborder le sujet dans le détail, là, lors des premières séances.  
Est-ce que vous êtes à même de pouvoir nous donner un pourcentage, dans le sens, le 100 % de  
production que vous souhaitez vendre, quel est votre objectif en quelque sorte, de substitution que  
vous visez, au regard des clients que vous visez?

4490           **M. TONY LE VERGER :**

          Dans les scénarios que nous avons fournis au CIRAIG pour cette évaluation, qui ensuite a été  
mis dans leurs différents modèles mathématiques, on était parti sur un remplacement de charbon  
de l'ordre de 60 %. Donc ça, c'était vraiment la partie liée au charbon.

4495           Il y avait une petite partie liée au gaz naturel, donc remplacement de d'autres types de gaz  
naturel qui était, de mémoire, de l'ordre de 25 ou 30 %. Et ensuite, une section qui était sur des  
énergies potentiellement moins polluantes, donc qui vient avoir un impact négatif, par rapport à  
notre performance globale, notamment, au niveau du nucléaire et de l'hydroélectricité. Par exemple,  
4500           pour certains pays européens qui veulent sortir du nucléaire ou en support à l'hydroélectricité en  
Amérique du Sud.

4505

On a, entre-temps, mandaté une firme supplémentaire, dont l'expert sera disponible pendant ces sessions sur les gaz à effet de serre pour, eux-mêmes, faire une évaluation indépendante en fonction, justement, des évolutions de marché.

4510

Ils sont tombés sur des chiffres relativement similaires, on est aux alentours de 60 %, aussi, pour le charbon, avec une portion beaucoup plus importante liée, notamment, au mazout et au pétrole, principalement portée par l'utilisation de ces deux combustibles en Asie du Sud-Est pour la génération d'électricité, mais aussi dans le transport et notamment dans le transport maritime.

**M. HENRI JACOB :**

4515

Vous faites référence à l'étude de Poton?

**M. TONY LE VERGER :**

Exactement, oui.

4520

**M. HENRI JACOB :**

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

4525

Alors, Monsieur Jacob, tout en vous disant que ce sujet va être traité par la commission, là, à partir de mercredi, en soirée. Alors, je vous remercie beaucoup de votre question.

4530

**M. HENRI JACOB :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

4535

Merci, Monsieur Jacob. Alors, il est près de 17 h, la commission va suspendre ses travaux. On remercie les gens qui ont participé en posant des questions.

4540

On s'excuse auprès des gens qui étaient inscrits au registre, mais malheureusement, ça sera possible pour vous de nous soumettre vos questions, par écrit. Et éventuellement, de vous inscrire pour nous soumettre d'autres questions dans le cadre des thèmes que nous allons aborder.

4545

Alors, la commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h ce soir, et nous allons aborder, en soirée, le transport et les infrastructures maritimes. Merci

4550

---

**SÉANCE SUSPENDUE**  
**REPRISE DE LA SÉANCE À 19 H LE 22 SEPTEMBRE 2020**

---

4555

Je, soussignée, Barbara Lemieux, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi, au moyen de la sténotypie.

4560

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,



4565

Barbara Lemieux, s.o.